



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE 2025-2030



Rédaction

Marie-Eve Leblanc
Geneviève Turgeon
Stéven Grenon

Cartographie

Geneviève Turgeon

Photographies

Marie-Eve Leblanc
Société du Patrimoine des Beaucerons
Caroline Fournier
Isabelle Leduc
Gabriel Côté
François Grenier-Gagné
Jean-Marie Fecteau
Photo de couverture : Les copines, Saint-Victor, Marie-Eve Leblanc.

Ce PDZA révisé a pu être mis en œuvre grâce à l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel (PDTS) 2023-2026.

©MRC Beauce-Centre, 2025

Mot du préfet



Mes chers amis,

Comme on l'a fait en culture l'an passé, le temps était venu de mettre à jour notre Plan de développement de la zone agricole (PDZA), qui remontait à 2018.

Il s'agit d'un outil majeur de planification pour notre MRC, compte tenu de l'importance que revêt le secteur agricole de notre région. Ce véritable plan d'action comporte plusieurs axes, entre autres le développement du capital humain ; l'utilisation optimale et durable du territoire et de ses ressources ; le développement, la pérennité et la résilience des entreprises ; la structuration d'un système territorial fort et complet ; la mise en valeur de l'agriculture et de la foresterie et enfin, l'information et la concertation des acteurs. Beaucoup de matière qu'il a fallu organiser et qu'on verra à appliquer au cours des prochaines années.

Nos agriculteurs font face à de grands obstacles, que l'on pense à la crise importante dans le secteur porcin et à la fermeture d'Olymel ces dernières années, l'incertitude provoquée par l'actuel président américain qui impose des barrières tarifaires sur les échanges commerciaux et remet en question la gestion de l'offre, tout ça en plus du manque de main d'œuvre disponible et des impacts du bouleversement climatique, grandement ressentis par nos agriculteurs. Delà l'utilité d'avoir un plan à jour.

Pour sa réalisation, nous avons eu la contribution de plusieurs collaborateurs, dont les membres du comité directeur et du comité technique, de partenaires et de producteurs agricoles dans chacune des étapes de révision, le tout soutenu par un financement du MAPAQ. Merci à toutes ces personnes ainsi qu'aux membres de notre équipe à la MRC ayant rendu le tout possible.

Bien cordialement,

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB'.

Jonathan Bolduc
Maire de Saint-Victor
Préfet de la MRC Beauce-Centre

Remerciements

La MRC Beauce-Centre tient à exprimer sa profonde gratitude envers toutes les personnes et organismes qui ont contribué, de près ou de loin, à la révision du Plan de développement de la zone agricole. Votre engagement et votre collaboration ont été essentiels pour mener à bien ce projet ambitieux. Nous souhaitons adresser un remerciement tout spécial aux membres du Comité directeur et du Comité technique, ainsi qu'à leurs organisations respectives. Votre disponibilité, votre dévouement et votre expertise ont été des piliers fondamentaux de cette grande mobilisation.

Nous tenons également à remercier chaleureusement tous les participants présents au forum de consultation du 12 février 2025. Votre investissement en temps et en énergie a permis de faire de cet événement une réussite éclatante. Votre participation active et vos contributions précieuses ont enrichi ce document, le rendant ainsi plus complet et pertinent.

Enfin, nous adressons nos sincères remerciements à vous tous, chères citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux productrices et producteurs agricoles. Votre soutien indéfectible et votre engagement envers le développement de notre région sont inestimables.

Et à titre personnel, j'aimerais souligner la contribution des professionnels de la MRC qui ont permis la réussite de cette révision.

À vous tous, nos plus sincères remerciements et notre profonde reconnaissance.

A handwritten signature in blue ink, reading "Marcelle Paradis".

Marcelle Paradis
Directrice générale adjointe
MRC Beauce-Centre

Table des matières

Mot du préfet	iii
Remerciements	iv
Liste des tableaux	xii
Liste des cartes	xii
Liste des figures	xiii
Liste des graphiques	xiii
Liste des acronymes	xvi
Lexique	xviii
Tableau de conversion	xxi
Unités de mesure	xxi
Mise en contexte	xxii
Bilan du PDZA 2018-2023	xxiii
Composition des comités de travail	xxviii
Portrait du territoire	29
1. Portrait du territoire	30
1.1 La situation	30
1.2 Le découpage administratif	30
1.3 La zone agricole permanente	34
1.4 Les îlots déstructurés	34
1.5 Les affectations du sol	35
2. Le cadre naturel et environnemental	36
2.1 Le relief	36
2.2 Les dépôts de surface	37

2.3	Le potentiel agricole.....	37
2.4	Le couvert forestier	44
2.5	Le réseau hydrographique.....	47
2.5.1	Les bassins versants.....	48
2.5.2	La zone inondable.....	48
2.6	Le climat	50
2.7	La biodiversité	51
2.7.1	Faune	51
2.7.2	Habitats fauniques.....	51
2.7.3	Vulnérabilité aux insectes ravageurs.....	53
2.7.4	Flore.....	53
3.	Les infrastructures d'utilité publique	53
3.1	Le réseau de transport électrique	53
3.2	Le réseau cellulaire.....	55
3.3	L'Internet haute vitesse.....	55
3.4	L'approvisionnement en eau.....	55
4.	Le profil socioéconomique du territoire	56
4.1	La population.....	56
4.2	Les perspectives démographiques	57
4.3	L'activité et l'emploi	58
4.4	La scolarité.....	59
4.5	Les ménages	59
4.6	Les revenus.....	60
4.7	La structure économique du territoire.....	61

Les secteurs agricoles et forestiers : mise en contexte.....	62
5. L’historique.....	63
6. La multifonctionnalité de l’agriculture et du territoire	69
6.1 Présentation du concept	69
6.2 Les paysages et la saisonnalité	69
6.3 Les activités récréatives et de villégiature en zone agricole	69
6.4 Les activités touristiques et à caractère agricole	69
6.5 Les autres usages sur le territoire agricole.....	70
7. Le cadre législatif et de planification.....	70
7.1 L’intervention du domaine fédéral.....	70
7.2 L’intervention du domaine provincial	71
7.2.1 La Loi sur la protection et les activités agricoles (LPTAA)	71
7.2.2 La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)	72
7.2.3 La loi sur la qualité de l’environnement (LQE)	72
7.2.4 Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA).....	72
7.2.5 Le Règlement relatif à l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets (REEIE)	73
7.2.6 Le Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)	73
7.2.7 Le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS)	73
7.2.8 Le Règlement sur l’encadrement d’activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations	73
7.2.9 Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection	73
7.2.10 Loi sur le bien-être et la sécurité de l’animal	74
7.2.11 La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)	74
7.2.12 La Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).....	74

7.3	L'intervention du domaine local et régional	74
7.3.1	Le Schéma d'aménagement et de développement	75
7.3.2	Le comité consultatif agricole	76
7.3.3	Les autres documents de planification réalisés par la MRC Beauce-Centre	77
7.3.4	Les plans d'urbanisme et règlements municipaux	77
7.3.5	Les plans directeurs de l'eau	78
8.	Les activités agricoles et forestières.....	80
8.1	L'impact foncier des secteurs agricole et forestier	80
8.2	L'occupation et l'utilisation de la zone agricole permanente par les exploitations.....	81
9.	La production agricole.....	82
9.1	Le nombre d'exploitations agricoles	83
9.2	L'impact économique de la production agricole.....	85
9.2.1	Les revenus associés à la production agricole.....	85
9.2.2	Les emplois créés.....	88
9.2.3	Les investissements.....	89
9.3	Les caractéristiques des exploitants.....	90
9.4	Les catégories de production	92
9.4.1	La production animale.....	95
9.4.2	La production végétale.....	104
9.4.3	La production biologique.....	111
10.	La production forestière.....	112
10.1	Le nombre de propriétaires forestiers	112
10.2	L'impact économique de la production forestière.....	113
10.2.1	Les revenus associés à la production forestière.....	113

10.2.2	Les emplois créés.....	113
10.2.3	Les caractéristiques des exploitants forestiers	113
10.3	Les types de production	115
10.3.1	Le bois de sciage	116
10.3.2	Le bois à pâte.....	116
10.3.3	Le bois de chauffage	116
10.3.4	Les produits forestiers non ligneux (PFNL).....	117
	La transformation des produits agroalimentaires et forestiers	117
10.4	La transformation agroalimentaire	118
10.4.1	La transformation en usine	118
10.4.2	La transformation à la ferme.....	118
10.5	La transformation de produits forestiers	118
11.	La commercialisation des produits agroalimentaires	119
11.1	Le circuit long	119
11.1.1	Le commerce de détail	120
11.1.2	Les services alimentaires	120
11.2	Le circuit court.....	121
11.2.1	Les détaillants indépendants.....	121
11.2.2	La mise en marché de proximité	121
11.3	Le système alimentaire.....	122
12.	Le soutien aux secteurs agricole et forestier	122
12.1	Le soutien financier et technique.....	124
12.1.1	Beauce-Centre Économique.....	124
12.1.2	Centre d'aide aux entreprises Beauce-Chaudière.....	124

12.1.3	Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches, Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre	124
12.1.4	Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches	125
12.1.5	Association des propriétaires de boisés de la Beauce	125
12.1.6	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.....	125
12.1.7	Groupement forestier Chaudière	125
12.1.8	Les clubs-conseils en agroenvironnement	125
12.1.9	Financière agricole du Québec – Centre de service de Sainte-Marie	126
12.1.10	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.....	126
12.1.11	Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) – Bureau régional du Québec	126
12.1.12	Financement agricole Canada (FAC) – Bureau de Sainte-Marie	126
12.1.13	Conseil des entrepreneurs agricoles	126
12.2	Les autres programmes de soutien	127
12.2.1	Programme de crédit de taxes foncières agricoles	127
12.2.2	Programme de remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers	127
12.3	Fournisseurs de service	127
12.4	Les autres regroupements.....	128
12.5	La formation	128
12.6	La relève et la transmission	129
12.6.1	Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA)	129
12.6.2	ARTERRE	129
12.6.3	Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)	129
12.6.4	Fiducie d'utilité sociale agroécologique	130
	Le diagnostic.....	131
	La vision stratégique concertée	138

Énoncé de vision stratégique concertée	140
Le plan d'action	141
Les mesures de suivi.....	151
Annexe A – Méthodologie de calcul de l'indice Shannon-Weaver	159
Annexe B – Liste de mots et nombre d'occurrences pour l'atelier de vision au forum consultatif.....	160
Annexe C – Atelier vision concertée du forum consultatif.....	161

Liste des tableaux

Tableau 1. Principales caractéristiques des grandes affectations du territoire, MRC Beauce-Centre.	39
Tableau 2. Superficie occupée par les activités agricoles en zone inondable, 2024.....	50
Tableau 3. Principales caractéristiques du climat, MRC Beauce-Centre.....	52
Tableau 4. Indicateurs de l'activité et de l'emploi, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.	58
Tableau 5. Indicateurs de l'activité et de l'emploi de juin 2022 à juin 2024, Chaudière-Appalaches et province de Québec.	59
Tableau 6. Évolution du prix de vente moyen (\$) des terres agricoles visées par une transaction, de 2016 à 2023.	81
Tableau 7. Nombre de fermes, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et Québec, 2003, 2007, 2010, 2017 et 2024.	84
Tableau 8. Nombre d'entreprises agricoles en fonction de la méthode de mise en marché à plus d'un intermédiaire.	120
Tableau 9. Nombre d'entreprises agricoles en fonction de la méthode de mise en marché de proximité (aucun intermédiaire).	121
Tableau 10. Nombre d'entreprises agricoles en fonction de la méthode de mise en marché à un intermédiaire.	121

Liste des cartes

Carte 1. Localisation de la MRC Beauce-Centre dans le Québec.	31
Carte 2. Principales caractéristiques de la MRC Beauce-Centre.	32
Carte 3. Zone agricole et îlots déstructurés de la MRC Beauce-Centre.	33
Carte 4. Affectations du sol de la MRC Beauce-Centre.	38
Carte 5. Caractéristiques physiques de la MRC Beauce-Centre et limites des unités de paysages.	40
Carte 6. Dépôts de surface dans la MRC Beauce-Centre.	41
Carte 7. Potentiel agricole des terres de la MRC Beauce-Centre.....	42
Carte 8. Types de couvert forestier et potentiel acéricole dans la MRC Beauce-Centre.....	46
Carte 9. Réseau hydrographique de la MRC Beauce-Centre.....	49
Carte 10. Caractéristiques du revenu des exploitations agricoles de la MRC Beauce-Centre.	87
Carte 11. Caractéristiques de la production laitière, MRC Beauce-Centre.....	99
Carte 12. Caractéristiques de la production bovine, MRC Beauce-Centre.	100
Carte 13. Caractéristiques de la production porcine, MRC Beauce-Centre.	101
Carte 14. Caractéristiques des autres productions animales, MRC Beauce-Centre.	103
Carte 15. Caractéristiques de la production acéricole, MRC Beauce-Centre.....	107
Carte 16. Caractéristiques de la production fourragère, MRC Beauce-Centre.....	110

Liste des figures

Figure 1. Axes transversal et stratégiques et plan d'action du PDZA 2018-2023.	xxvii
Figure 2. Faits saillants de l'évolution de l'agriculture de la MRC Beauce-Centre.	68
Figure 3. Schéma des canaux de distribution pour les produits agroalimentaires.	120
Figure 4. Matrice FFOM.	133
Figure 5. Axes d'intervention du plan d'action.	142
Figure 6. Axes d'intervention et objectifs stratégiques.	143

Liste des graphiques

Graphique 1. Superficie des municipalités de la MRC Beauce-Centre, en km ² , 2024.	30
Graphique 2. Superficie de la zone agricole par municipalité de la MRC Beauce-Centre en km ² et pourcentage de la superficie totale, 2024.	34
Graphique 3. Répartition du territoire selon l'affectation, MRC Beauce-Centre, 2024.	35
Graphique 4. Répartition du territoire selon l'affectation, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2024.	36
Graphique 5. Répartition du territoire selon le potentiel des sols de la MRC Beauce-Centre, en km ² , 2024.	43
Graphique 6. Répartition du territoire selon le potentiel des sols, par municipalité de la MRC Beauce-Centre, en km ² , 2024.	44
Graphique 7. Répartition des superficies boisées (ha) de la MRC Beauce-Centre.	47
Graphique 8. Évolution de la population de la MRC Beauce-Centre de 1901 à 2021.	56
Graphique 9. Répartition de la population (2021) et variation de la population (2011-2021) dans les municipalités de la MRC Beauce-Centre.	57
Graphique 10. Répartition de la population de la MRC Beauce-Centre selon l'âge et le sexe, 2021.	57
Graphique 11. Répartition de la population selon l'âge (2021) et perspectives démographiques (2041) de la MRC Beauce-Centre.	58
Graphique 12. Évolution du taux de chômage entre janvier 2022 et janvier 2024, Chaudière-Appalaches et province de Québec.	58
Graphique 13. Scolarité de la population selon le plus haut diplôme obtenu, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.	59
Graphique 14. Répartition des ménages (2021) et variation du nombre de ménages (2011-2021) dans les municipalités de la MRC Beauce-Centre.	60
Graphique 15. Revenus médian et moyen des ménages, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.	60
Graphique 16. Répartition des ménages selon la classe de revenus, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.	61

Graphique 17. Répartition de la population selon le secteur d'emploi, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.	61
Graphique 18. Répartition de la valeur foncière (en M\$) par secteur, MRC Beauce-Centre, 2018 et 2023.	80
Graphique 19. Répartition de la valeur foncière, par secteur et par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2023.	80
Graphique 20. Superficie totale occupée par les fermes selon l'utilisation, MRC Beauce-Centre, 2003, 2010 et 2017.	82
Graphique 21. Occupation de la zone agricole en hectares, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2017.	82
Graphique 22. Nombre d'exploitations par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2017.	84
Graphique 23. Nombre d'exploitations par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2010 et 2017.	84
Graphique 24. Revenus totaux des fermes et la moyenne des revenus par ferme, par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2016.	85
Graphique 25. Nombre d'exploitations par tranche de revenus annuels, MRC Beauce-Centre, 2017.	88
Graphique 26. Nombre d'exploitants ayant un travail rémunéré non agricole, selon le nombre d'heures, 2021.	88
Graphique 27. Évolution du nombre d'exploitants ayant ou non un travail rémunéré non agricole au Québec, 2021.	89
Graphique 28. Répartition de la valeur des permis émis en lien avec la production agricole ou forestière entre 2018 et 2023 sur les municipalités de la MRC Beauce-Centre.	89
Graphique 29. Valeur des permis émis en lien avec la production agricole ou forestière de 2018 à 2023 sur le territoire de la MRC Beauce-Centre.	90
Graphique 30. Répartition des exploitants agricoles selon la tranche d'âge, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2021.	90
Graphique 31. Nombre d'exploitations en fonction de la disposition d'un plan de relèvement.	91
Graphique 32. Répartition des exploitants agricoles selon le sexe, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2021.	91
Graphique 33. Répartition des exploitants en fonction du travail agricole, MRC Beauce-Centre, Chaudière-Appalaches et Québec.	92
Graphique 34. Nombre d'exploitations selon le premier revenu déclaré, par type de production, MRC Beauce-Centre, 2017.	93
Graphique 35. Répartition des exploitations selon le premier revenu déclaré, par type de production, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2017.	94
Graphique 36. Répartition des revenus selon le type de production, MRC Beauce-Centre, 2017.	94
Graphique 37. Nombre d'exploitations selon le type de production animale, MRC Beauce-Centre, de 2003 à 2017.	95
Graphique 38. Revenus générés par les exploitations selon le type de production animale, MRC Beauce-Centre, de 2003 à 2017.	95
Graphique 39. Nombre d'unités animales, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2017.	96
Graphique 40. Revenus répartis générés par les exploitations selon le type de production végétale, MRC Beauce-Centre, 2003, 2010 et 2017.	104
Graphique 41. Superficie (ha) en culture végétale, MRC Beauce-Centre, 2003, 2010 et 2017.	105
Graphique 42. Superficie en culture végétale (ha), municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2017.	105
Graphique 43. Nombre d'entailles exploitées par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2021.	106
Graphique 44. Nombre de propriétaires de boisés, municipalités de la MRC Beauce-Centre.	112

Graphique 45. Superficie moyenne des boisés, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.	114
Graphique 46. Occupation des propriétaires de boisés, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.	114
Graphique 47. Disposition d'un plan d'aménagement forestier, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.	114
Graphique 48. Type de bois produit, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.	115
Graphique 49. Façon de produire le bois, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.	115
Graphique 50. Provenance de la production de bois, municipalités de la MRC Beauce-Centre.	115
Graphique 51. Volume de bois produit selon l'essence, en milliers de m ³ , Beauce.	116
Graphique 52. Évolution des crédits budgétaires attribués MAPAQ et pourcentage du budget total, entre 2003-2004 et 2024-2025.	123

Liste des acronymes

AEC	Attestation d'études collégiales
APBB	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
ARDA	Base de données de l'IRDA
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles
CCA	Comité consultatif agricole
CCAE	Club conseil en agroenvironnement
CEA	Conseil entrepreneurs agricoles
CLD	Centre local de développement
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRÉ	Conférence régionale des élus
CUMA	Coopérative d'utilisation de la machinerie agricole
CUMO	Coopérative d'utilisation de la main-d'œuvre
FAC	Financement agricole Canada
FADQ	Financière agricole du Québec
FIRA	Fonds d'investissement relève agricole
FUSA	Fonds d'utilité sociale agroécologique
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
LCM	Loi sur les compétences municipales
LCPA	Loi sur la commercialisation des produits agricoles
LOPA	Loi sur les offices des produits agricoles
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF	Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts
MRC	Municipalité régionale de comté
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts

PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PAF	Plan d'aménagement de la forêt
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produit forestier non ligneux
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PPAQ	Producteurs et productrices acéricoles du Québec
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RAC	Reconnaissance des acquis
RAJC	Régie des alcools des jeux et des courses
RAMHHS	Règlement sur les activités en milieux humiques, hydriques et sensibles
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
REEIE	Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
RPEP	Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SPB	Société du patrimoine des Beaucerons
UA	Unité animale
UCC	Union catholique des cultivateurs
UTM	Unité thermique maïs
UPA	Union des producteurs agricoles

Lexique

Agrotourisme

Activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. L'agrotourisme met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production. Font notamment partie des activités agrotouristiques : la visite et l'animation à la ferme, l'hébergement, la promotion et la vente de produits agroalimentaires provenant principalement de l'exploitation agricole et la restauration mettant en valeur en premier lieu les produits de la ferme et, de façon complémentaire, les produits agroalimentaires régionaux de sorte que ces deux sources de produits participent principalement à la composition du menu.

Classification du potentiel des terres

La classification du potentiel agricole des terres de l'Inventaire des Terres du Canada illustre la variation du potentiel d'un endroit particulier pour la production agricole. Elle indique les classes et sous-classes établies par la Classification des possibilités agricoles des sols, qui est basée sur les caractéristiques du sol telles que déterminées par des levés pédologiques. Les sols minéraux sont regroupés en 7 classes et 13 sous-classes selon le potentiel de chaque sol pour la culture de grandes productions végétales. Les sols organiques ne font pas partie de la classification et sont illustrés comme étant une seule unité distincte (0).

Degré-jours de croissance

Un degré-jour de croissance est compté pour chaque degré de température quotidienne se trouvant au-dessus de la température de référence qui est 5,6°C.

Exploitation agricole ou Ferme

Les exploitations agricoles correspondent aux établissements (entreprises) spécialisées dans la production animale et/ou végétale (incluant l'acériculture) et dûment enregistrés au MAPAQ.

Exploitant agricole

Personne responsable de prendre les décisions de gestion d'une exploitation agricole. Il peut s'agir du propriétaire ou du locataire de l'exploitation, ou encore d'un gérant engagé, y compris les personnes qui sont responsables de prendre des décisions de gestion touchant certains aspects de l'exploitation.

Filière agroalimentaire

Ensemble des activités économiques liées à la production, la transformation, la distribution et le conditionnement des produits agricoles.

Îlot déstructuré

Secteur de faible superficie en zone agricole, bien délimité dans l'espace et déjà occupé majoritairement par des usages non agricoles.

Installation d'élevage

Un bâtiment où des animaux sont élevés ou un enclos ou une partie d'enclos où sont gardés, à des fins autres que le pâturage, des animaux y compris, le cas échéant, tout ouvrage d'entreposage des déjections des animaux qui s'y trouvent.

Longueur de la saison de croissance

Le nombre de jours où la température moyenne quotidienne dépasse 5,6°C.

Population active

Ensemble des personnes à l'emploi ou qui exploitent une entreprise, et des chômeurs.

Récurrence centenaire

Crue dont le risque de survenue dans une année est de 1 sur 100. La probabilité annuelle de la crue centennale est de 0,01, soit 1 %. Elle ne se produit pas nécessairement une fois tous les cent ans.

Revenu médian

Revenu qui divise une population en deux parties égales, c'est-à-dire que 50 % de la population a un revenu supérieur et 50 % de la population a un revenu inférieur au revenu médian.

Revenu moyen

Désigne la somme des revenus totaux d'une population, divisée par le nombre total d'individus.

Superficie cultivée

Territoire occupé par des fermes et qui est voué à la production de céréales et protéagineux, de fourrages, de pâturages, de légumes, de fruits, d'horticulture ornementale, de cultures abritées, d'acériculture, et d'autres cultures et engrais verts.

Système hiérarchique de classification écologique du territoire

Système qui comprend 11 niveaux hiérarchiques dont les limites cartographiques sont parfaitement emboîtées et par conséquent liées entre elles. Chaque niveau est défini par un ensemble de facteurs écologiques dont le nombre et la précision augmentent de l'échelle continentale à l'échelle locale. L'unité de paysage régional est l'un de ces niveaux (le septième).

Taux de chômage

Pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active.

Taux d'emploi

Pourcentage de la population à l'emploi ou qui exploite une entreprise, par rapport à la population âgée de 15 ans et plus.

Taux d'activité

Pourcentage de la population active par rapport à la population âgée de 15 ans et plus.

Terres agricoles

Regroupent, en plus des terres en culture, toutes les autres superficies agricoles, dont les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Pour les transactions de terres comportant des bâtiments, seule la valeur attribuable aux superficies est retenue, celle des bâtiments étant retranchée de la valeur totale de la transaction.

Terre en culture

Superficies cultivables, transigées sans bâtiments. Elles ne comprennent pas les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés.

Unité thermique maïs (UTM)

Lien entre le taux de développement de la culture du maïs et la température de l'air. Elle correspond à la quantité minimale de chaleur requise à la culture pour atteindre sa maturité.

Zone agricole

Partie du territoire des municipalités locales décrite aux plans et descriptions techniques élaborés et adoptés conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Tableau de conversion

Longueur

1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi)

1 pied (pi) = 0,3 mètre (m)

1 kilomètre (km) = 0,62 milles (mi)

1 mille (mi) = 1,61 kilomètre (km)

Surface

1 mètre carré (m²) = 10,76 pieds carrés (pi²)

1 pied carré (pi²) = 0,09 mètre carré (m²)

1 hectare (ha) = 2,47 acres

1 acre = 0,4 hectare (ha)

1 hectare (ha) = 10 000 mètres carrés (m²)

1 kilomètre carré (km²) = 0,39 mille carré (mi²)

1 mille carré (mi²) = 2,59 kilomètre carré (km²)

Unités de mesure

Hectare	ha
Kilomètre	km
Kilomètre carré	km ²
Mètre	m
Mètre cube	m ³
Milliard de dollars	G\$
Million de dollars	M\$

Mise en contexte

La MRC Beauce-Centre a adopté son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en 2018. En janvier 2024, la MRC a entrepris la révision de cette planification territoriale pour rendre compte de l'évolution des secteurs agricole et forestier au cours des dernières années. À terme, le PDZA permettra d'identifier les actions à réaliser au cours des prochaines années afin de développer le plein potentiel de l'industrie agroalimentaire de la région.

Cet exercice de planification est divisé en cinq grandes sections : le *Portrait de situation*, le *Diagnostic*, l'élaboration de la *Vision concertée*, suivi du *Plan d'action* et des *Mesures de suivi*.

La portion *Portrait de situation* renferme notamment des données permettant de faire une caractérisation du territoire et des activités agricoles. Elle présente également des informations sur le soutien offert à l'industrie agricole de même que sur les lois, règlements et planifications qui encadrent les activités. Par ailleurs, le *Portrait de situation* s'intéresse également à la production forestière; une bonne portion du territoire étant sous couvert forestier et la production forestière constituant une activité complémentaire pour bon nombre d'agriculteurs.

Pour réaliser ce Portrait, un certain nombre de sources ont été utilisées, notamment le fichier d'Enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ. Pour des raisons méthodologiques, nous avons utilisé les données disponibles pour les années 2010 et 2017. Au moment de l'élaboration du présent portrait de situation, les données de 2017 des fiches d'enregistrement du MAPAQ représentaient les données les plus fiables, avec une mise à jour en continu, le cas échéant. Ces données ont été utilisées uniquement pour présenter certaines tendances. Afin de bonifier

certaines sections du *Portrait de situation*, des données issues d'une enquête tenue auprès des producteurs agricoles du territoire ont également été utilisées. L'ensemble des données recueillies lors de cette enquête se trouvera dans un rapport distinct.

Pour sa part, le *Diagnostic* se veut une analyse plus précise du portrait de situation puisqu'il identifie les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui touchent le secteur agricole de la MRC. C'est à partir du *Diagnostic* que l'équipe de travail a formulé des stratégies d'interventions et des pistes de solutions, d'où découleront les étapes subséquentes.

À la suite de l'élaboration du *Portrait de situation* et du *Diagnostic*, l'équipe de travail s'est concentré sur la réalisation de la *Vision concertée*. La *Vision concertée* est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification qui a été préalablement retenu. Celle-ci guide l'organisation dans la gestion du changement souhaité.

Vient ensuite l'élaboration d'un *Plan d'action* proposant des actions devant avoir une influence sur le développement des activités agricoles et forestières. Diverses consultations ont été menées afin d'identifier les actions à entreprendre et d'évaluer le degré d'importance et d'adhésion de chacune d'elles par les différents acteurs prenant part à la démarche. De cet exercice de priorisation résulte le *Plan d'action* composé de 53 actions concrètes divisées en cinq grands axes d'intervention et un axe transversal.

Le PDZA est complété par une identification des *Mesures de suivi* qui permettront de maintenir le cap en continu sur les objectifs fixés et suivre l'état d'avancement des actions.

Bonne lecture!

Bilan du PDZA 2018-2023

Après cinq ans de mise en œuvre, un bilan et une évaluation des besoins de révision du PDZA ont été effectués. La révision s’annonçait nécessaire en raison d’importants bouleversements vécus dans les dernières années, découlant notamment de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques et des nouvelles exigences sociétales en termes de développement durable et de respect de l’environnement.

Le plan d’action était divisé en six axes stratégiques et un axe transversal. Chaque axe stratégique comportait deux ou trois objectifs spécifiques desquels les actions à mettre en place émanaient (**Figure 1**).

Les réalisations du PDZA 2018-2023

Certaines réalisations n’étaient pas portées par la MRC et les effets étaient plus larges qu’uniquement sur le territoire de celle-ci étant donné la portée régionale qui leur était associée. Pour certaines de ces réalisations, il s’agissait d’actions qui ont été initiées dans le cadre de l’entente sectorielle bioalimentaire administrée par la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA). Autrement, les actions telles que l’implantation du service ARTERRE avec une coordination régionale, l’embauche d’une travailleuse de rang et d’une ressource dédiée à l’Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) étaient également des projets régionaux, élaborés et mis en œuvre de concert avec les organismes régionaux concernés.

Voici la liste des **réalisations régionales** pour la mise en œuvre du PDZA 2018-2023 :

- Entente sectorielle bioalimentaire
 - Arrêts gourmands
 - Défi 100 % local
 - Répertoire des entreprises agroalimentaires de la Chaudière-Appalaches
 - Appel à projets pour la remise en culture des friches
- ARTERRE Chaudière-Appalaches
- Appui à l’embauche d’une travailleuse de rang
- Appui à l’embauche d’une ressource dédiée au projet de l’APBB pour trouver des débouchés au volume de bois résineux de petite dimension pour l’ensemble de la région

Comme le PDZA se veut être d’abord et avant tout un outil de planification stratégique à l’échelle de la MRC, les réalisations locales sont beaucoup plus nombreuses et ont eu des effets plus facilement mesurables sur l’ensemble de la zone agricole et des citoyens.

Voici donc les **réalisations locales** pour la mise en œuvre du PDZA 2018-2023 :

- Rencontres UPA-MRC
- ARTERRE (avec Beauce-Sartigan pendant un moment et Beauce-Centre uniquement ensuite)
- Outils promotionnels
 - Section du site web dédiée à l’agriculture et l’agroalimentaire
 - Conception d’un kiosque pliant portatif
 - Acquisition de photos à caractère agricole pour des fins de promotion de l’agriculture
- Programme d’Aménagement Durable des Forêts (PADF)
 - Caractérisation des friches, feuillet sur la mise en valeur des friches
 - Répertoire multiressource du propriétaire de boisé
 - Les produits forestiers non ligneux et le potentiel acéricole
 - Cercle d’innovation forestier
- Sensibilisation sur la cohabitation
 - Campagne de sensibilisation sur la sécurité en milieu agricole
 - Volet piste cyclable : 92 panneaux aux abords des traverses de la piste cyclable
 - Volet partage de la route : installations de panneaux en bordure de la route dans les secteurs de la MRC où le dynamisme agricole est très important et partage de capsules informatives sur la cohabitation avec la machinerie agricole sur les routes
 - Articles dans les médias sur les enjeux du monde agricole et sur les aspects réglementaires
- Publications sur les réseaux sociaux
- Promotion de l’agriculture par la culture
 - Projection de films sur l’agriculture au Festifilm de Saint-Séverin
 - Création de légendes (coffre et marionnettes de bois) sur le territoire et les activités agricoles propres à la région
- Agroenvironnement et développement durable
 - Sensibilisation sur le recyclage des plastiques agricoles
 - Participation au projet pilote régional d’AgriRECUP
 - Mise en place de trois points de dépôt sur le territoire pour les plastiques agricoles (à noter qu’un point de dépôt pour la tubulure acéricole a été présent sur le territoire de la MRC pendant près de 3 ans)
 - Projet Économie circulaire
 - Cercle d’innovation agroalimentaire et plastiques agricoles
- Recensement annuel de la main-d’œuvre
- Formation Sentinelle reçue par deux employés de la MRC
- Modification au Schéma d’aménagement et de développement pour favoriser l’implantation d’initiatives agrotouristiques
- Meilleure gestion des espaces disponibles en périmètre urbain pour limiter l’empiétement sur la zone agricole

Les effets de la mise en œuvre du PDZA 2018-2023

Les effets de la mise en œuvre sont nombreux et très positifs. D’abord, le processus d’élaboration du PDZA a permis de rassembler les différents intervenants qui ont poursuivi les échanges et la collaboration également durant la mise en œuvre. De plus, comme il a été mentionné précédemment, plusieurs actions ont été mises en place, ayant pour effet de donner une visibilité accrue aux secteurs agricoles et forestiers au sein de la MRC ainsi qu’au niveau régional. Notons par ailleurs le déploiement et le maintien du service ARTERRE, d’abord au niveau régional et finalement localement.

Il est toutefois difficile de mesurer les effets des différentes actions de façon concrète et précise : les cibles et indicateurs pour chacune d’elles étaient difficiles à établir étant donné que les énoncés des actions étaient larges et imprécis. De plus, le suivi des différentes actions a été fait de façon ponctuelle, sans nécessairement y inclure un bilan annuel détaillé pour chacune d’elles, ce qui limite l’interprétation de l’atteinte des objectifs. Toutefois, un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2020, ce qui permettait de faire le point sur les actions entreprises et celles à entreprendre pour la continuité de la mise en œuvre.

Bien que certaines retombées positives soient perceptibles sur la zone agricole en MRC Beauce-Centre, il n’en demeure pas moins que certains axes stratégiques du plan d’action n’ont pas autant bénéficié du point de vue de la mise en œuvre. En effet, certaines actions n’ont pas été abordées et certaines ont été abandonnées en cours de chemin. Les raisons peuvent être multiples et seront discutées ultérieurement dans ce bilan.

Ainsi, il est possible de proposer quelques améliorations à apporter pour la mise en œuvre du prochain PDZA :

- Adopter une technique de travail qui permettra un meilleur suivi des différentes actions;
- Conserver un lien avec les organismes porteurs de projets pour avoir un meilleur suivi et améliorer l’évaluation de l’atteinte des objectifs;
- Conserver des traces écrites des différentes rencontres de comité.

Évaluation des besoins de révision du PDZA

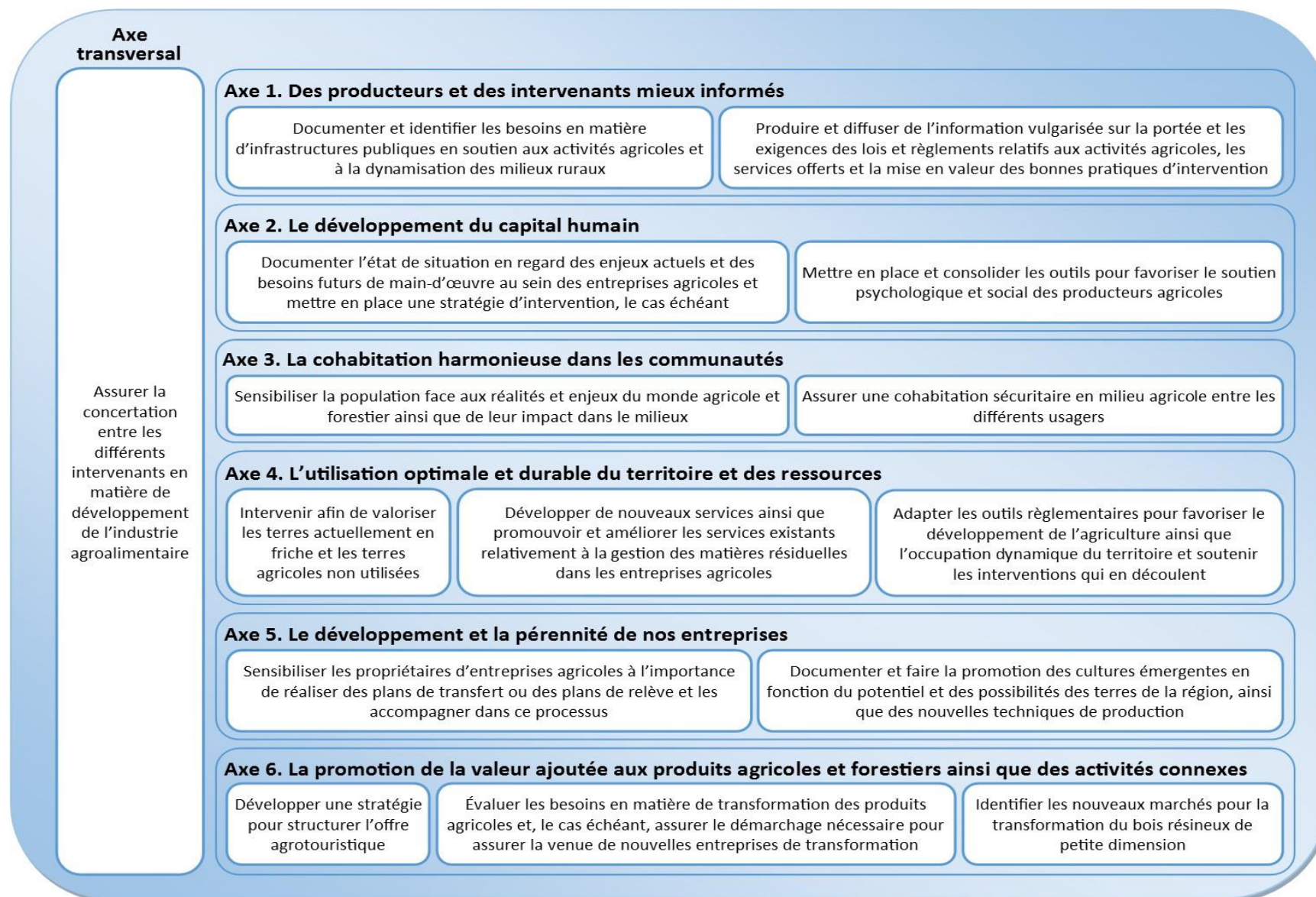
Les dernières années ont été mouvementées à plusieurs niveaux : pandémie, catastrophes naturelles, augmentation des effets des changements climatiques, poussée inflationniste, augmentation des taux d’intérêt, etc. Ces différents bouleversements ont impacté l’ensemble des secteurs : économiques, sociodémographiques, territoriaux, etc. L’ensemble du PDZA 2018-2023 doit être révisé afin de broser un portrait juste et un diagnostic pertinent de la situation sur le territoire de la MRC Beauce-Centre.

De plus, avec ces différents bouleversements, il est possible de supposer que le plan d’action devra être revu de fond en comble afin de mettre en place des interventions qui seront déterminantes et significatives pour le secteur agricole et agroalimentaire de notre MRC. De ce fait, il sera possible de revoir les différents axes négligés lors de la première mise en œuvre afin de les revisiter ou encore

de les reformuler pour la seconde version de ce plan d'action. Par ailleurs, il est possible que certaines actions demeurent d'actualité et soient conservées ou modifiées afin de poursuivre les efforts dans certains axes stratégiques en particulier.

En addition, les dernières années ont connu de nouveaux enjeux qui ne faisaient pas partie du canevas de 2017-2018, notamment la hausse importante du prix des terres et les différentes causes qui lui sont associées, la conservation des paysages et du patrimoine bâti agricole, la rétribution des services écosystémiques de l'agriculture ainsi que les systèmes alimentaires territorialisés comme moyen de rendre le secteur agroalimentaire plus durable et résilient.

Figure 1. Axes transversal et stratégiques et plan d'action du PDZA 2018-2023.



Composition des comités de travail

Comité technique

Jean-François Guay, planificateur territorial, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Vincent Bolduc, conseiller aux entreprises, Beauce-Centre Économique

Claudine Poulin, nutritionniste, Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Maxime Beaudoin, conseiller aux services syndicaux, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Mathieu Roy, conseiller en aménagement, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Marie-Josée Mathieu, directrice générale, municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

Bruno Couture, directeur général, Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches

Jérôme Lapointe, directeur des services forestiers et acéricoles, Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Geneviève Turgeon, directrice à l'aménagement du territoire, MRC Beauce-Centre

Comité directeur

Jeannot Roy, maire, municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

René Leduc, maire, municipalité de Saint-Séverin

Guillaume Fortin, vice-président et trésorier, Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre

Alexandra Pouliot, représentante de la relève agricole, Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre

Geneviève Boutin, conseillère au développement régional, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Éric Cliche, directeur général, Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Portrait du territoire



Source : Paysage estival, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Marie-Eve Leblanc

1. Portrait du territoire

1.1 La situation

La MRC Beauce-Centre se situe au centre-sud de la province de Québec. Elle est relativement bien située, à environ 75 km au sud de la ville de Québec et à 300 km de Montréal (**Carte 1**).

Elle est l'un des dix territoires (neuf MRC en plus de la ville de Lévis) compris dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches. D'une superficie de 846 km², la MRC Beauce-Centre se situe au centre de la région Beauceronne et son territoire est limitrophe à six MRC :

- la MRC de la Nouvelle-Beauce au nord;
- la MRC de Bellechasse au nord-est;
- la MRC des Etchemins à l'est;
- la MRC de Beauce-Sartigan au sud;
- la MRC des Appalaches, à l'ouest;
- et la MRC de Lotbinière au nord-est.

Elle est traversée du sud-est au nord-ouest par la rivière Chaudière sur une distance d'environ 23 km. Finalement, les principales routes qui la traversent sont l'autoroute 73, les routes 173, 112, 108 et 276 (**Carte 2**). Ces voies de communication font en sorte que la région se situe à un carrefour important des municipalités de Sainte-Marie, Saint-Georges et de Thetford Mines, trois agglomérations importantes de la Chaudière-Appalaches situées dans un rayon de 40 km.

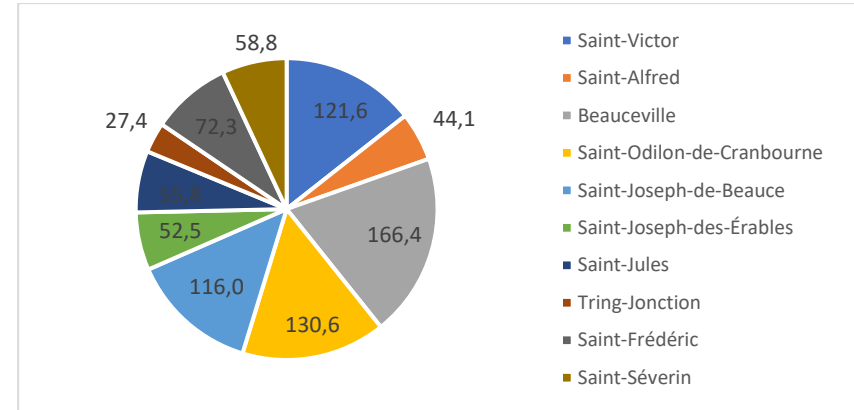
Finalement, la totalité du territoire est de tenure privée. La MRC ne compte donc aucune terre appartenant à l'État.

1.2 Le découpage administratif

La MRC Beauce-Centre se divise en dix municipalités (**Carte 2**). Certaines de ses localités ont été impliquées dans des regroupements municipaux au fil des années. C'est le cas des municipalités de Beauceville (regroupement avec Beauceville-Est en 1973; regroupement avec Saint-François-de-Beauce et Saint-François-Ouest en 1998), Saint-Joseph-de-Beauce (regroupement avec la paroisse de Saint-Joseph-de-Beauce en 1999) ainsi que Saint-Victor (regroupement avec Saint-Victor-de-Tring en 1996) (MRC Beauce-Centre, 2011).

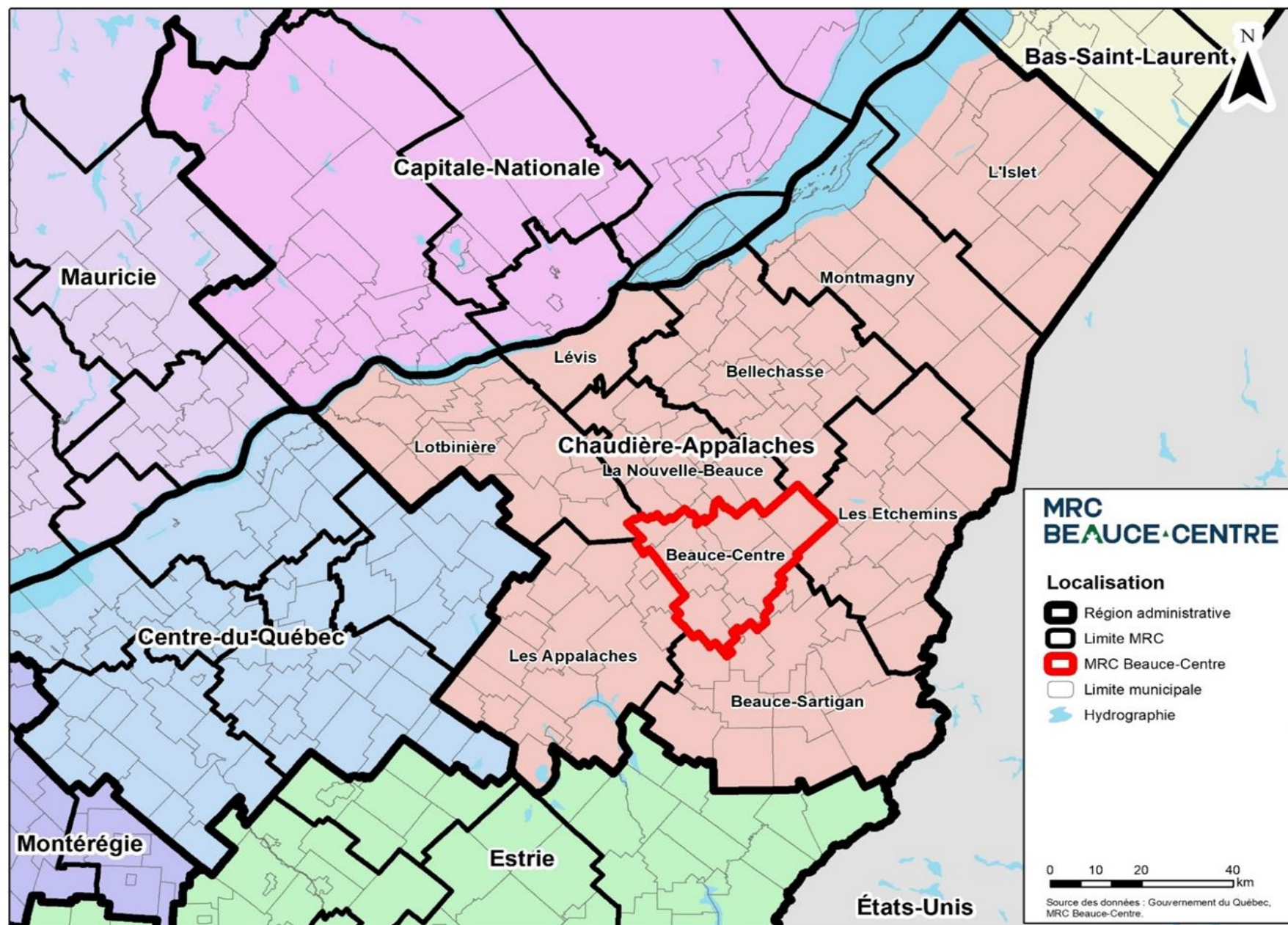
La superficie des municipalités du territoire varie entre 27,4 km² (Tring-Jonction) et 166,4 km² (Beauceville) (**Graphique 1**).

Graphique 1. Superficie des municipalités de la MRC Beauce-Centre, en km², 2024.

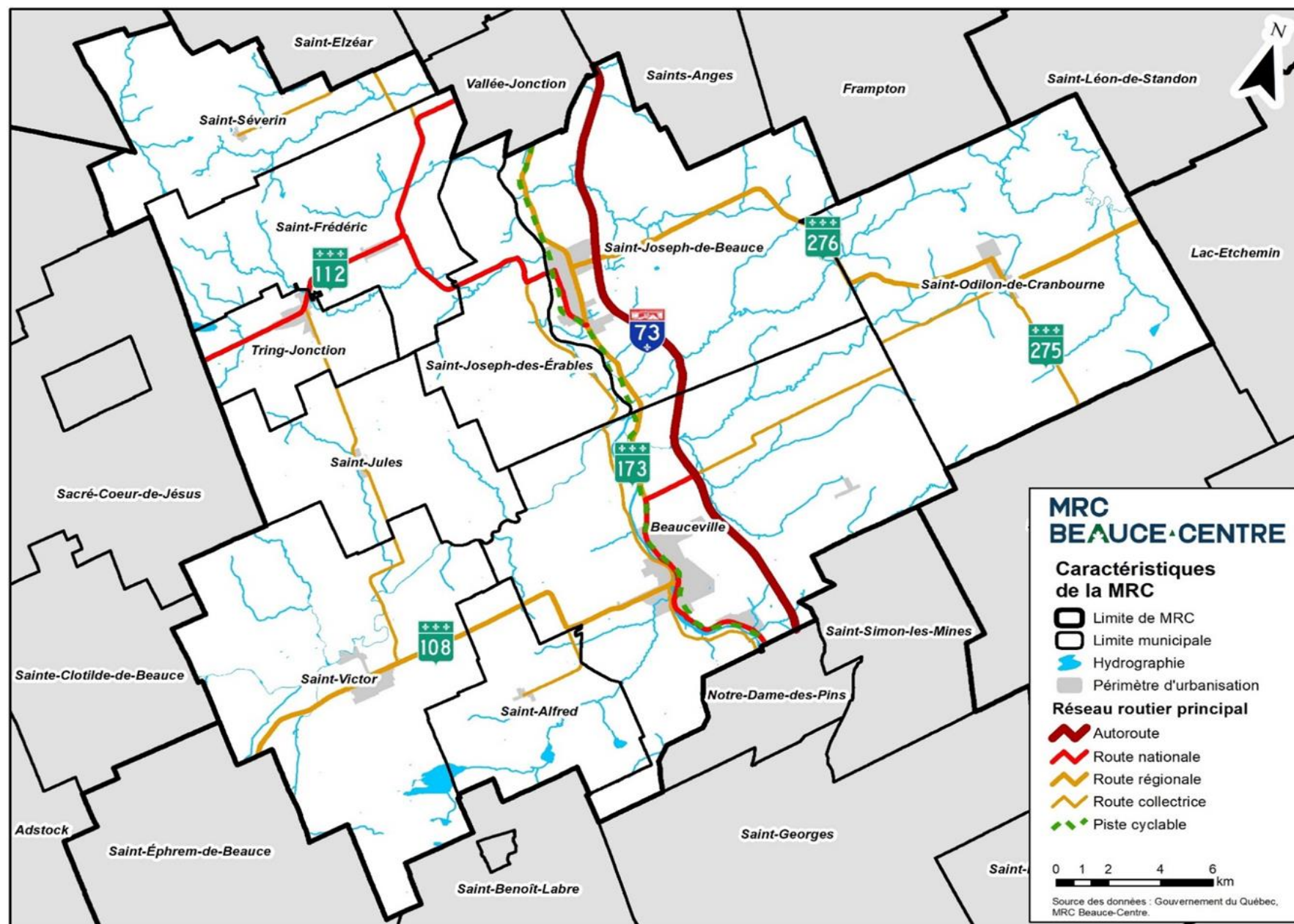


Source : Gouvernement du Québec, 2024.

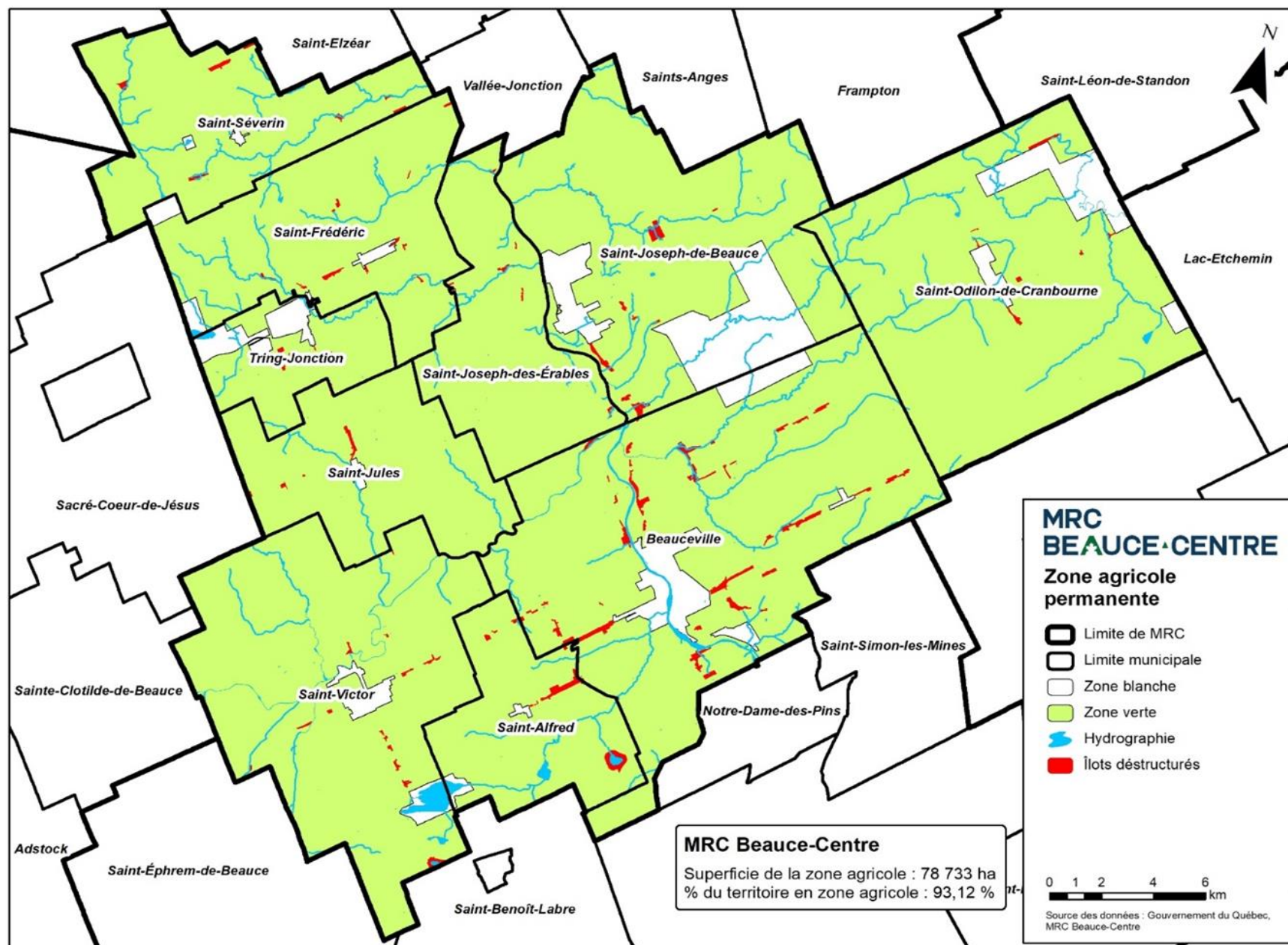
Carte 1. Localisation de la MRC Beauce-Centre dans le Québec.



Carte 2. Principales caractéristiques de la MRC Beauce-Centre.



Carte 3. Zone agricole et îlots déstructurés de la MRC Beauce-Centre.



1.3 La zone agricole permanente

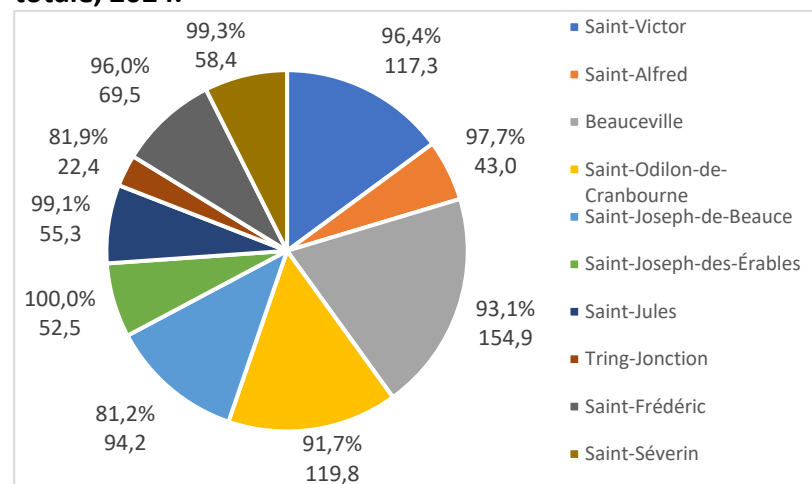
En 1978, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Devenue plus tard la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, cette loi permettait « d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles établies » (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, 2024). Dans la MRC Beauce-Centre, le décret rendant applicable la LPTAA sur son territoire a été adopté en 1980 (voir aussi section 7.2.1).

Le territoire de la MRC Beauce-Centre est inclus en très grande partie en zone agricole permanente (**Carte 3**) communément appelée « zone verte ». En fait, 93 % du territoire, soit près de 790 km² se situe en zone verte. Une des municipalités de la MRC est même complètement comprise en zone agricole, soit Saint-Joseph-des-Érables. Toutes les municipalités comptent au moins 90 % de leur territoire en zone agricole à l'exception de Tring-Jonction et Saint-Joseph-de-Beauce (**Graphique 2**). Les 7 % du territoire compris hors de la zone agricole sont constitués principalement de périmètres urbains, de zones de villégiatures, industrielles et récréatives. Une autre portion d'environ 2 000 ha se trouve quant à elle dans un secteur forestier situé à Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville.

Il est à noter que la LPTAA prévoit des dispositions afin de permettre des inclusions ou encore des exclusions à la zone agricole, ce qui fait en sorte que sa superficie est appelée à être

modifiée au fil du temps. Lors de la révision de la zone agricole permanente en 1990, 793,3 km² étaient en zone verte contre 52,9 km² en zone blanche. Depuis 1990, 5,32 km² ont été exclus de la zone agricole contre 0,11 km² qui ont été inclus. La presque totalité des demandes effectuées auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) avait pour but d'exclure des terrains de la zone agricole afin d'ajuster les périmètres urbains. Le total est donc de 788,1 km² en zone agricole, représentant plus de 93 % du territoire.

Graphique 2. Superficie de la zone agricole par municipalité de la MRC Beauce-Centre en km² et pourcentage de la superficie totale, 2024.



Source : CPTAQ et MRC Beauce-Centre.

1.4 Les îlots déstructurés

Avant l'adoption de la LPTAA et l'entrée en vigueur du décret déterminant la zone agricole de la MRC, plusieurs demeures détenues par des non-agriculteurs ont été construites en milieu

rural. D'autres constructions ont également émergé par la suite en zone agricole avec l'autorisation de la CPTAQ. Ainsi, certains hameaux ont été constitués au fil du temps, laissant dans certains cas des parcelles de terre moins propices à l'agriculture. Plusieurs de ces parcelles faisaient l'objet de demandes auprès de la CPTAQ pour en faire une utilisation autre qu'agricole.

Or, la LPTAA permet aux MRC d'identifier des secteurs où des utilisations résidentielles pourront y être permises en réalisant auprès de la CPTAQ une demande à portée collective (article 59). En 2012, la MRC a procédé à cet exercice et a identifié ces îlots déstructurés où il est désormais possible, sous certaines conditions, d'y construire des bâtiments résidentiels (voir aussi section 1.4).

Au terme de cet exercice, 119 îlots couvrant une superficie totale de 823 ha ont été identifiés dans la MRC. Ceux-ci sont surtout situés le long des routes nationales (173, 112 et 108) ou secondaires du territoire. À elle seule, la municipalité de Beauceville regroupe 40 % des superficies désignées à titre d'îlot déstructuré (**Carte 3**).

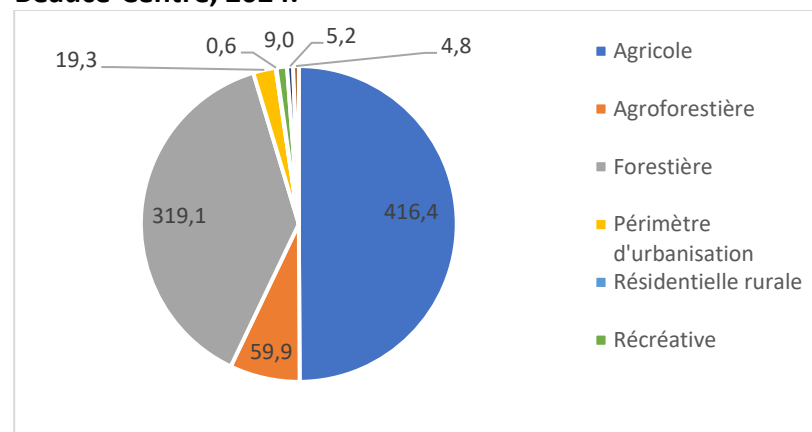
1.5 Les affectations du sol

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la zone agricole permanente, déterminée par la LPTAA, et l'affectation agricole du territoire, déterminée par le Schéma d'aménagement et de développement (2011), sont deux concepts qui, bien que paraissant similaires, ne doivent pas être confondus. En effet, la zone agricole permanente n'est pas nécessairement synonyme de champs agricoles ou

d'agriculture active. Certaines portions de la zone agricole peuvent donc être vouées, par exemple, à des affectations forestières ou encore de villégiature (**Graphique 3**).

C'est donc au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC que revient l'identification des affectations pour l'ensemble de son territoire, incluant ceux se situant dans la zone agricole, et de déterminer les usages qui y sont autorisés (**Tableau 1**).

Graphique 3. Répartition du territoire selon l'affectation, MRC Beauce-Centre, 2024.

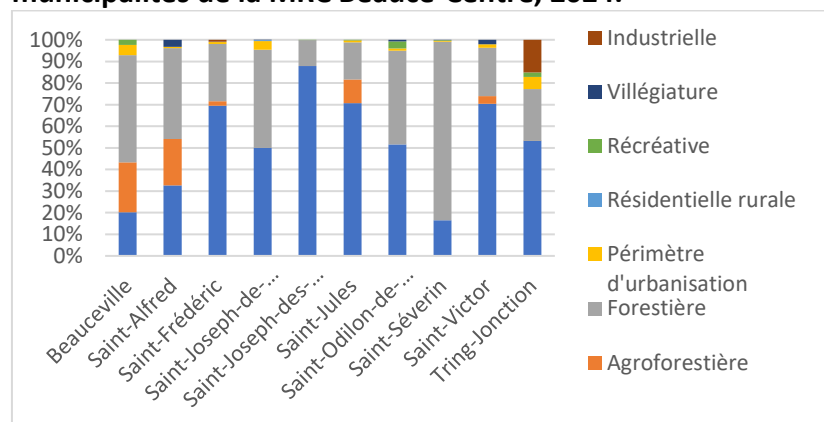


Source : MRC Beauce-Centre.

Dans la MRC, celle qui prime est l'affectation agricole avec ses 416 km², soit la moitié du territoire. Cette affectation, qui se caractérise par une agriculture dynamique, se retrouve dans toutes les municipalités, mais est davantage concentrée dans certaines. Par exemple, l'affectation agricole occupe plus de 70 % du territoire des municipalités de Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Saint-Victor et Saint-Frédéric (**Graphique**

4). L'affectation forestière est également en forte proportion dans la MRC notamment à Beauceville et Saint-Séverin. En moins grande proportion se trouve l'affectation agroforestière, où les activités agricoles sont davantage dispersées et le couvert forestier plus important. Notons que ces trois affectations se situent en presque totalité dans la zone agricole permanente (**Graphique 3, Graphique 4 et Carte 4**).

Graphique 4. Répartition du territoire selon l'affectation, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2024.



Source : MRC Beauce-Centre.

Les périmètres d'urbanisation occupent quant à eux près de 19 km² sur l'ensemble du territoire soit 2,3 %.

2. Le cadre naturel et environnemental

La MRC Beauce-Centre est située dans un cadre naturel principalement composé d'une vallée où coule la rivière Chaudière, ainsi que des collines et des plateaux qui sont situés de part et d'autre.

Selon le Système hiérarchique de classification écologique du territoire (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2016), la MRC peut être divisée en quatre territoires présentant des caractéristiques différentes et qui correspondent à autant d'unités de paysage régional. La principale unité composant la MRC est l'unité Sainte-Marie qui occupe plus de la moitié du territoire (460 km²). Les autres unités répertoriées sont celles de Thetford Mines à l'ouest, du Lac Saint-François au sud et du Lac Etchemin à l'est (**Carte 5**).

2.1 Le relief

Le centre du territoire de la MRC Beauce-Centre correspond à l'unité de paysage Sainte-Marie. Cette unité est principalement constituée d'une vallée, celle de la rivière Chaudière qui scinde le territoire en deux, et de collines qui s'élèvent de chaque côté. Le fond de vallée pouvant correspondre au lit majeur de la rivière s'étend sur toute la longueur du territoire, du sud au nord, sur environ 23 km, et peut atteindre une largeur d'un km à la hauteur de Saint-Joseph-de Beauce et Saint-Joseph-des-Érables. La rivière peut être sinueuse à certains endroits et son dénivelé y est plutôt faible (0,8 m/km entre le périmètre urbain de Beauceville et celui de Saint-Joseph-de-Beauce), ce qui explique en partie les embâcles qui se forment en période hivernale. Finalement, ce secteur est caractérisé par une agriculture dynamique. De part et d'autre de la rivière, la pente est plus ou moins abrupte dépendamment où on se trouve sur le territoire. Sur ces coteaux se trouvent des terres agricoles et des boisés. Finalement, sur le plateau appalachien (correspondant aux extrémités est et ouest de l'unité Sainte-Marie ainsi qu'aux trois autres unités de paysages), le relief est

davantage accidenté et composé de nombreux vallons. Bien que le couvert soit davantage forestier, on y retrouvera aussi plusieurs terres vouées à l'agriculture. Les altitudes y sont également plus élevées. Les plus hautes collines se situent au nord-ouest du territoire, dans la municipalité de Saint-Séverin, aux limites de Saint-Sylvestre, et peuvent atteindre les 650 m d'altitude. À l'est, les plus hauts sommets sont situés à Saint-Odilon-de-Cranbourne et s'élèvent à quelque 500 m (**Carte 5**). Comme pour l'ensemble du territoire où se trouve la chaîne de montagnes des Appalaches, le sous-sol de la MRC est constitué de roches sédimentaires.

2.2 Les dépôts de surface

L'analyse des dépôts de surface s'avère d'intérêt puisque ceux-ci auront un impact sur le potentiel agricole des terres (voir section suivante). Le territoire de la MRC Beauce-Centre est en majeure partie recouvert de dépôts glaciaires, plus précisément de till indifférencié (**Carte 6**). Le till indifférencié regroupe les dépôts constitués de sédiments tels l'argile et le sable ainsi que des éléments comme des blocs, des cailloux et des pierres. Sur le territoire de la MRC, on les retrouvera surtout sur les collines et les plateaux. Des dépôts fluviaux se trouvent pour leur part surtout dans la vallée immédiate de la rivière Chaudière, dans ce qui pourrait correspondre à son lit majeur. D'autres dépôts de ce type se retrouvent aussi dans le cœur de la vallée du bras Saint-Victor. On peut aussi en apercevoir aux abords de quelques autres rivières et ruisseaux de la MRC. Finalement, on compte trois principaux sites où les dépôts fluvioglaciaires sont dominants : dans le secteur de la rivière des Fermes qui coule dans les municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Frédéric et de

Saint-Joseph-des-Érables, dans la vallée du bras Saint-Victor à Saint-Victor et celle de la rivière Lessard à Saint-Séverin. Compte tenu que les dépôts fluviaux et fluvioglaciaires sont surtout composés de sable et de gravier, les endroits où on en trouve seront propices au développement de carrières et de sablières.

2.3 Le potentiel agricole

Tel que mentionné à la section précédente, une corrélation existe entre la répartition des dépôts de surface et le potentiel des terres. Ainsi, de manière générale, les meilleures terres de la MRC (de classe 3), se trouveront aux endroits où il y a présence de dépôts fluviaux et fluvioglaciaires. La plupart des superficies de classe 3 seront donc situées au cœur de la vallée de la rivière Chaudière. D'autres secteurs surtout à l'ouest du territoire (notamment à Saint-Frédéric) regrouperont des terres de cette classe. En tout, les superficies de classe 3 occupent près de 50 km² soit 5,9 % du territoire de la MRC (**Carte 7**).

Les sols de classes 4 et 5 sont bien présents et dispersés dans la MRC. Potentiellement moins attrayants pour l'agriculture, ces sols sont constitués surtout de dépôts glaciaires. Toutefois, preuve que la qualité du sol n'est pas le seul facteur à prendre en considération, les activités agricoles y sont quand même pratiquées intensivement à certains endroits. Il est à noter que la majorité des superficies de classes 3, 4 et 5 correspondent au territoire sous affectation agricole au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (voir section 7.3.1).

Carte 4. Affectations du sol de la MRC Beauce-Centre.

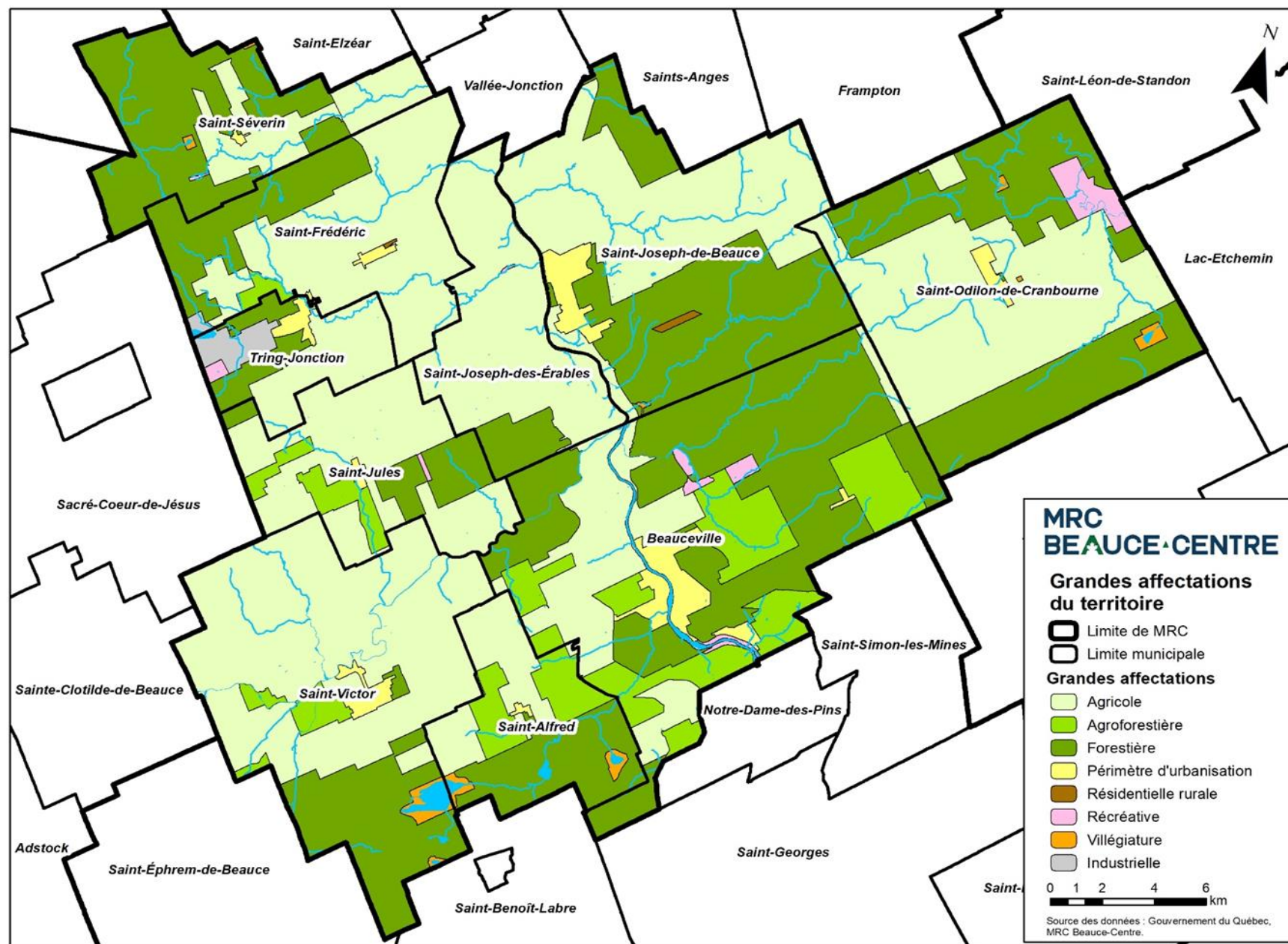
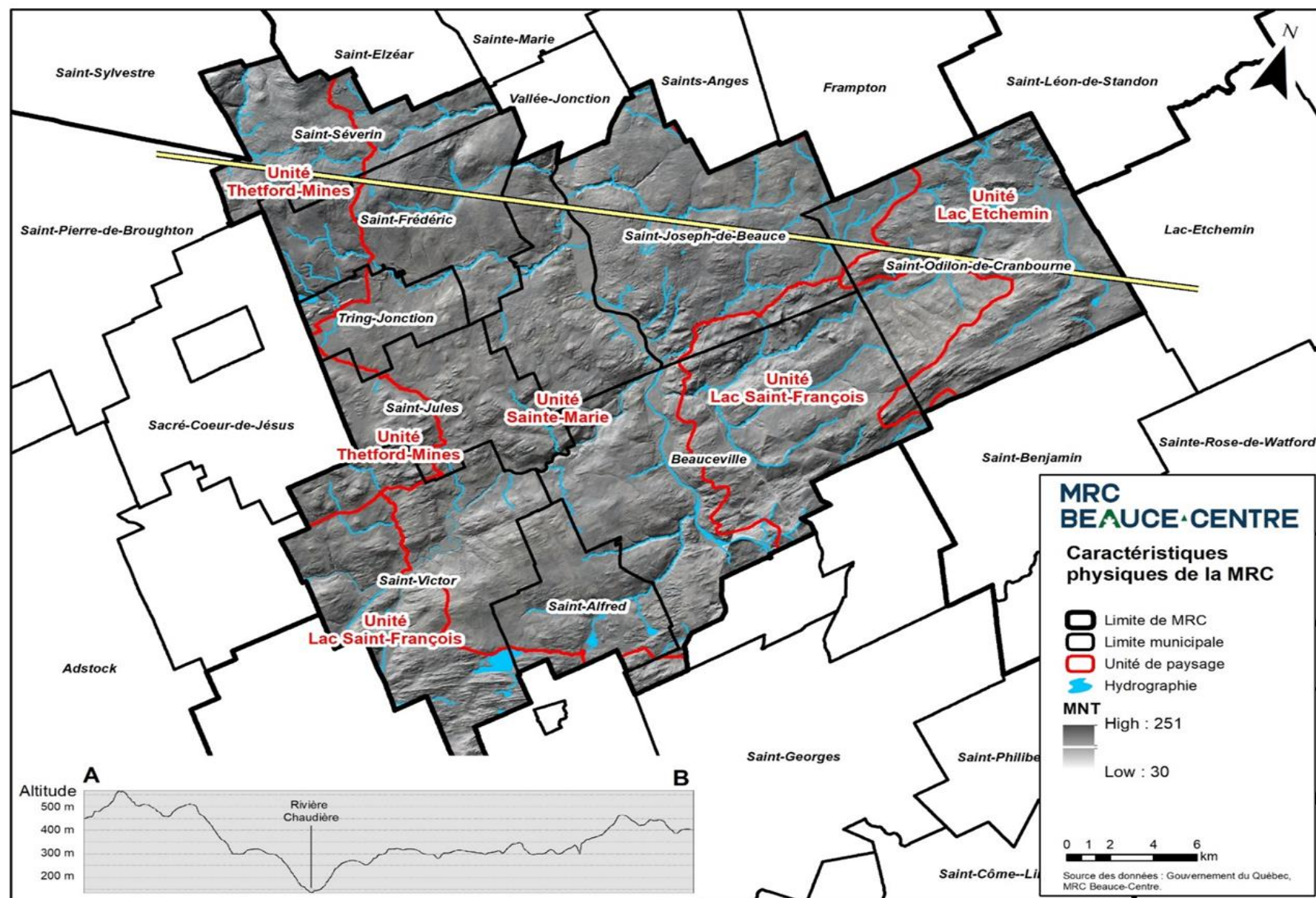


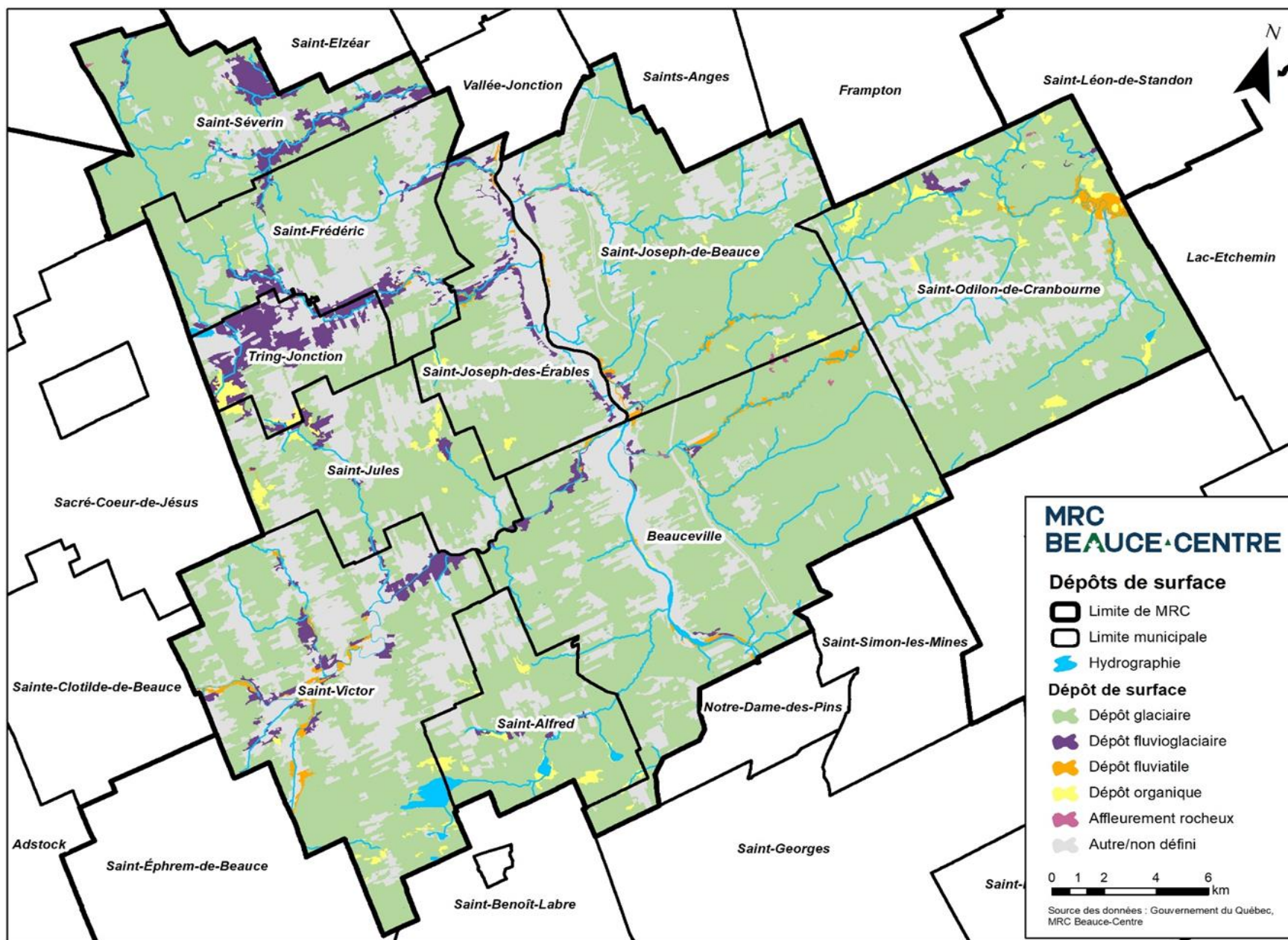
Tableau 1. Principales caractéristiques des grandes affectations du territoire, MRC Beauce-Centre.

Affectation	Principales caractéristiques	Bâtiments et usages autorisés (non exhaustif)
Affectation agricole	• Prédominance des usages agricoles; • Regroupement d'exploitations agricoles importantes et variées; • Homogénéité de l'utilisation du sol à des fins agricoles; • Bonne valeur foncière des entreprises agricoles; • Peu de terres en friche	• Habitations unifamiliales isolées; • Certains commerces et services intégrés à l'habitation; • Commerces et services complémentaires aux activités agricoles ou forestières; • Industries de transformation de produits agricoles ou forestiers complémentaire à une entreprise agricole ou forestière; • Infrastructures d'utilité publique; • Exploitations agricoles et forestières; • Activités récréatives extensives (sans équipement ex. : pistes de ski de fonds, sentier de motoneige, camping sauvage, etc.)
Affectation agroforestière	• Bonnes productions animales, mais dispersées sur le territoire; • Valeur foncière et taux de réinvestissement modérés ou faibles; • Paysage avec alternance de blocs de terres agricoles et de secteurs boisés ou reboisés avec usages résidentiels et de villégiature; • Terres en friche et activités de reboisement dans quelques secteurs; • Couvert forestier plus important	• Bâtiments et usages autorisés à l'intérieur de l'affectation agricole; • Toute industrie de transformation de produits agricoles et forestiers; • Sites d'extraction (carrières ou sablières); • Activités récréatives intensives (avec équipement ex. : base de plein air, club de golf, etc.)
Affectation forestière	• Territoire boisé principalement; • Prédominance des activités reliées à la forêt (coupe de bois, acériculture, etc.); • Productions animales et terres cultivées en petit nombre; • Présence d'activités récréatives et de villégiature en bordure des lacs et des cours d'eau	

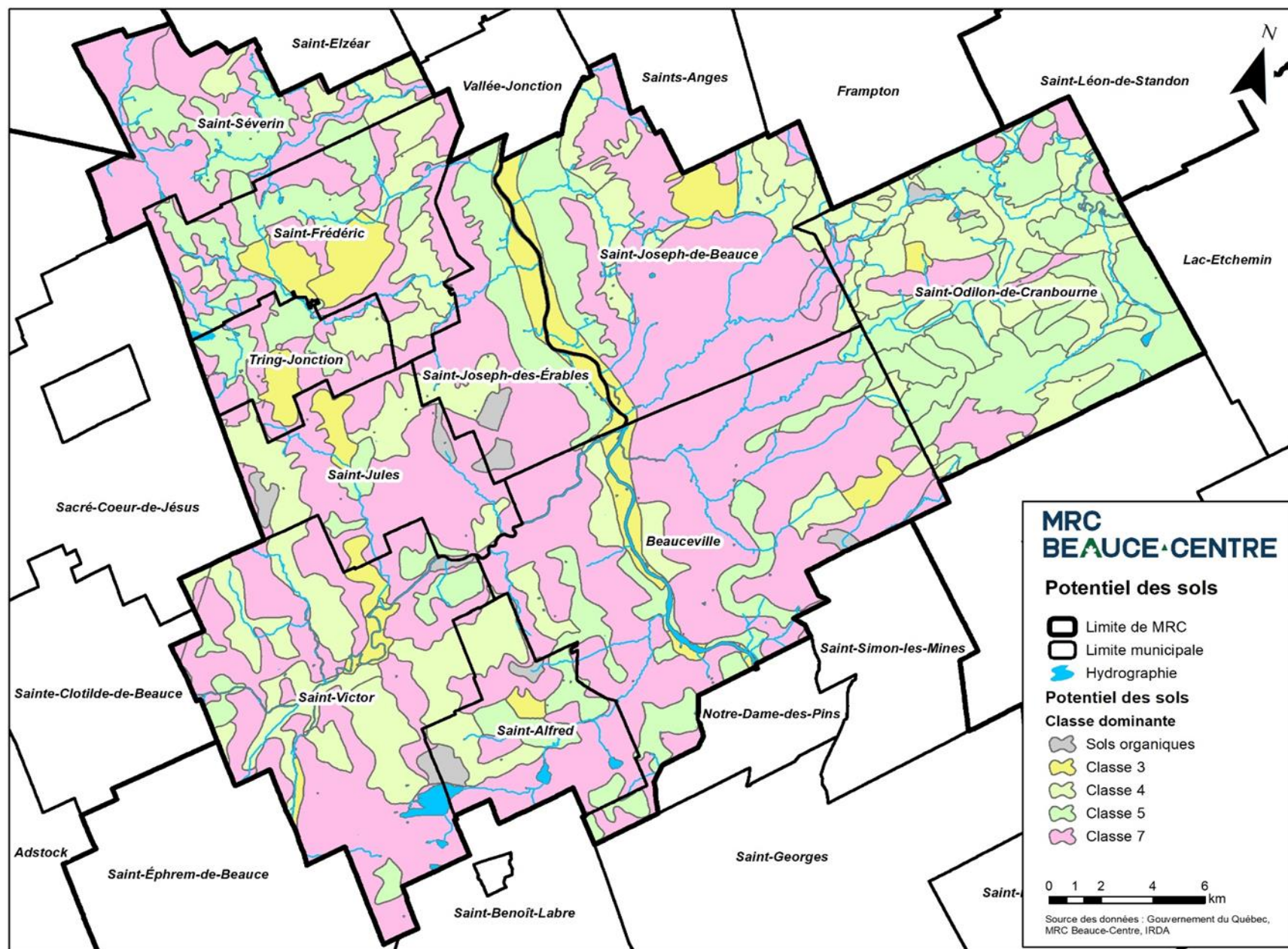
Carte 5. Caractéristiques physiques de la MRC Beauce-Centre et limites des unités de paysages.



Carte 6. Dépôts de surface dans la MRC Beauce-Centre.



Carte 7. Potentiel agricole des terres de la MRC Beauce-Centre.



La classification des sols

La classification du potentiel agricole des terres illustre la variation du potentiel d'un endroit particulier pour la production agricole. Elle est basée sur les caractéristiques du sol telles que déterminées par des levés pédologiques. Les sols minéraux sont regroupés en 7 classes.

Classe 1 : Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole

Classe 2 : Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires

Classe 3 : Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciale

Classe 4 : Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales

Classe 5 : Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés

Classe 6 : Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration

Classe 7 : Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent

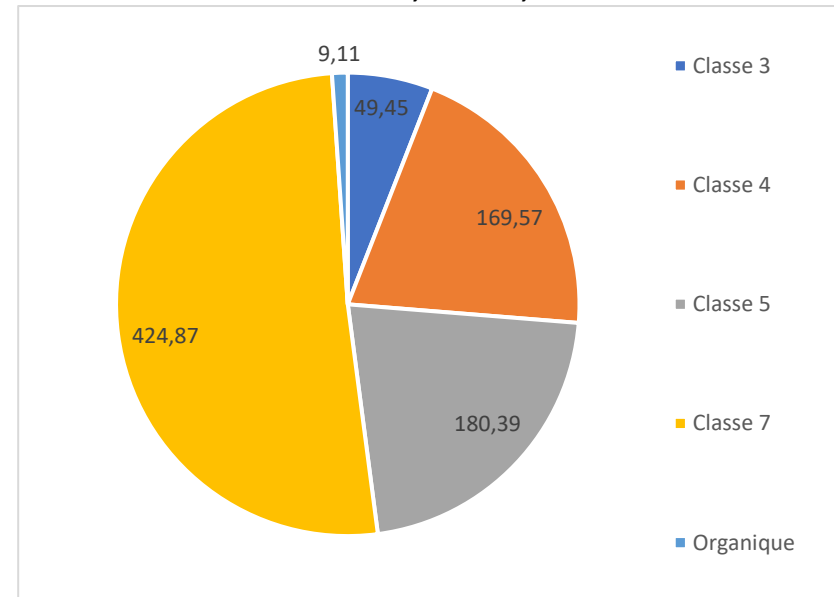
O : organique

Source : ARDA-ITC, 2018.

Finalement, les terres de catégorie 7 sont majoritaires sur le territoire de la MRC (**Graphique 5**). Ces superficies sont

d'avantage sous couvert forestier. Beauceville et Saint-Séverin, municipalités caractérisées par une importante affectation forestière, sont d'ailleurs celles présentant la plus forte proportion de leur territoire sous-catégorie 7 (**Graphique 6**).

Graphique 5. Répartition du territoire selon le potentiel des sols de la MRC Beauce-Centre, en km², 2024.

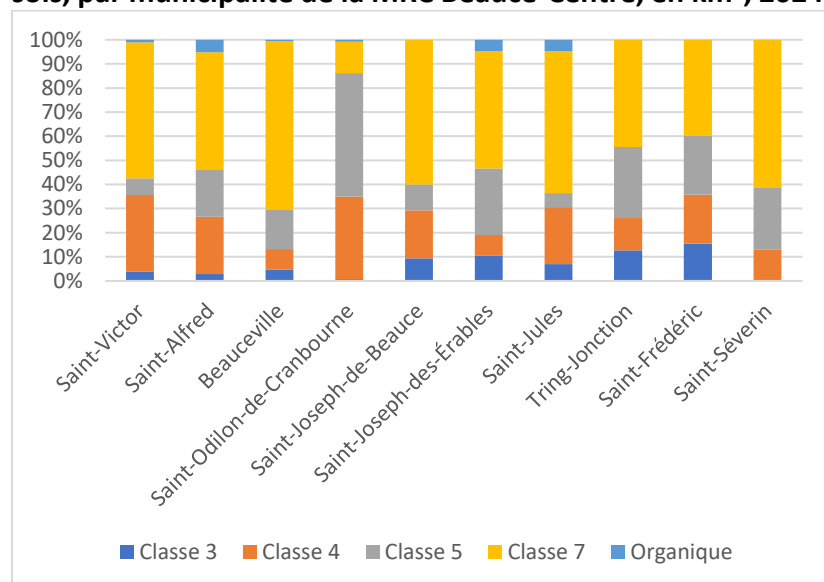


Source : ARDA-ITC, 2018.

Bien que la qualité des sols puisse être importante, elle ne constitue pas le seul facteur à prendre en considération pour mesurer le dynamisme de l'industrie agricole en un lieu donné. D'une part, les avancées technologiques et le travail des terres, notamment par le drainage, font en sorte que la pratique de l'agriculture peut être davantage attrayante sur des superficies de classe 4 ou 5. D'ailleurs, l'enquête tenue auprès des

producteurs agricoles de la MRC Beauce-Centre nous a démontré que du drainage ou d'autres travaux réalisés pour l'amélioration de la productivité des superficies cultivées avaient été réalisés par un peu moins de 25 % de producteurs agricoles au cours des cinq dernières années. D'autre part, les producteurs agricoles adaptent leurs productions en fonction du type de sol.

Graphique 6. Répartition du territoire selon le potentiel des sols, par municipalité de la MRC Beauce-Centre, en km², 2024.



Source : ARDA-ITC, 2018.

Bref, pour mesurer la vitalité de l'industrie agricole d'un milieu, on ne doit pas uniquement s'attarder au potentiel des sols. La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne constitue un bon exemple d'un milieu où l'industrie agricole est dynamique

malgré un potentiel des sols moins élevé, majoritairement de catégorie 5 (**Graphique 5**, **Graphique 6** et **Carte 7**).

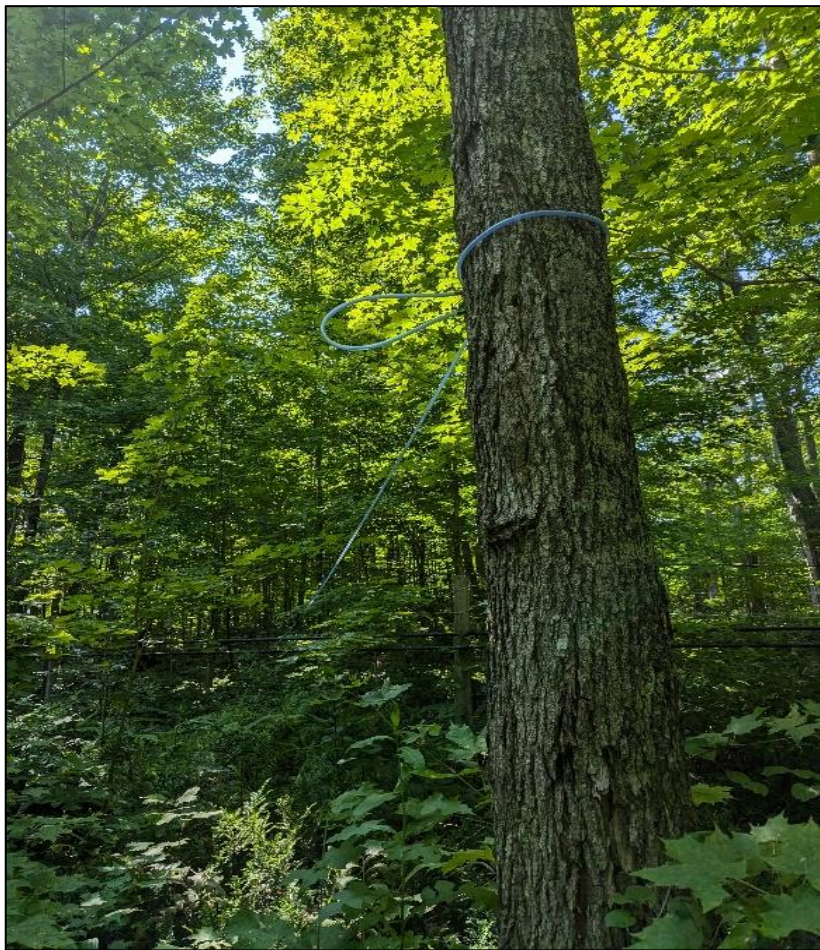
2.4 Le couvert forestier

Le secteur forestier occupe une place importante dans la MRC Beauce-Centre. Non seulement les forêts sont perceptibles partout sur le territoire, mais elles sont situées en presque totalité en zone agricole permanente. Il devient donc opportun d'intégrer l'aspect forestier dans le cadre du PDZA.

Afin de documenter l'état de situation en regard du couvert forestier, les données issues du cinquième inventaire écoforestier du Québec méridional, paru en 2024, ont été utilisées. Cet inventaire a toutefois été réalisé à partir de données de 2018. L'état de situation ayant évolué depuis ce temps, les informations doivent être interprétées avec prudence.

L'espace forestier occupe environ 575 km² dans la MRC Beauce-Centre, ce qui correspond à près de 70 % de son espace. Bien que le couvert soit réparti un peu partout sur le territoire, on peut distinguer un bloc forestier de plus grande envergure et plus dense sur les versants et plateaux à l'est de la rivière Chaudière, dans les municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville. Environ 85 % des forêts de la MRC sont détenues par des individus (moyenne de 17,8 ha par propriété) alors que 15 % sont possédées par des entreprises (20,0 ha par propriété). En moyenne, les propriétés forestières de la MRC ont une superficie de 18,3 ha. Il s'agit d'une moyenne inférieure à celle affichée pour le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (essentiellement le

sud-ouest de la région de la Chaudière-Appalaches) qui s'élève à près de 23 ha (Agence régionale de mise en valeur des forêts



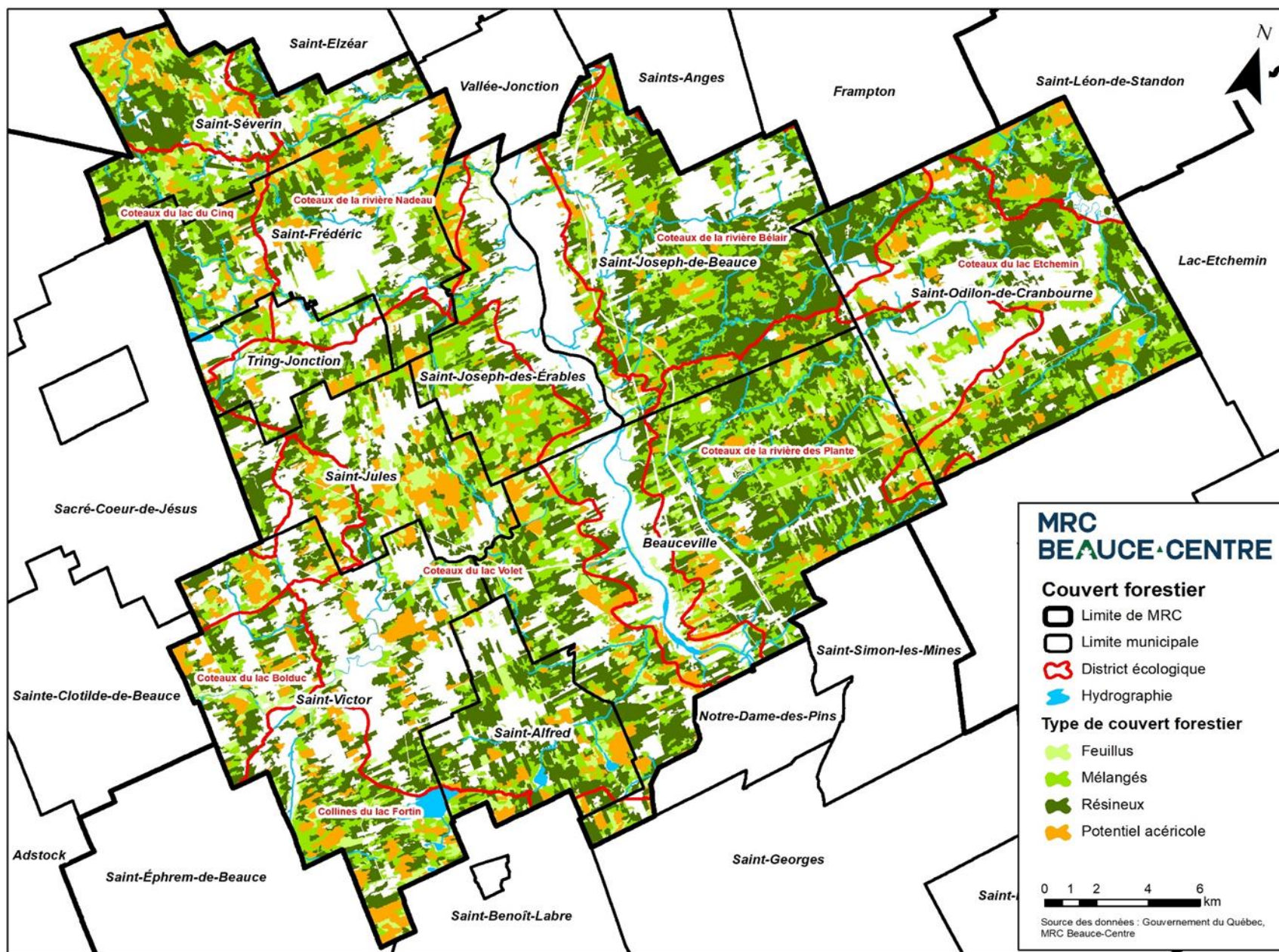
Source : Érablière, Saint-Victor, Marie-Eve Leblanc.

privées de la Chaudière, 2014). La MRC étant comprise dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, on y retrouvera plusieurs essences d'arbres. Cependant, pour

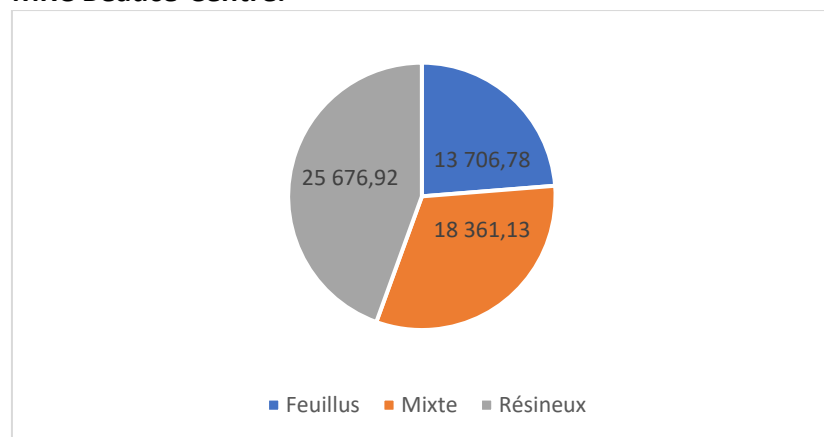
l'ensemble de la MRC, les peuplements résineux dominent avec une superficie d'environ 255 km² (**Graphique 7** et **Carte 8**). Cette superficie représente environ 45 % du couvert forestier de la MRC (Ministère des Ressources naturelles et des forêts, 2024). On en compte un peu partout sur le territoire. Les forêts mixtes représentent pour leur part près de 180 km² de la superficie de la MRC. Les essences résineuses dominantes sont l'épinette blanche, l'épinette rouge et le thuya. Les peuplements de feuillus (137 km²) se retrouvent pour leur part plus souvent à l'ouest de la rivière Chaudière. Notons que parmi les peuplements de feuillus se trouveront plusieurs érablières exploitées. Outre l'érable à sucre, l'érable rouge et le bouleau jaune seront les essences dominantes.

Au niveau de l'âge des forêts, deux tendances se dessinent. Pour les forêts de feuillus, le peuplement est généralement plus âgé, constitué à un peu plus de 55 % de forêts naturelles de 40 ans et plus et de vieilles forêts inéquiennes ou irrégulières. L'exploitation des érablières contribue évidemment à ce que le couvert de feuillus demeure. Pour ce qui est des forêts mélangées et de résineux, on constate des peuplements plus homogènes au niveau de l'âge, la proportion de forêts inéquiennes étant plus faible. La superficie des forêts mélangées et de résineux de 40 ans et plus est cependant importante, dépassant les 10 000 ha au total, pour chaque tranche de superficie. Il s'agit d'un potentiel de récolte important à court terme avec près de 50 % du total de ces types de couvert forestier (Ministère des Ressources naturelles et des forêts, 2024).

Carte 8. Types de couvert forestier et potentiel acéricole dans la MRC Beauce-Centre.



Graphique 7. Répartition des superficies boisées (ha) de la MRC Beauce-Centre.



Source : Ministère des Ressources naturelles et des forêts, 2024.

Le territoire forestier de la MRC est également constitué de 8,5 % (environ 52 km²) en plantations. Au moment du cinquième l'inventaire écoforestier (2024), un peu plus de 80 % des plantations avaient moins de 40 ans. Dans un avenir rapproché, plusieurs de ces plantations seront bientôt prêtes pour des travaux d'éclaircissement.

Par ailleurs, les données du cinquième inventaire écoforestier (2024) ont permis aux professionnels du secteur de mettre à jour les calculs de possibilité de récolte forestière en forêt privée. Pour la MRC Beauce-Centre, la possibilité de récolte annuelle, toutes essences confondues, est estimée à 170 091 m³/an. À noter que le nombre d'hectares pris en considération pour le calcul excluait les superficies agricoles ou les cours d'eau, les superficies inaccessibles et les superficies sur pentes

fortes (Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) et WSP, 2023).

Finalement, un dernier 15 % du couvert forestier est composé de secteurs bûchés, en friches ou improductifs. Il faut toutefois demeurer prudent étant donné que la dernière mise à jour de ces données était en 2014. Il est tout de même possible de supposer que le pourcentage n'ait pas changé énormément, notamment en ce qui concerne les secteurs en friches ou improductifs.

Enfin, les ressources fauniques sont indissociables du milieu forestier. Le territoire de la MRC Beauce-Centre regorge de cette ressource, petite ou grande faune. On note entre autres la présence de cerfs de Virginie (avec une aire de confinement de près de 15 km² dans le secteur de Saint-Joseph-de-Beauce), d'orignaux, de perdrix, de dindons sauvages et de lièvres. Ces espèces sont à l'origine de plusieurs activités récréotouristiques, que l'on pense à l'observation des oiseaux ou à la chasse.

2.5 Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est une composante naturelle du territoire qu'il est important de documenter dans le cadre du portrait du PDZA puisqu'il est au cœur de certains enjeux environnementaux particuliers au milieu agricole (voir section 7.2). Les activités agricoles ont bien sûr une influence sur la qualité des sources d'alimentation en eau, qu'elle soit de surface ou souterraine. Dans la MRC, plusieurs prises d'eau sont sujettes à être en contact avec les activités agricoles et sont

protégées en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* (voir section 7.2).

2.5.1 Les bassins versants

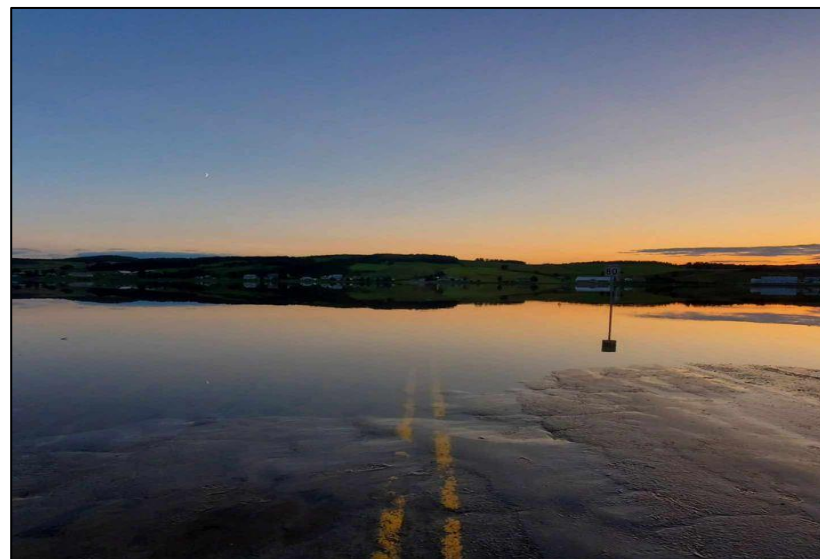
La presque totalité de la MRC, soit 795 km² ou 94 % est comprise dans le bassin versant de la rivière Chaudière. Cette rivière qui traverse l'ensemble du territoire du sud vers le nord est presque entièrement bordée de champs agricoles. On compte plusieurs affluents de cette rivière dans Beauce-Centre, le principal étant le bras Saint-Victor, dont le bassin versant couvrant un peu plus de 200 km² du territoire de la MRC est également caractérisé par une agriculture dynamique. Seule une portion de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne (51 km²), au nord-est de la MRC, est drainée par un autre bassin versant que celui de la Chaudière, soit celui de la rivière Etchemin (**Carte 9**).

La MRC dénombre quelques lacs de faibles superficies. Seul le Lac Fortin est supérieur à 100 ha. Ils se situent pour la majorité dans le secteur des municipalités de Saint-Victor et Saint-Alfred et ont principalement des fonctions de villégiature.

D'autres affluents de la rivière Chaudière peuvent aussi être touchés par la problématique des inondations. À cet effet, notons le bras Saint-Victor, la rivière Calway, la rivière des Fermes et la rivière des Plante. Compte tenu que ces cours d'eau circulent sur de grandes portions en milieu agricole, les inondations peuvent engendrer des pertes de productions importantes pour les producteurs.

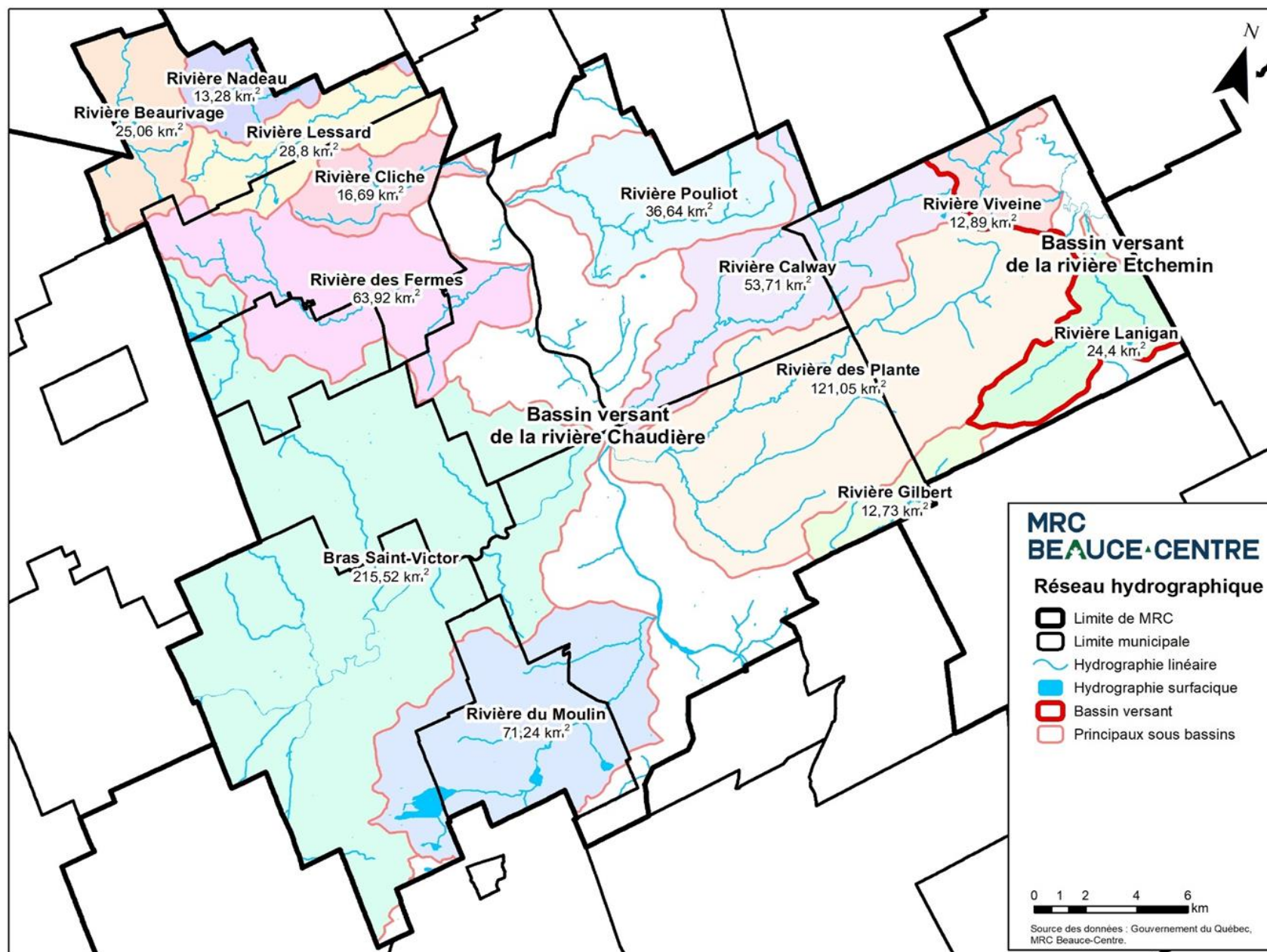
2.5.2 La zone inondable

Une des problématiques reliées à l'hydrographie et qui est bien connue des Beaucerons est celle concernant les inondations. Bien sûr, les inondations printanières sont coutumes dans les municipalités riveraines à la Chaudière. Cependant, à la suite d'orages isolés ou de grandes pluies, il n'est pas rare de constater des débordements lors d'autres périodes de l'année, notamment en juillet et août. Le territoire se situant entre la route 173 à l'est, et l'avenue Lambert et le rang des Érables à l'ouest est davantage concerné par cette problématique. Cette zone correspond sensiblement à la zone inondable de récurrence 2 ans. Or, ce secteur comprend certaines des meilleures terres de la MRC (voir **Carte 7**).



Source : Inondations mineures, Saint-Joseph-de-Beauce, Gabriel Côté.

Carte 9. Réseau hydrographique de la MRC Beauce-Centre.



Le territoire de la MRC est en effet caractérisé par la présence de zones inondables importantes le long des rivières Chaudière, le Bras et Etchemins.

Ce sont principalement des boisés et des milieux humides qui occupent les abords de la rivière Etchemins à Saint-Odilon-de-Cranbourne. Toutefois, de grandes superficies agricoles se retrouvent à l'intérieur des zones inondables des rivières Chaudière et le Bras. En effet, un peu moins de 40 % de la zone inondable de la rivière le Bras est occupé par des terres en culture ou en friche; cette proportion augmente à plus de 65 % pour la zone inondable de la rivière Chaudière. Il est toutefois à noter qu'aucun bâtiment agricole n'est situé dans ces secteurs. Au total, ce sont plus de 1 300 hectares de terres en culture ou en friche qui sont situés en zone inondable de crue centennale, aussi nommée récurrence centenaire (**Tableau 2**). Les terres potentiellement en culture en zone inondable ont été localisées par photo-interprétation (orthophotos 2020). Les zones inondables visées sont celles identifiées au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Centre (MRC Beauce-Centre, 2011).

Les terres en culture localisées dans la zone inondable de la rivière Chaudière sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques. En effet, de grandes superficies sont situées dans la zone inondable de récurrence 0-2 ans, soit les secteurs qui sont inondés le plus fréquemment. Bien que les inondations soient connues pour survenir principalement à la fonte des neiges au printemps, il n'est pas rare d'observer des débordements de la rivière à toutes saisons. En période

estivale, les risques de perte de culture en cours de saison de production sont alors accrus.

Tableau 2. Superficie occupée par les activités agricoles en zone inondable, 2024.

	Le Bras	Etchemin	Chaudière	Total
Superficie en culture/friche (approx)	238 ha	5 ha	1 103 ha	1 346 ha
Superficie de la zone inondable (approx)	614 ha	321 ha	1 672 ha	2 607 ha
% de la zone inondable en culture/friche	39 %	1,5 %	66 %	51,6 %

Source : MRC Beauce-Centre.

2.6 Le climat

Le climat à une incidence importante sur l'agriculture. Ainsi, dépendamment des températures ou des précipitations, les types de culture pourront être différents, et ce, même à l'échelle d'un territoire comme la MRC Beauce-Centre.

Le climat de l'ensemble du territoire québécois situé au sud du 50^e parallèle est de type continental humide. Ce type de climat se caractérise par d'importants écarts de température entre les saisons et des précipitations importantes tout au long de l'année.

À l'intérieur même du territoire de la MRC, les indicateurs climatiques varient peu d'un endroit à l'autre (**Tableau 3**). En général, ils sont quelque peu avantageux pour l'agriculture dans le secteur de la vallée de la rivière Chaudière. Ainsi, la saison

sans gel, la saison de croissance et le nombre de degrés-jours y sont quelque peu supérieurs (Agrométéo Québec, s. d.).

Bien que le climat de la MRC Beauce-Centre ne soit pas des plus optimums, les précipitations et les températures sont suffisamment adéquates pour permettre plusieurs types de culture. Par ailleurs, on constate depuis quelques années des bouleversements au niveau des indicateurs (réchauffement des températures, diminution du gel, etc.) qui favorisent certaines cultures, au détriment de certaines autres. En effet, les hivers plus cléments pourraient avoir des conséquences importantes sur la production acéricole, par exemple.

2.7 La biodiversité

Les activités agricoles doivent composer avec le respect de la faune et de la flore, qui sont nécessaires et essentielles au maintien de la biodiversité. La gestion du couvert forestier, et la préservation des rives et des milieux humides permettent notamment d'atteindre cet équilibre et de réduire notre vulnérabilité face aux aléas climatiques.

2.7.1 Faune

Le territoire de la MRC Beauce-Centre accueille de nombreuses espèces fauniques terrestres et aquatiques indigènes au territoire. Leur présence sur le territoire est essentielle au maintien des écosystèmes, de la structure des sols et de la présence d'espèces d'intérêt pour la pratique de la chasse et de la pêche (voir section 2.4).

2.7.2 Habitats fauniques

On compte sur le territoire de la MRC Beauce-Centre trois habitats fauniques en terre privée : un habitat du rat musqué au Lac du Castor à Saint-Victor ainsi que deux grandes aires de confinement du cerf de Virginie, le premier aux abords de la rivière Etchemin à Saint-Odilon, et le second dans le secteur des rivières Calway et des Plantes sur le territoire des Villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville. Ces habitats fauniques sont localisés en terres privées et ne sont pas soumis à la réglementation provinciale visant leur protection. Toutefois, une attention particulière devrait être apportée par les propriétaires fonciers lors d'interventions dans ces milieux afin de maintenir les caractéristiques écologiques de ces habitats (MRC Beauce-Centre, 2011).

Les **impacts des changements climatiques** sur les exploitations agricoles et forestières sont encore méconnus et difficiles à déterminer de façon précise. Une veille stratégique pourrait permettre d'informer les producteurs de tout développement à ce sujet. À noter que le projet Agriclimat, mené par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ), dont la première phase s'est terminée en 2021, permet de sensibiliser les entreprises agricoles à l'adaptation aux changements climatiques avec des fiches de sensibilisation couvrant les principales productions du territoire québécois.

Tableau 3. Principales caractéristiques du climat, MRC Beauce-Centre.

Indicateur	Intervalle	Borne supérieure	Borne inférieure
Risque de gel			
Dernier gel printanier -3 °C, 8a/10	6 – 15 mai	Ouest de Saint-Alfred et sud de Beauceville	Pointe nord de Saint-Séverin
Dernier gel printanier -2 C, 8a/10	13 – 24 mai	Vallée de la rivière Chaudière (Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville) et sud de Beauceville vers Saint-Alfred	Saint-Séverin
Dernier gel printanier -2 C 2a/10	28 avril – 4 mai	Vallée de la rivière Chaudière (Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville) et sud de Beauceville vers Saint-Alfred	Saint-Séverin
Dernier gel printanier 0 C, 8a/10	28 mai au 4 juin	Vallée de la rivière Chaudière (Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville) et sud de Beauceville vers Saint-Alfred	L'ensemble du territoire
Dernier gel printanier 0 C, 2a/10	10 – 14 mai	Sud-ouest de Saint-Victor, sud de Beauceville et est de Saint-Alfred	Nord-ouest de Saint-Joseph-de-Beauce
Premier gel automne -2 C, 8a/10	12 – 19 octobre	Pointe nord de Saint-Séverin	L'ensemble du territoire
Premier gel automne -0 C, 8a/10	27 septembre – 6 octobre	Secteur sud-ouest du territoire (Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Victor)	Vallée de la rivière Chaudière (Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville) et sud de Beauceville vers Saint-Alfred
Jours sans gel -2 C, 8a/10	156 – 166	Pointe nord de Saint-Séverin	Vallée de la rivière Chaudière (Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville) et sud de Beauceville vers Saint-Alfred, Saint-Odilon-de-Cranbourne
Jours sans gel 0 C, 8a/10	134 – 146	Pointe nord de Saint-Séverin et sud de Beauceville vers Saint-Alfred	Est de Saint-Odilon-de-Cranbourne, sud de Saint-Victor
Températures extrêmes			
Nb jours ayant Tmax > 30 C, 8a/10	2 – 10	Est de Saint-Alfred, sud de Beauceville	Pointe sud-ouest de Tring-Jonction et Saint-Frédéric
T min hivernale, 8a/10	-28,6 – -30,6	Est de Saint-Alfred, sud de Beauceville	Pointe sud-ouest de Tring-Jonction et Saint-Frédéric
T min hivernale, 2a/10	-33,9 – -37,7	Est de Saint-Alfred, sud de Beauceville	Pointe sud-ouest de Tring-Jonction et Saint-Frédéric
Saison de croissance			
Nb jours, T moy >= 5,5 C, 8a/10	65 – 78	Pointe nord de Saint-Séverin	Extrême est de Saint-Odilon-de-Cranbourne
Degrés-jours (cumul avril à octobre)			
Nb degrés jours, 5 C, 8a/10	1661 – 1953	Pointe nord de Saint-séverin	Pointe sud-ouest de Tring-Jonction et Saint-Frédéric
Nb degrés jours, 10 C, 8a/10	898 – 1116	Pointe nord de Saint-séverin	Pointe sud-ouest de Tring-Jonction et Saint-Frédéric
Unité thermique maïs (15 mai au 10 octobre)			
UTM, 8a/10	2444 – 2729	Pointe nord de Saint-Séverin	Extrême est de Saint-Odilon-de-Cranbourne

2.7.3 Vulnérabilité aux insectes ravageurs

Nos pratiques agricoles et forestières peuvent également réduire notre vulnérabilité en présence d'insectes ravageurs et de maladies. En effet, le choix des cultures et des plantations, la polyculture et l'abattage hâtif de certaines essences peuvent permettre de limiter les impacts sur les superficies affectées et réduire les risques financiers en cas de perte de cultures ou de boisés.

2.7.4 Flore

Les rives et les milieux humides

Le maintien des bandes riverains aux abords des cours d'eau et la conservation des milieux humides présentent de nombreux avantages pour le territoire : ils réduisent le phénomène d'érosion et maintiennent les sols en place, ils filtrent l'eau de ses polluants, ils agissent comme haie brise-vent naturels et régulent le débit des eaux, réduisant les risques d'inondation et prévenant les sécheresses.

De plus, ces milieux peuvent favoriser la présence d'insectes pollinisateurs, qui sont essentiels pour de nombreuses cultures. Plusieurs espèces floristiques indigènes présentent également un intérêt pour la cueillette, pensons notamment à l'ail des bois, certains arbustes fruitiers ou les têtes de violon (MRC Beauce-Centre, 2022).

Les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire peut constituer une menace pour la biodiversité, les activités agricoles et forestières et même sur la santé.

Leur vitesse de colonisation dans de nouveaux secteurs pouvant parfois être très rapide, les EEE deviennent parfois des espèces dominantes, pouvant compétitionner avec les cultures ou la flore présente en milieu forestier, perturbant ainsi tout l'écosystème, en plus de présenter un risque pour la santé de la population, pensons aux risques de brûlures en cas de contact avec la berce du Caucase.

Bien que l'apparition des EEE ne soit pas récente, nous devons demeurer vigilants afin de contrôler l'introduction de nouvelles espèces ou limiter la propagation des espèces présentes.

3. Les infrastructures d'utilité publique

3.1 Le réseau de transport électrique

Le réseau de transport électrique emprunte la zone agricole. On peut remarquer à plusieurs endroits des lignes de 230 et 120 kV, notamment sur les territoires de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville. Ces infrastructures entraînent certains inconvénients sur la pratique des activités agricoles, notamment par la perte de superficies cultivables.

Comparativement aux réseaux de plus grande intensité, les réseaux électriques monophasés (120 V) et triphasés (600 V) se situent principalement dans l'emprise du réseau routier, limitant ainsi leur impact sur le territoire agricole. Bien qu'initialement le courant ait été apporté par les réseaux monophasés, le réseau triphasé s'expand et est désormais présent sur le territoire de chaque municipalité (noyau villageois), acheminé principalement par les lignes situées en



Source : Lignes électriques et cultures, Saint-Joseph-de-Beauce, Marie-Eve Leblanc.

bordure des axes routiers principaux, mais parfois aussi par des routes plus secondaires.

Dans son Plan pour une économie plus verte 2030, le gouvernement a identifié comme objectif de réduire l'empreinte carbone du secteur bioalimentaire. Cet objectif passe par la mise en place de mesures et d'actions telles que l'accompagnement du secteur bioalimentaire dans l'intégration des enjeux climatiques dans les décisions d'entreprise, l'optimisation de la fertilisation azotée, la réduction des émissions de méthane provenant des élevages, ainsi que l'accroissement de l'électrification et de l'efficacité énergétique à la ferme (MELCC, 2020; Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2022b).

Cette dernière mesure inclut une action visant à appuyer l'extension du réseau triphasé, pour laquelle le gouvernement prévoit des dépenses de près de 13,7 millions d'ici 2027. L'investissement sera principalement réalisé par le biais de programmes de subvention pour le raccordement ou le prolongement du réseau triphasé. D'après l'information obtenue, aucun participant à ces programmes de subvention n'est localisé dans la MRC (MELCC, 2020).

Le territoire de la MRC Beauce-Centre accueille également ses premières éoliennes dans le secteur du mont Sainte-Marguerite depuis 2017. Ces éoliennes sont situées dans la zone agricole, en milieu forestier. Le parc éolien compte 46 éoliennes, dont 17 sur le territoire de la municipalité de Saint-Séverin. Pour ce qui est des infrastructures de transport d'énergie générée par les éoliennes, elles ont peu d'impacts sur le territoire.

3.2 Le réseau cellulaire

Sur le territoire de la MRC Beauce-Centre, on compte jusqu'à 14 compagnies de télécommunication qui offrent le service cellulaire. Celles-ci opèrent généralement sur l'un des quatre grands réseaux (Bell, Telus, Vidéotron et Rogers) ou peuvent également avoir une entente de partage de réseau dans certains secteurs (Top-Plans.ca, 2024).

Dans le cadre du volet Régions branchées du programme Québec haut débit, la compagnie Sogetel a obtenu le mandat de construire une tour cellulaire dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne (Sogetel, 2024). Ce projet vise le déploiement d'un réseau sans fil composé d'un site afin d'apporter de la couverture cellulaire sur la route 275 entre Saint-Odilon-de-Cranbourne et le domaine *Retour aux Sources*, situé au nord-ouest, dans les municipalités de Frampton et de Saint-Odilon-de-Cranbourne. Le projet devrait permettre la couverture cellulaire de plusieurs rangs qui traversent ces municipalités du nord au sud.

Avec ce projet déjà en cours, presque toutes les compagnies offrent un réseau cellulaire qui couvre l'entièreté du territoire de la MRC. Malgré la couverture quasi complète du territoire, l'offre au niveau des générations de réseaux mobiles (3G, 4G, LTE, 5G, etc.) peut varier. Cela affectera principalement la vitesse Internet et variera en fonction de la compagnie, du réseau utilisé par la compagnie, de la capacité du réseau, de l'appareil (téléphone intelligent) et du forfait que le citoyen utilise, ce qui explique les différences d'accès au réseau cellulaire entre les personnes d'une même localité.

3.3 L'Internet haute vitesse

L'opération Haute Vitesse a été lancée en 2021 par le gouvernement provincial pour procurer une couverture Internet aux 250 000 foyers québécois qui, malgré les initiatives privées des fournisseurs et les incitatifs financiers des programmes gouvernementaux, n'avaient pas accès à de tels services en région (Gouvernement du Québec, 2024c).

Pour la MRC Beauce-Centre, selon les informations rendues disponibles par le gouvernement, 100 % des foyers admissibles sont desservis par un service Internet haute vitesse accessible dans la rue devant l'adresse (Gouvernement du Québec, 2024a).

Cependant, la desserte en Internet haute vitesse de certains foyers peut être problématique, notamment en raison d'une résidence trop éloignée de la route où la fibre est déployée. Dans de tels cas, des options telles que le sans-fil fixe ou le satellite basse orbite, par exemple « Starlink », sont proposées aux résidents.

On entend par Internet haute vitesse une technologie qui permet un taux de transfert d'au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en téléversement, sans limite de données transférées (Gouvernement du Québec, 2024a).

3.4 L'approvisionnement en eau

La plupart des municipalités de la MRC s'approvisionne en eau via des sources souterraines. Quelques installations de prélèvement (puits) sont situées en territoire agricole, aux endroits où l'eau souterraine est disponible en quantité et

qualité suffisante pour alimenter les municipalités. À proximité de ces installations, certaines activités agricoles peuvent être restreintes ou interdites. Les municipalités peuvent toutefois mettre en place des mesures d'atténuation et de compensation auprès des producteurs agricoles impactés.

4. Le profil socioéconomique du territoire¹

Le profil socioéconomique du territoire permet d'une part de bien circonscrire le cadre général dans lequel évolue l'industrie agroalimentaire de la MRC Beauce-Centre. Il permet d'analyser notamment les caractéristiques de la population ainsi que la structure économique dans laquelle elle vit. D'autre part, le profil permet d'identifier certaines tendances futures au niveau socioéconomique, ce qui aura certes une influence sur l'évolution de l'industrie.

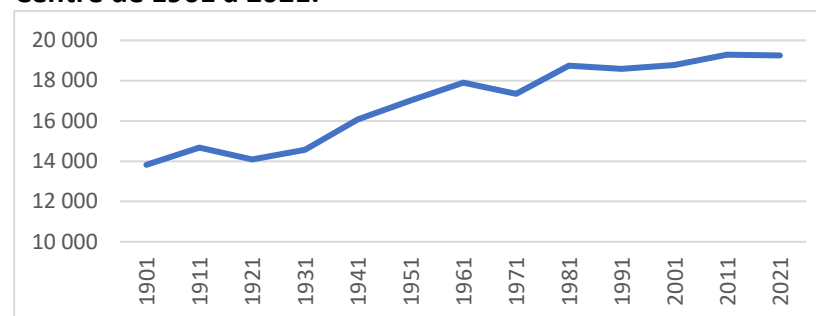
4.1 La population

Selon les données du recensement, la population de la MRC Beauce-Centre se fixait à 19 253 habitants en 2021. La population est relativement stable depuis les 30 dernières années. C'est entre 1921 et 1961 que la croissance de la population s'est davantage fait sentir, passant de 14 000 à 18 000 (**Graphique 8**).

L'évolution de la population de la MRC Beauce-Centre est différente des tendances que l'on observe dans la région de la Chaudière-Appalaches et au Québec. Depuis 1971, on a assisté

à une augmentation globale de 11,0 % de la population dans la MRC alors qu'elle a crû de 41,4 % dans la région de la Chaudière-Appalaches et de 41,0 % dans l'ensemble du Québec.

Graphique 8. Évolution de la population de la MRC Beauce-Centre de 1901 à 2021.



Source : Statistique Canada, 2021.

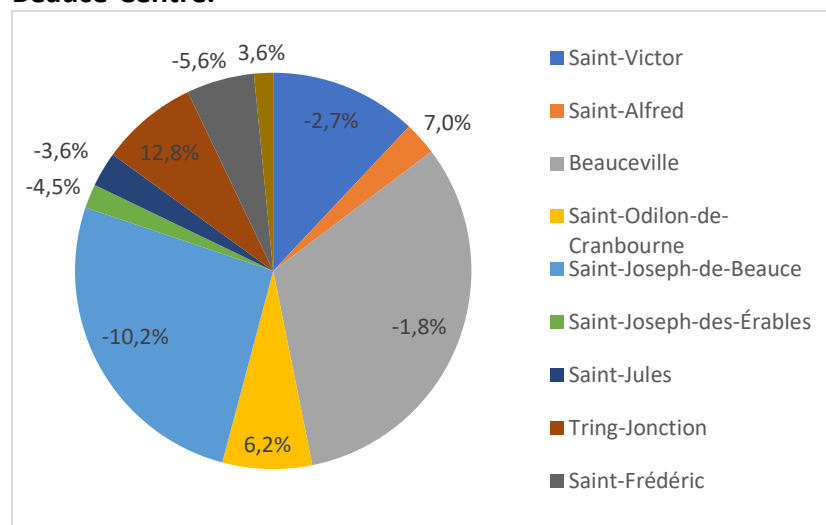
La population de la MRC demeure inégalement répartie entre ses municipalités. En fait, plus de la moitié de la population réside à Beauceville ou à Saint-Joseph-de-Beauce. Une seule autre municipalité dépasse le cap des 2 000 habitants, soit Saint-Victor (**Graphique 9**).

La variation de la population est également différente d'une municipalité à l'autre. Bien que dans l'ensemble de la MRC, la population ait diminué de -0,18 % entre 2011 et 2021, certaines municipalités ont connu un accroissement notable de leur population (au-delà des 10 % pour Saint-Séverin, 7 % pour

¹ Afin d'éviter d'alourdir le texte, à noter que toutes les données présentées dans cette section sont issues du Recensement de la population 2021 de Statistiques Canada. La source complète se retrouve dans la bibliographie.

Saint-Alfred et 6 % pour Saint-Joseph-de-Beauce) alors que d'autres ont vu une diminution importante (plus de 10 % pour Saint-Joseph-des-Érables, notamment).

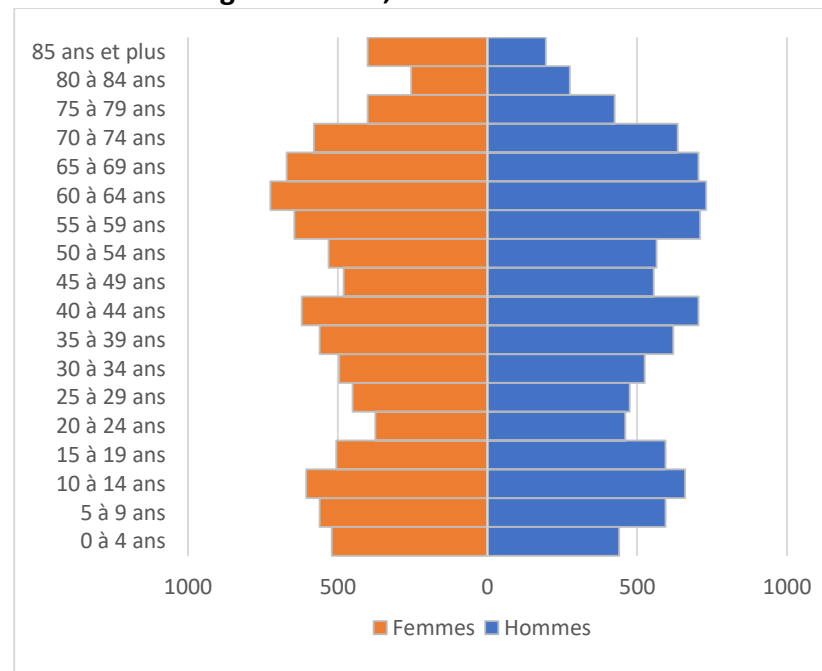
Graphique 9. Répartition de la population (2021) et variation de la population (2011-2021) dans les municipalités de la MRC Beauce-Centre.



Source : Statistique Canada, 2021.

Dans la MRC, la répartition de la population selon l'âge et le sexe suit la tendance nationale. Ainsi, on distingue un accroissement pour les cohortes de populations âgées entre 55 et 74 ans en 2021, ce qui correspond au *baby-boom*. Pour les générations suivantes, la pyramide se rétrécit, à l'exception des cohortes des 40-44 ans et des 10-14 ans (**Graphique 10**). On constate donc qu'à l'image de l'ensemble du Québec, la population de la MRC tend à être plus âgée.

Graphique 10. Répartition de la population de la MRC Beauce-Centre selon l'âge et le sexe, 2021.

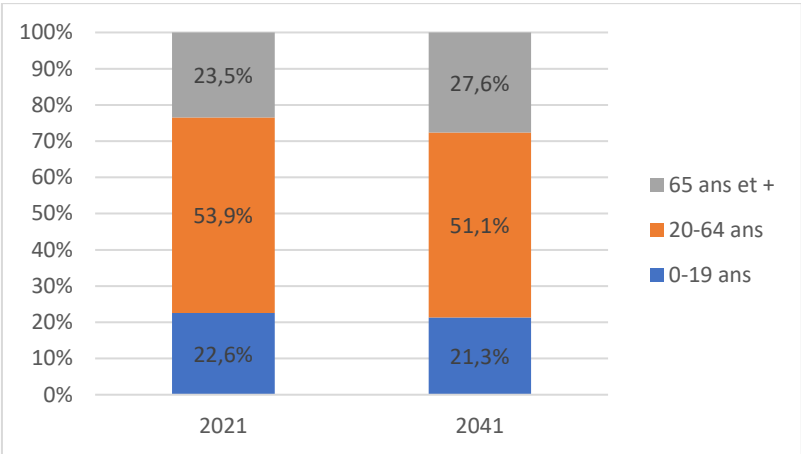


Source : Statistique Canada, 2021.

4.2 Les perspectives démographiques

Selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRC devrait être relativement stable et demeurer en deçà des 20 000 d'ici 2041 (**Graphique 11**). Il s'agit d'une situation qui diffère de la région de la Chaudière-Appalaches et de l'ensemble du Québec où la population devrait augmenter respectivement de 6 % et 11 % pour la même période.

Graphique 11. Répartition de la population selon l'âge (2021) et perspectives démographiques (2041) de la MRC Beauce-Centre.



Source : Statistique Canada, 2021.

4.3 L'activité et l'emploi

Les données sur l'activité et l'emploi dans la MRC Beauce-Centre étaient très encourageantes avec les données de 2021. En effet, le taux de chômage est le moins élevé, en comparaison avec l'ensemble de la région et du reste du Québec (**Tableau 4**). Les taux d'emploi et d'activité sont quant à eux comparables à ceux de la région et du Québec.

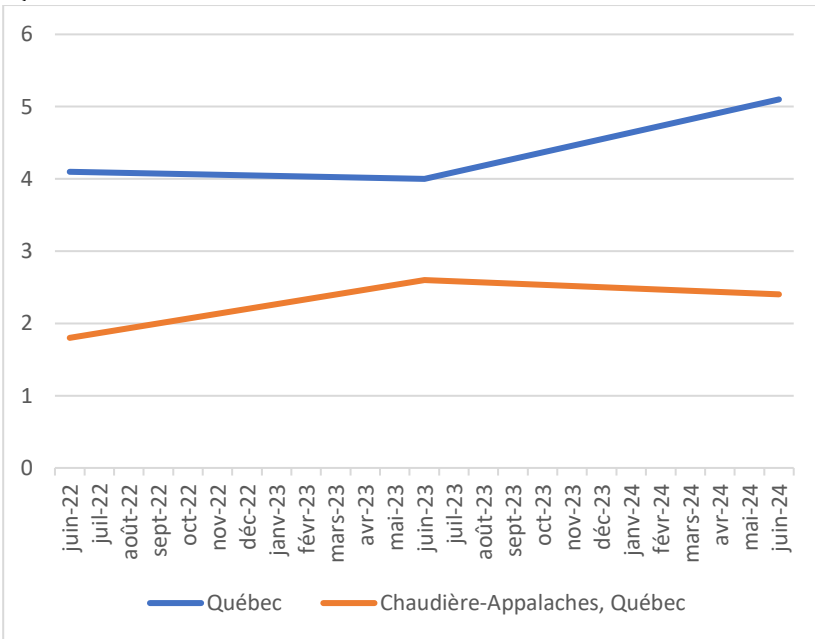
Les données plus récentes de Statistiques Canada sur la population active démontrent encore que la région de Chaudière-Appalaches obtient un taux de chômage inférieur à la moyenne provinciale (**Graphique 12**), mais que les autres indicateurs se comportent essentiellement à l'inverse du reste du Québec dans les dernières années (**Tableau 5**).

Tableau 4. Indicateurs de l'activité et de l'emploi, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.

	MRC Beauce-Centre	Chaudière-Appalaches	Québec
Taux d'activité	66,4 %	65,3 %	64,1 %
Taux d'emploi	63,5 %	61,8 %	59,3 %
Taux de chômage	4,4 %	5,3 %	7,6 %

Source : Statistique Canada, 2021.

Graphique 12. Évolution du taux de chômage entre janvier 2022 et janvier 2024, Chaudière-Appalaches et province de Québec.



Source : Statistique Canada, 2024.

Tableau 5. Indicateurs de l'activité et de l'emploi de juin 2022 à juin 2024, Chaudière-Appalaches et province de Québec.

		Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024
Taux de chômage	Québec	4,1 %	4 %	5,1 %
	Chaudière-Appalaches	1,8 %	2,6 %	2,4 %
Taux d'activité	Québec	64,5 %	65,1 %	64,8 %
	Chaudière-Appalaches	65,5 %	63,1 %	65,6 %
Taux d'emploi	Québec	61,9 %	62,5 %	61,4 %
	Chaudière-Appalaches	64,4 %	61,4 %	64,1 %

Source : Statistique Canada, 2024.

Les données relatives à l'emploi : quelques définitions

Taux de chômage : Nombre de personnes en chômage/Population active

Taux d'emploi : Nombre de personnes en emploi/Population de 15 ans et plus

Taux d'activité : Population active/Population de 15 ans et plus
Personne en chômage : Personne sans emploi, mais à la recherche d'un emploi

Population active : Population de 15 ans et plus en emploi ou au chômage

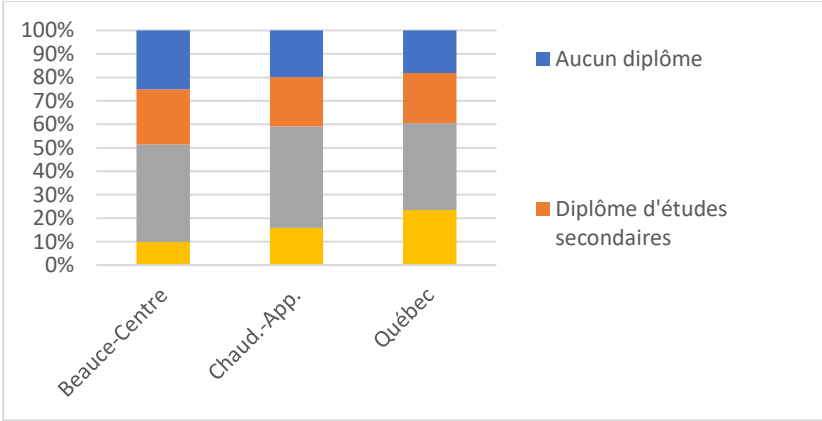
Source : Statistique Canada, 2015.

4.4 La scolarité

En la comparant avec la région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, la population de la MRC Beauce-Centre montre une scolarisation moindre. Près d'une personne sur quatre ne

détient aucun diplôme alors que le taux est en deçà d'une sur cinq au Québec. Par ailleurs, moins de 10 % de la population de la MRC a obtenu un diplôme universitaire alors que cette proportion se chiffre à près de 24 % au Québec (**Graphique 13**).

Graphique 13. Sclarité de la population selon le plus haut diplôme obtenu, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.



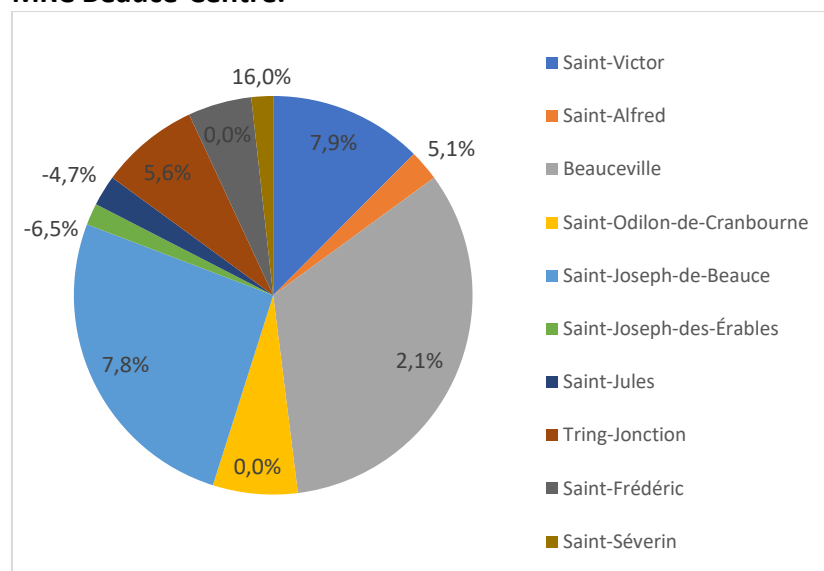
Source : Statistique Canada, 2021.

4.5 Les ménages

La répartition des ménages dans l'ensemble de la MRC s'apparente à celle de la population. Ainsi, les municipalités les plus peuplées sont aussi celles ayant le plus grand nombre de ménages. À l'image de la population de la MRC qui a été relativement stable entre 2011 et 2021, le nombre de ménages a lui aussi été relativement stable avec une modeste augmentation de 4,3 % dans l'ensemble (**Graphique 14**). Pour le reste de la région et du Québec, l'augmentation du nombre de ménage est de 10,4 %. Certaines municipalités de la MRC ont cependant vu le nombre de ménages augmenter de façon

importante. C'est le cas de Saint-Séverin où le nombre de ménages est en hausse de 16,0 % et Saint-Victor et Saint-Joseph-de-Beauce qui voit leur nombre de ménage bonifié de près de 8 %.

Graphique 14. Répartition des ménages (2021) et variation du nombre de ménages (2011-2021) dans les municipalités de la MRC Beauce-Centre.

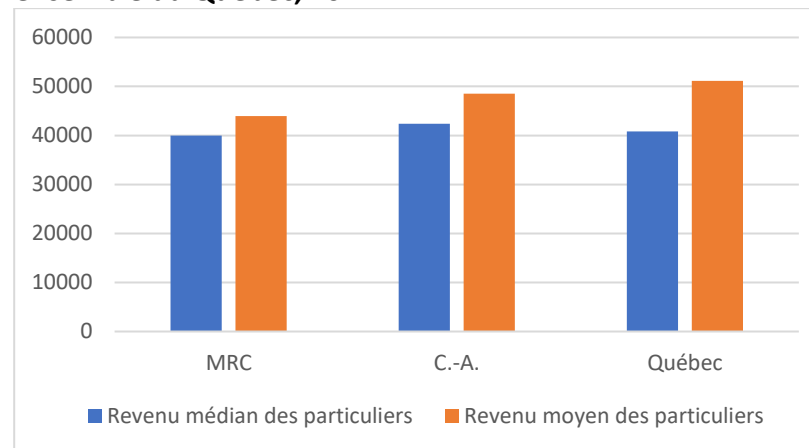


Source : Statistique Canada, 2021.

4.6 Les revenus

Concernant les revenus, la MRC Beauce-Centre affiche des indicateurs plus faibles que la région et l'ensemble du Québec. Le revenu médian est d'environ 5 000 \$ inférieur à celui de la région de la Chaudière-Appalaches et de 4 000 \$ à celui du Québec. L'écart est encore plus grand lorsque l'on compare les revenus moyens (**Graphique 15**).

Graphique 15. Revenus médian et moyen des ménages, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.



Source : Statistique Canada, 2021.

Dans le cas des classes de revenu, la différence majeure entre la MRC et les autres territoires réside au niveau des classes extrêmes. Ainsi, la part des ménages ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ est plus élevée dans la MRC alors que celle ayant 100 000 \$ et plus est moindre. C'est ce qui explique l'écart entre le revenu médian et le revenu moyen (**Graphique 16**).

La classification des activités économiques en trois secteurs :

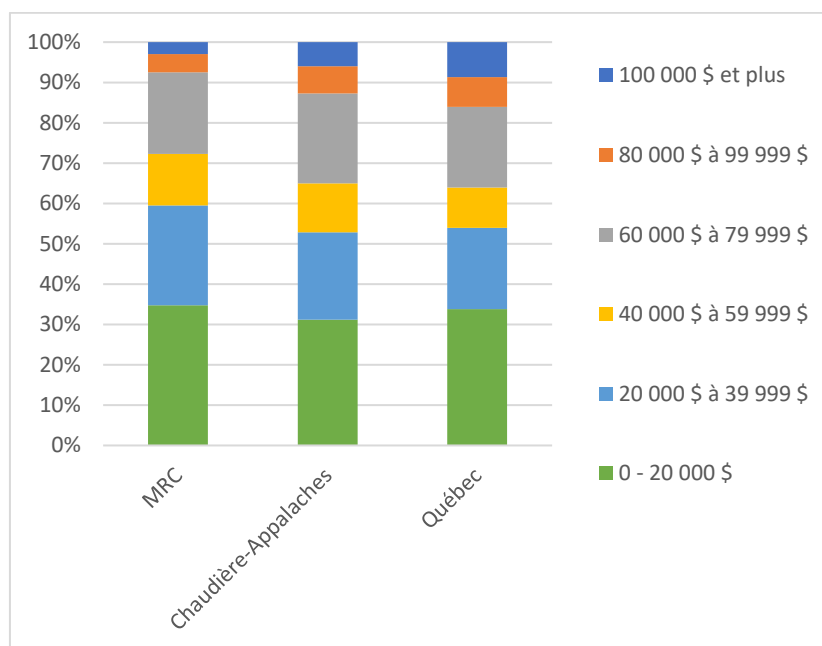
Primaire : agriculture, forêt, pêche et mines

Secondaire : industrie et construction

Tertiaire : transport, commerce, activités financières et immobilières et services divers, administration, action sociale, éducation, santé, etc.

Source : Statistique Canada, 2015.

Graphique 16. Répartition des ménages selon la classe de revenus, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.

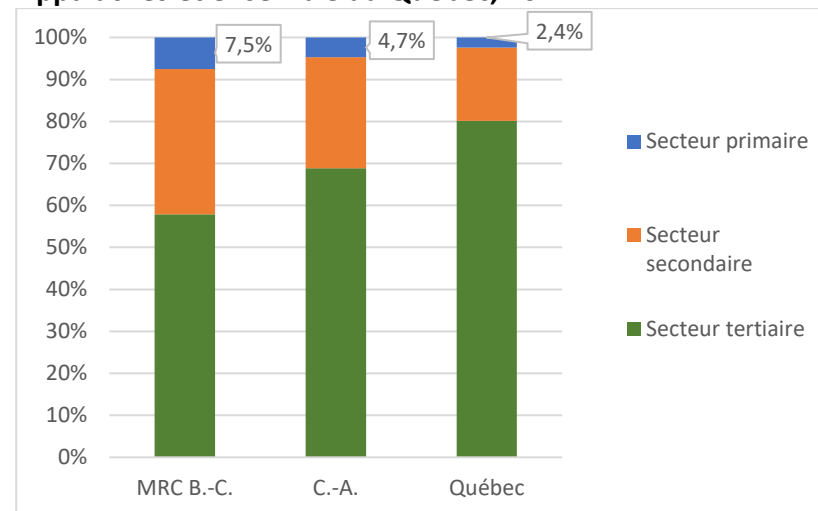


Source : Statistique Canada, 2021.

4.7 La structure économique du territoire

La structure économique de la MRC Beauce-Centre présente certains traits communs aux communautés rurales. On constate dans un premier temps que les emplois du secteur primaire, dans lequel se retrouvent ceux liés aux productions agricole et forestière, sont en plus grande proportion dans la MRC (7,5 %) qu'au Québec (2,5 %) (**Graphique 17**).

Graphique 17. Répartition de la population selon le secteur d'emploi, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et ensemble du Québec, 2021.



Source : Statistique Canada, 2021.

Les secteurs agricoles et forestiers : mise en contexte



Source : Courte-pointe agricole, Beauceville, Marie-Eve Leblanc.

5. L'histoire

Depuis la concession des seigneuries situées de part et d'autre de la vallée de la rivière Chaudière dans les années 1730 jusqu'à aujourd'hui, l'exploitation agricole et forestière a joué un rôle prépondérant dans le développement social et économique du territoire de la MRC Beauce-Centre.



Source : Les foins chez Pat Hinds 3^e rang, Angela Lessard, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Société du patrimoine des Beaucerons.

Jusqu'au début du 19^e siècle, on assiste tout d'abord à la colonisation du secteur immédiat de la vallée de la rivière Chaudière.

Le défrichage des terres s'amorce, faisant place à une agriculture qui se veut avant tout de subsistance. Les superficies



Source : Charrette de foin tirée par un cheval, Saint-Alfred, Société du patrimoine des Beaucerons.



Source : Paysage agricole, Beauceville, Société du patrimoine des Beaucerons.

en culture s'accroissent (dominée au départ par le blé) et l'élevage s'intensifie peu à peu. Or, d'une année à l'autre, les productions sont variables. Les inondations fréquentes et le manque d'irrigation des champs engendrent souvent des pertes de production. La proximité de la forêt se veut alors un avantage pour les habitants qui peuvent chasser le gibier, comblant ainsi pour le manque de nourriture. On assiste également à cette époque aux débuts de l'acériculture.

Les années 1800 à 1850 marquent les débuts de la diversification de l'agriculture. Les productions sont cependant toujours marquées de hauts et de bas. La culture du blé, qui se veut difficile compte tenu des conditions climatiques, est progressivement délaissée pour faire place à d'autres types de culture tels l'avoine, l'orge, le seigle et la pomme de terre. On note également une intensification de l'élevage, surtout le bovin. Finalement, la transformation agricole et forestière fait son apparition avec la construction de moulins à farine et de moulins à scie.



Source : Fromagerie Gilbert, 1930, Corinne Gilbert, Saint-Joseph-de-Beauce, Société du patrimoine des Beaucerons.

Entre 1850 et 1921, l'agriculture est bien implantée dans la vallée de la rivière Chaudière et s'oriente davantage vers l'élevage laitier et bovin. L'expansion de l'élevage bovin a une influence sur les types de cultures végétales qui visent de plus

en plus à nourrir le bétail; la culture du foin, de l'avoine et du maïs fourrager sont ainsi en expansion.

La transformation des produits est facilitée par les avancées technologiques. La transformation du lait en beurre et en fromage se fait maintenant dans plusieurs localités. En 1911, on comptait 150 manufactures de beurre et de fromage dans toute la Beauce.



Source : Scie mue par cheval chez Ernest Breton, Yvette Breton-Maheux St-Frederic, Société du patrimoine des Beaucerons.

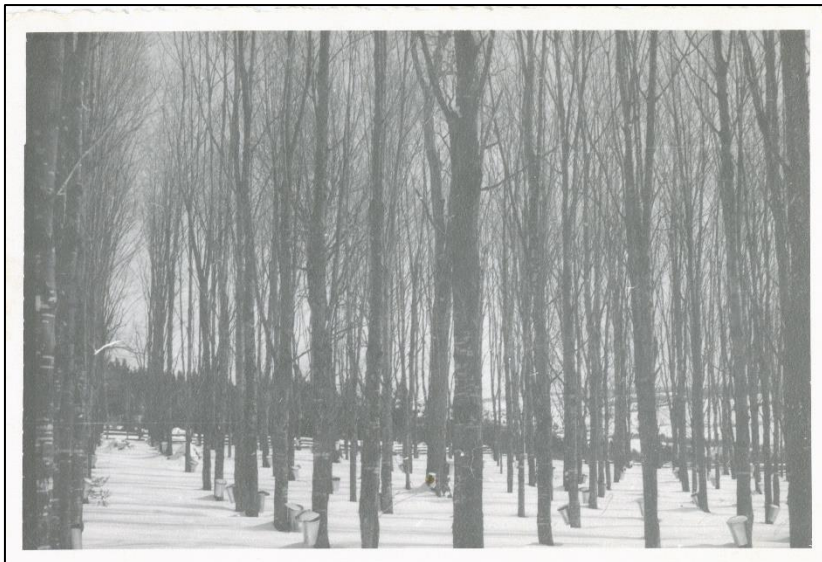
Les sous-produits du lait sont destinés à l'alimentation des porcs et on assiste à ce moment à l'expansion de ce type d'élevage. Pendant ce temps, de nouvelles terres, bien que moins fertiles, sont exploitées sur les plateaux situés de part et d'autre de la vallée. Les activités forestières y occupent également une place importante et s'avèrent un complément important aux activités agricoles. L'occupation du territoire amorce cependant une transition durant cette période.

Essentiellement développée autour de l'agriculture et de la foresterie, on assiste à une diversification des activités économiques. De plus en plus de services sont développés et on voit apparaître en Beauce plusieurs manufactures dont les activités ne sont pas liées à l'agriculture.

À partir de 1921, on assiste à une profonde transformation de l'agriculture. La mécanisation permet d'exploiter de plus grandes superficies et la productivité augmente. Les fermes de la région s'orientent de plus en plus vers la production laitière et porcine. La Beauce devient la région comptant le plus grand nombre de fermes laitières au Québec. Par ailleurs, le milieu agricole se structure davantage : on assiste aux débuts du syndicalisme agricole et au développement de coopératives. Cependant, bien que l'agriculture se consolide et représente un pan important de l'économie régionale, le milieu rural est en mutation. Le nombre de personnes vivant de l'agriculture diminue fortement à partir de la deuxième moitié du 20^e siècle; entre 1951 et 1971, elle baisse de 70 % dans le comté de Beauce. Certaines fermes sont abandonnées et le nombre d'hectares cultivés chute. De son côté, l'exploitation forestière poursuit son expansion. Bien que de grandes compagnies soient présentes sur le territoire, plusieurs petits propriétaires sont également actifs. Le grand nombre de propriétaires contribue au morcellement de l'espace forestier.

Finalement, tout comme en agriculture, le milieu forestier se structure : on voit apparaître des regroupements de propriétaires forestiers ainsi que des politiques de gestion et d'aménagement. L'industrie agricole et forestière actuelle est donc conditionnée par un certain nombre de facteurs qui

peuvent remonter aux débuts de la colonisation. D'autres événements que ceux précédemment énumérés ont évidemment joué un rôle dans son développement. La ligne du temps nous permet d'identifier les éléments qui ont pu avoir un impact de cette industrie.



Source : Érablière, acériculture expérimentale, 1945, Saint-Joseph-de-Beauce, Société du patrimoine des Beaucerons.

Jusqu'à aujourd'hui, l'agriculture a laissé sa marque sur le territoire de la MRC Beauce-Centre, comme peut en témoigner la ligne du temps présentée à la **Figure 2**. Les prochaines années verront apparaître de nouveaux défis et enjeux auxquels le plan

d'action de ce présent Plan de développement de la zone agricole tentera de répondre.

La production acéricole : entre artisanat et industrialisation

Les débuts de la production acéricole dans la Beauce remontent à la fin des années 1700. Au départ reconnu comme une activité complémentaire à l'élevage ou à la production forestière, elle se distingue de plus en plus comme une industrie à part entière. Cependant, encore aujourd'hui, bon nombre de producteurs « artisans » exploitent de petites érablières (moins de 1 000 entailles) davantage pour l'agrément que pour la production de masse. N'en tirant pas ou peu de revenu (moins de 5 000 \$), cette production n'est pas comptabilisée dans les différentes statistiques. En comparant les statistiques du MAPAQ à celles des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), on pourrait estimer à plus d'une centaine le nombre d'exploitations qui enregistrent des revenus de moins de 5 000 \$, mais qui possèdent tout de même un contingent de production.

Source : Cabane à sucre Gérard Gilbert, Beauceville, Société du patrimoine des Beaucerons.



Figure 2. Faits saillants de l'évolution de l'agriculture de la MRC Beauce-Centre.



6. La multifonctionnalité de l'agriculture et du territoire

6.1 Présentation du concept

Le territoire agricole est d'abord et avant tout protégé et mis en valeur dans un but de production agroalimentaire. Mais au-delà des bénéfices économiques, l'agriculture offre aussi des apports sociaux et environnementaux non négligeables. Elle contribue à l'attractivité des territoires, à la gestion et à la protection des ressources naturelles, ainsi qu'au maintien de services dans la communauté, tout comme elle façonne les paysages ruraux (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, s. d.-a). C'est ce qu'on définit comme la multifonctionnalité de l'agriculture.

6.2 Les paysages et la saisonnalité

Mais l'un des effets connexes les plus manifestes de l'agriculture sur le territoire est sans contredit son apport sur les paysages. Le défrichage des terres a donné un certain sens au territoire qui nous permet aujourd'hui d'en tirer des bénéfices environnementaux, sociaux et culturels. Sans compter les bâtiments (granges, silos, maisons ancestrales) qui font partie des composantes paysagères définissant l'espace agricole. Ce paysage exerce donc une attractivité, que ce soit pour la population résidente ou les touristes.

À l'automne, le travail au champ laisse la place à la chasse et aux paysages colorés caractéristiques de la Beauce. Bien que l'hiver semble calme sur le territoire et que les sorties du bétail à l'extérieur des bâtiments se font plus rares, on observe tout

de même quelques travaux sylvicoles alors que d'autres s'avèrent à préparer le temps des sucres et la prochaine saison. Dès les premières journées plus chaudes, les acériculteurs débutent la récolte de l'eau d'érable et sa transformation; on entrevoit alors partout au loin la fumée sortir des cheminées des nombreuses cabanes à sucres du territoire. Les parties de sucres sont à peine terminées que les gens s'affairent alors à débiter les travaux aux champs avant les semis du printemps.

6.3 Les activités récréatives et de villégiature en zone agricole

Le milieu agricole est propice à plusieurs activités de nature récréative qui se déroulent autant sur les terres agricoles qu'en forêts. Les activités hivernales tel que la motoneige, le quad, le ski de fond et la raquette se pratiquent sur des installations non permanentes. Ainsi, en période estivale les activités agricoles et forestières reprennent leurs droits.

D'autres activités peuvent aussi être pratiquées en milieux agricole et forestier notamment la marche, la chasse et la pêche. Par ailleurs, la vallée beauceronne et ses routes rurales sont propices à la pratique du vélo. Cette activité s'est ainsi consolidée avec l'aménagement d'une piste cyclable sur l'ancienne emprise du chemin de fer du Québec Central reliant ainsi l'ensemble de la Beauce. Cette piste est principalement située en zone agricole.

6.4 Les activités touristiques et à caractère agricole

En plus de façonner le paysage de la région, l'industrie agricole est de plus en plus appelée à participer au développement touristique grâce à des activités qu'elle tient en marge de la

production. En effet, l'agrotourisme constitue une activité complémentaire de plus en plus prisée par les producteurs et est un complément à la mise en marché de proximité (voir section 11.2).

Par ailleurs, les événements à caractère agricole permettent non seulement aux exploitants et commerçants d'entretenir des liens d'affaires entre eux, mais contribuent aussi à l'animation des communautés en proposant des programmations culturelles et festives. La MRC Beauce-Centre compte un événement à caractère agricole, soit l'*Exposition agricole et forestière de Saint-Odilon-de-Cranbourne* en plus d'offrir depuis 2024 un Marché public itinérant dans certaines de ses municipalités.

6.5 Les autres usages sur le territoire agricole

D'autres usages ou utilisations du territoire sont présents en zone agricole : sites d'extraction des ressources minérales, résidences, quelques commerces et industries, ... Certains de ces usages sont complémentaires à l'agriculture alors que d'autres sont indépendants des activités agricoles et forestières.

7. Le cadre législatif et de planification

Les activités et pratiques agricoles sont encadrées par un certain nombre de lois, règlements et politiques qui sont régis par les autorités fédérales, provinciales ou municipales. Certains sont entièrement consacrés au domaine agricole alors que d'autres sont davantage transversaux, mais ont tout de même un impact sur le déroulement des activités

agroalimentaires. Par ailleurs, certains organismes, essentiellement locaux ou régionaux, soutiennent ou encadrent les activités agricoles par des planifications stratégiques. Ces mandats peuvent être confiés par les instances gouvernementales ou tirent leur origine par une volonté des acteurs du milieu.

Le présent chapitre n'a pas la prétention de brosser un portrait complet du cadre législatif et de planification de la MRC. Il vise davantage à présenter quelques-uns des principaux éléments qui encadrent les activités agricoles.

7.1 L'intervention du domaine fédéral

Dans le domaine agroalimentaire, le palier fédéral intervient notamment dans la mise en marché des produits. Plusieurs accords commerciaux sont de responsabilité fédérale, tout comme les systèmes de gestion de l'offre.

Dans les années 1960, les secteurs canadiens de la volaille, des œufs et du lait ont été aux prises avec des instabilités de prix et des différents commerciaux. Des surproductions ont également fait en sorte que les prix étaient au plus bas. Des offices de commercialisations ont vu le jour menant à des systèmes de gestion de l'offre afin de coordonner l'offre et la demande des produits. La *Loi sur les offices de commercialisations des produits agricoles* adoptée en 1972 pavant la voie à mise en place d'organismes nationaux autorisés à établir la gestion des approvisionnements dans les secteurs précédemment cités. Des systèmes de quotas ont ainsi été instaurés.

Aujourd'hui, deux lois encadrent cette gestion de l'offre soit la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) et la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA).

Or, bien que ces systèmes de gestion de l'offre fassent ponctuellement l'objet de remise en question, tout porte à croire que la grande majorité des producteurs agricoles du territoire soient en faveur de leur maintien, contribuant à la prospérité de l'industrie agricole et acéricole.

7.2 L'intervention du domaine provincial

Trois instances sont principalement interpellées en matière de législation provinciale. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est responsable de l'application de l'ensemble des lois à caractère agricole. De son côté, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) régie des dispositions environnementales en milieu agricole et forestier. Ses principales interventions se concrétisent via plusieurs règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Finalement, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a pour fonction d'assurer la protection du territoire agricole. C'est elle qui met en application la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Elle rend notamment des décisions sur les demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de cette loi relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, au lotissement et à l'aliénation d'un lot de même qu'à l'inclusion ou l'exclusion d'un lot à la zone agricole.

7.2.1 La Loi sur la protection et les activités agricoles (LPTAA)

Cette loi, sans doute la plus importante en matière d'agriculture au Québec, est entrée en vigueur en 1978. Elle a pour but « d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole dans une perspective à long terme » (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, 2024). Cette loi décrète la zone agricole, c'est-à-dire le territoire qui sera protégé pour des activités agricoles. Elle encadre le processus et les critères d'analyse des demandes d'autorisation qui lui sont adressées pour l'exercice d'activités autres qu'agricoles, la coupe des érables dans les érablières, le lotissement, l'aliénation ainsi que pour l'exclusion de parcelles de la zone agricole permanente. Le décret déterminant la zone agricole dans la MRC a pour sa part été adopté le 13 juin 1980, puis révisé à la fin des années 80.

Cette loi vient également encadrer les demandes à portée collective qui peuvent être réalisées par les MRC (article 59). « Ainsi, une MRC ou une communauté métropolitaine pourra présenter une demande identifiant les endroits dans la zone agricole et à quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles pourraient être implantées ». La MRC a procédé à cet exercice en 2012 (voir section 7.3) (*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, 2024).

7.2.2 La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

Créée en 1978 lors de l'entrée en vigueur de la LPTAA, la CPTAQ a pour mission de pérenniser le territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles. Elle doit notamment rendre des décisions sur les demandes d'autorisation et d'acquisition qui lui sont soumises, surveiller l'application de la LPTAA et conseiller le gouvernement sur les questions relatives à la protection du territoire agricole (Commission de protection du territoire agricole, 2025).

7.2.3 La loi sur la qualité de l'environnement (LQE)

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) vise la protection de l'environnement, de même que la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent. Les objectifs fondamentaux de cette loi font que la protection, l'amélioration, la restauration, la mise en valeur et la gestion de l'environnement sont d'intérêt général (*Loi sur la qualité de l'environnement*, 2024). Plusieurs règlements ont été adoptés en application à la LQE, dont certains ont des incidences sur les activités agricoles et forestières.

Depuis 2018, un nouveau régime d'autorisation environnementale a été mis en place via une modification importante de la Loi. En 2021, une seconde modification d'ampleur de la Loi est venue moderniser le cadre réglementaire en milieux hydriques et en zone inondable remplaçant ainsi la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) qui était en vigueur depuis 1996 (*Loi sur la qualité de l'environnement*, 2024).

7.2.4 Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Au niveau environnemental, le *Règlement sur les exploitations agricoles* demeure une des mesures ayant le plus fort impact sur les activités de production agricole. « Le REA vise à améliorer et à protéger la qualité des eaux, notamment celle des lacs et des cours d'eau. Il établit les normes qui contribuent au respect de la capacité de support en phosphore des rivières du Québec, entre autres, en encadrant la gestion des déjections animales et la culture des végétaux. Il prévoit que les déjections animales et les autres matières fertilisantes produites ou utilisées par une exploitation agricole (lieu d'élevage ou lieu d'épandage) soient entreposées et épandues adéquatement afin de limiter leur écoulement vers les cours d'eau » (*Règlement sur les exploitations agricoles*, 2022).

Ce règlement adopté en 2002 légifère également sur l'interdiction d'augmenter les superficies en culture dans les bassins versants dégradés. Cette disposition s'applique actuellement aux municipalités situées dans le bassin versant de la rivière Chaudière donc à l'ensemble des municipalités de la MRC. Il encadre également l'augmentation de petites superficies sur les territoires visés par l'interdiction de travaux liés à l'amélioration foncière et l'échange de superficies entre propriétaires à certaines conditions.

Ce règlement prévoit aussi l'adoption d'un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) pour les producteurs agricoles. Cet outil sert à encadrer l'épandage de l'ensemble des matières fertilisantes produites et reçues, sous forme de déjections animales, de matières résiduelles et

d'engrais minéraux, sur les parcelles d'une exploitation agricole. Il doit contenir tous les renseignements nécessaires à l'épandage des matières fertilisantes, c'est-à-dire les doses destinées à chacune des parcelles en culture, ainsi que les modes et les périodes d'épandage (*Règlement sur les exploitations agricoles*, 2022).

7.2.5 Le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (REEIE)

Le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (REEIE) énumère les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ainsi que la procédure applicable. Les plus gros projets de production animale sont assujettis à ce règlement (*Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, 2024).

7.2.6 Le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) vise à préciser l'encadrement de certaines activités selon le niveau de risque environnemental. Il identifie les activités soumises à une autorisation ministérielle et détaille les conditions à remplir pour qu'une activité soit exemptée à une autorisation ou admissible à une déclaration de conformité (*Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement*, 2022).

7.2.7 Le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS)

Le *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS) précise les conditions ou interdictions qui s'appliquent pour les activités réalisées dans ces milieux et qui ne sont pas soumis à une autorisation ministérielle. Ce règlement s'applique en complémentarité du REAFIE (*Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles*, 2022).

7.2.8 Le Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations

Le *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations* détaille le régime d'autorisation municipale pour certaines activités assujetties à une autorisation municipale. Ce règlement s'applique également en complémentarité du REAFIE et du RAMHHS. À son entrée en vigueur en 2026, il viendra remplacer le *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (régime transitoire).

7.2.9 Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Entré en vigueur en 2014, le RPEP vise à renforcer la protection des sources d'eau potable du Québec. Les différentes

dispositions qui y sont contenues interpellent évidemment le monde agricole. Il impose notamment des restrictions ou interdictions d'activités tels le pâturage et le stockage ou l'épandage des déjections animales dans des aires de protections des puits (lieux où est prélevée l'eau potable, autant de surface que souterraine) dont la superficie varie en fonction de différents critères. La superficie de ces aires est établie en fonction de la catégorie du puits (déterminée selon le nombre de personnes desservies) et la vulnérabilité de la ressource eau (déterminée notamment selon la profondeur de la nappe, du type de sol, la pente du terrain, etc.) (*Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, 2024).

7.2.10 Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Cette loi a été adoptée en décembre 2015. Elle a pour objet d'établir des règles pour assurer la protection des animaux dans une optique visant à garantir leur bien-être tout au long de leur vie. Dans cette loi, les règles généralement reconnues pour le traitement des animaux d'élevage ne sont pas précisées. Plusieurs codes d'application volontaire ou des mécanismes d'autorégulation ont toutefois été mis en place au Québec (*Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, 2024).

7.2.11 La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est un tribunal administratif et un organisme de régulation économique. Elle a pour mission de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et

alimentaires ainsi que des produits de la pêche et de la forêt privée.

La RMAAQ intervient également pour le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants. Elle favorise la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché des produits visés. Elle occupe plusieurs rôles dont ceux de tribunal administratif, de régulateur économique, de vérificateur et d'administrateur (Gouvernement du Québec, 2021).

7.2.12 La Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ)

Relevant du ministère de la Sécurité publique, la RACJ a comme mission de contribuer à la protection de l'intérêt public, de la sécurité publique et de la tranquillité publique, guider la clientèle et l'informer de ses droits et de ses obligations dans les secteurs d'activité des boissons alcooliques, des jeux, des sports de combat professionnels et des courses de chevaux, encadrer et surveiller les activités de ces secteurs pour qu'elles s'y déroulent de façon sécuritaire, honnête et juste, délivrer les permis, les licences et les autorisations appropriés, donner des sanctions ou des avis aux titulaires ayant des comportements non conformes à l'égard de leurs obligations (Gouvernement du Québec, 2024d).

7.3 L'intervention du domaine local et régional

Bien que le cadre législatif relatif au monde agricole soit en bonne partie assumé par les autorités provinciales, les niveaux local et régional ont aussi entre leurs mains des dispositions venant encadrer en partie les activités agricoles surtout par

l'aménagement du territoire. Ces outils sont régis par les municipalités locales et les MRC.

7.3.1 Le Schéma d'aménagement et de développement

Le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) constitue le principal outil de planification au niveau régional (à l'échelle de la MRC). Le premier SAD est entré en vigueur en 1988, puis a été révisé en 2011 et fait l'objet d'une seconde révision depuis 2025. Ce document donne les grandes lignes de l'organisation du territoire et planifie le développement. Il identifie notamment les grands enjeux du territoire, les grandes orientations d'aménagement et les grandes affectations.

Compte tenu de son importance dans la MRC Beauce-Centre, l'agriculture occupe évidemment une place de choix au schéma. Dans le SAD actuellement en vigueur, une section portant sur les grands enjeux du territoire identifie les problématiques reliées à l'agriculture et propose des pistes de solution ainsi que des objectifs spécifiques.

Le chapitre sur les grandes orientations du territoire (chapitre 3) consacre une section sur l'exploitation des ressources qui intègre l'aspect agricole. Ainsi, l'orientation « assurer le maintien et le développement des activités liées aux ressources du territoire dans une démarche de développement durable » se décline en plusieurs objectifs concernant l'agriculture et la foresterie :

- Établir la priorité des activités agricoles en zone agricole et particulièrement dans les secteurs dynamiques;

- Élaborer un découpage territorial basé sur les caractéristiques des milieux agricoles, forestiers et autres vocations et assurer la compatibilité des usages à l'intérieur de chacun des secteurs délimités;
- À l'intérieur des secteurs agroforestiers et forestiers, protéger et assurer le développement des activités agricoles tout en permettant l'occupation d'autres usages en lien avec les autres potentiels du milieu dans une démarche de cohabitation harmonieuse et d'occupation minimale territoriale;
- Favoriser le développement d'activités et de pratiques agricoles en harmonie avec les différents milieux naturels et humains environnants;
- Assurer le renouvellement des ressources forestières en incitant les intervenants du milieu à multiplier les bonnes pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement;
- Maintenir une biodiversité dans les boisés qui est essentielle à la conservation de la faune et de la flore.

Finalement, le SAD identifie les grandes affectations du territoire précisant du même coup les caractéristiques ainsi que les bâtiments et usages autorisés. Parmi les grandes affectations, nous en retrouvons trois qui sont davantage en lien avec les activités agricoles et forestières, soit les affectations agricoles, agroforestières et forestières (voir section 1.5).

Il est à noter que la zone agricole comprend également des affectations de villégiature et récréatives où les usages résidentiels (permanents ou saisonniers), les activités récréotouristiques et certains commerces liés au tourisme se

côtoient. Ces affectations couvrent de plus faibles superficies sur le territoire de la MRC Beauce-Centre.

Le document complémentaire

Le document complémentaire est la partie du Schéma d'aménagement et de développement qui regroupe les règles et les obligations auxquelles devront se conformer les municipalités lors de l'élaboration de leur plan et de leurs règlements d'urbanisme. Ce document vise à préciser certains moyens de réalisation quant aux volontés d'aménagement exprimées dans le SADR.

En matière d'agriculture, le chapitre 8 du document complémentaire a pour but d'encadrer l'implantation des usages et constructions agricoles et non agricoles en zone agricole afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usages sur l'ensemble du territoire de la MRC. Concrètement, il vient entre autres imposer des distances séparatrices à respecter lors de la construction d'une nouvelle installation d'élevage. Il peut également déterminer les distances séparatrices minimales à respecter pour les nouvelles constructions résidentielles érigées à l'intérieur des affectations agroforestière et forestière afin de minimiser les inconvénients relatifs aux odeurs engendrées par l'épandage de lisier ou de fumier.

En matière de foresterie, le chapitre 4 vient encadrer les opérations de prélèvement de la matière ligneuse. Il vient aussi identifier les situations où des certificats d'autorisation sont requis et les dispositions à respecter pour assurer une pérennité des boisés.

L'application de la demande à portée collective (article 59 de la LPTAA)

Bien qu'issu d'une loi provinciale, l'application de l'article 59 appartient aux MRC. Une entente à portée collective conclue entre la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la Fédération de l'UPA, la MRC Beauce-Centre et ses 10 municipalités constitutives a permis en 2012 de fixer les conditions d'implantation résidentielle en zone agricole permanente (zone verte) et ne nécessitant plus de demande d'autorisation à la CPTAQ.

Différents secteurs appelés îlots déstructurés ont alors été identifiés (voir section 1.4) et les conditions d'implantation de bâtiments et d'usages autres qu'agricoles y ont été déterminées. Dans certains de ces îlots, la construction d'une résidence peut être autorisée, suivant les normes précisées à la réglementation d'urbanisme de la municipalité. En contrepartie, aucune nouvelle résidence ne sera autorisée ailleurs à l'intérieur de l'affectation agricole, à l'exception des résidences des producteurs ou de leurs employés, et ce, tel que prescrit par la LPTAA. L'entente à portée collective encadre également les constructions permises de même que les conditions à respecter à l'intérieur des affectations forestières et agroforestières. Le contenu de cette entente a été intégré au SADR et au document complémentaire.

7.3.2 Le comité consultatif agricole

Dans la MRC Beauce-Centre, le comité consultation agricole (CCA) a été mis en place en 1997. Composé d'élus municipaux, d'agriculteurs et de citoyens, le CCA a pour tâches de faire des

recommandations au Conseil des maires sur les questions d'aménagement du territoire agricole, notamment les politiques agricoles régionales, les orientations gouvernementales ainsi que les pratiques agricoles. Il a aussi le devoir d'examiner chacun des règlements modifiant la réglementation d'urbanisme d'une municipalité constituante de la MRC lorsque ce règlement modificateur touche la zone ou les activités agricoles de cette municipalité.

7.3.3 Les autres documents de planification réalisés par la MRC Beauce-Centre

La MRC Beauce-Centre est également responsable de l'élaboration de plusieurs autres documents de planification dont certains aspects concernent le territoire et les activités agricoles.

En 2024, la MRC a entrepris un exercice de Planification stratégique pour son territoire. Adoptée officiellement en juin 2025, cette planification s'articule autour de six axes stratégiques considérés comme prioritaires par les élus de Beauce-Centre, incluant l'agriculture. Dans ce domaine, la MRC vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- Soutenir la relève;
- Assurer une vigie en santé mentale;
- Développer les marchés publics.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), en vigueur depuis 2023, recense les matières résiduelles produites sur le territoire et énonce des orientations et objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination de

celles-ci. La récupération des plastiques agricoles constitue l'une des actions de mise en œuvre du PGMR.

Le premier Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) a quant à lui été adopté en 2025. Ce plan est un document de réflexion stratégique visant à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification du territoire de la MRC. Pour cette première édition, le plan d'action prévoit principalement l'acquisition de connaissances ainsi que des activités d'information et de sensibilisation à l'importance de conserver ces milieux, dont la grande majorité se retrouvent en milieux agricole et forestier.

D'ici 2027, la MRC devra également se doter d'un Plan climat. Ce plan vise d'une part à identifier des mesures d'adaptation contre les changements climatiques, lesquelles doivent être adaptées à notre territoire, ainsi qu'à fixer des objectifs et des mesures de réduction des gaz à effet de serre d'autre part.

7.3.4 Les plans d'urbanisme et règlements municipaux

Le plan d'urbanisme est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire. Comme le Schéma d'aménagement et de développement, il identifie les affectations du sol. Les municipalités adoptent aussi d'autres règlements visant à encadrer ses interventions et celles des citoyens, notamment en matière d'urbanisme et d'utilisation du sol, pensons notamment aux règlements de zonage, de construction, de lotissement, etc.

Par ailleurs, la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux dans l'intérêt de leur population. Elle peut notamment intervenir dans les domaines de l'environnement, de la salubrité et des nuisances (Loi sur les compétences municipales, 2024). Ainsi, les municipalités peuvent, par règlement, prohiber l'épandage de déjections animales jusqu'à concurrence de 12 jours. Or, dans la MRC Beauce-Centre, aucune municipalité ne s'est prévaluée de cette option, préférant les invitations à une bonne collaboration lors d'événements particuliers ou en réalisant des ententes avec les producteurs agricoles.

7.3.5 Les plans directeurs de l'eau

Bien que les Plans directeurs de l'eau n'aient pas de force légale au même titre que les Schémas d'aménagement et de développement, ils émettent des constats et proposent des actions qui interpellent le monde agricole. Ce sont les Organismes de bassins versants qui ont la responsabilité de l'élaboration et du suivi de cette planification, en plus de contribuer à sa mise en œuvre en état responsable de la réalisation de certaines actions.

Pour le bassin versant de la rivière Chaudière, le plan d'action réalisé en 2014, puis révisé en 2024 par le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), interpelle le milieu agricole notamment sur les questions de protection des sources d'eau potable, sur l'utilisation des pesticides, sur les problématiques de cyanobactéries, sur la promotion de la mise en valeur des cours d'eau et des milieux humides et sur le maintien de bandes riveraines (Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2024).

Portrait des activités agricoles et forestières



Source : Les filles au pâturage, Saint-Joseph-des-Érables, PDZA 2018.

8. Les activités agricoles et forestières

8.1 L'impact foncier des secteurs agricole et forestier

Au Québec, le mode de financement des municipalités repose essentiellement sur la taxation des terrains et bâtiments en fonction de la valeur qui leur est donnée. Le caractère agricole de la MRC étant indéniable, il va de soi que la richesse foncière imputable aux activités agricoles y est importante.

Pour l'ensemble de la MRC, la valeur foncière des immeubles (bâtiments et terrains) attribuable à la production agricole s'élève à environ 445 M\$, en 2023. La valeur du secteur de la production agricole représente près de 20 % de l'ensemble de la valeur des immeubles de la MRC (**Graphique 18**).

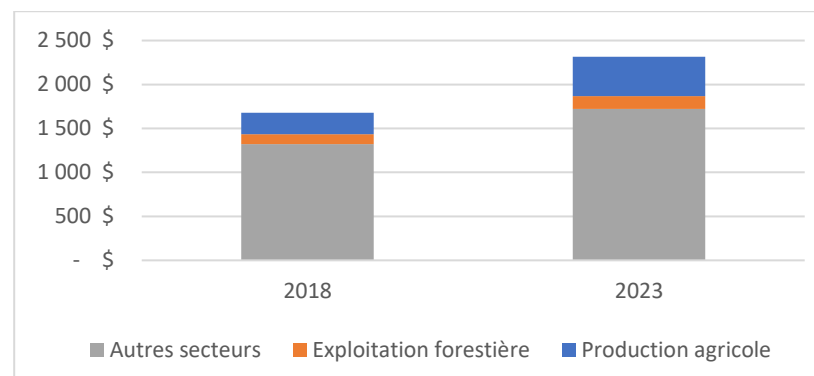
Depuis 2018, il s'agit d'une augmentation moyenne de près de 84 % de la valeur foncière spécifique au secteur agricole.

En ce qui concerne les exploitations forestières, la valeur foncière des immeubles s'élève à 145 M\$ en 2023, soit autour de 6 % de l'ensemble de la valeur des immeubles de la MRC (**Graphique 18**). Depuis 2018, il s'agit d'une augmentation d'un peu plus de 30 %.

D'une municipalité à l'autre, le poids du secteur agricole diffère. En valeur absolue, les municipalités de Saint-Victor et de Saint-Joseph-de-Beauce affichent une évaluation des immeubles reliés à la production agricole de 78 M\$ et 65 M\$ respectivement. On remarque cependant l'importance du secteur pour certaines municipalités notamment Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Jules où la valeur des immeubles de

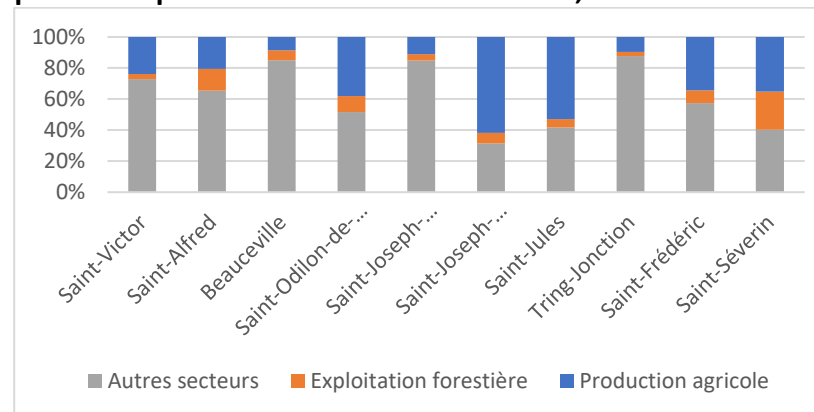
production agricole surpasse les 45 % de l'ensemble de l'assiette foncière (**Graphique 19**).

Graphique 18. Répartition de la valeur foncière (en M\$) par secteur, MRC Beauce-Centre, 2018 et 2023.



Source : MRC Beauce-Centre, 2023.

Graphique 19. Répartition de la valeur foncière, par secteur et par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2023.



Source : MRC Beauce-Centre, 2023.

Au cours des dernières années, l'actualité a abondamment fait mention du prix des terres agricoles qui est en augmentation. On constate une demande accrue pour l'achat des terres, même d'un phénomène d'accaparement dans certains secteurs du Québec. Le phénomène de « retour à la terre » accentué par la pandémie de COVID-19 a fait également une pression à la hausse sur les prix des terres agricoles, accaparées en partie par les « *gentlemen farmers* ». En effet, pour le secteur Chaudière-Appalaches Sud, la valeur moyenne des terres agricoles transigées de 2020 à 2023 a augmenté d'un peu plus de 50 %, passant de 8 145 \$ à 12 776 \$ l'hectare. Pour documenter l'état de situation pour la MRC Beauce-Centre, nous avons isolé l'évaluation foncière moyenne de l'hectare agricole, basée sur les transactions se trouvant dans sept des dix municipalités de la MRC, depuis 2019. Ainsi, dans la MRC, on évaluerait à près de 8 850 \$ l'hectare agricole, en date de 2023. Cette valeur moyenne était autour de 4 000 \$/ha en 2016, selon le précédent PDZA de la MRC Beauce-Centre. Cela représente une augmentation de 121 % en 7 ans (**Tableau 6**).

Tableau 6. Évolution du prix de vente moyen (\$) des terres agricoles visées par une transaction, de 2016 à 2023.

Année	2016	2019	2020	2022	2023
Évaluation moyenne \$/ha	4 000	7 000	6 800	8 400	8 850

Source : MRC Beauce-Centre, 2023

8.2 L'occupation et l'utilisation de la zone agricole permanente par les exploitations

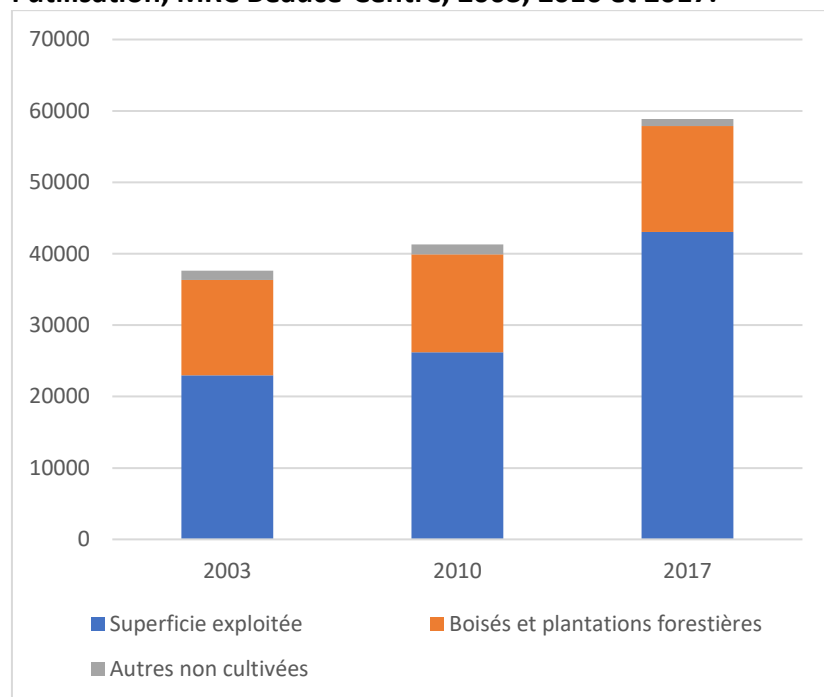
Tel qu'expliqué précédemment, la totalité des terres situées dans la zone agricole n'est pas nécessairement utilisée à des fins de production (voir section 1.5). Certaines terres sont moins propices à la pratique de l'agriculture (sol peu productif, fortes pentes, etc.) et ne sont donc pas cultivées ou encore, ont été abandonnées. Par ailleurs, une bonne proportion de la zone agricole de la région est sous couvert forestier. Finalement, d'autres usages non agricoles, notamment résidentiels, sont aussi existants et bénéficient pour leur part de droits acquis.

Dans la MRC Beauce-Centre, près de 59 000 ha de terres étaient occupés par les exploitations agricoles en 2016, ce qui correspond à près des trois quarts de la zone agricole (**Graphique 20**). Les fermes occupent environ 17 000 ha de terres de plus qu'en 2010, soit une augmentation de d'environ 43 %. Cette forte augmentation s'explique en partie par le fait que les données sont beaucoup plus précises maintenant que lors de la rédaction du précédent PDZA. Autrement dit, les données sur la superficie occupée par les exploitations agricoles étaient peut-être sous-estimées à ce moment-là.

On remarque cependant quelques différences notables d'une municipalité à l'autre. Dans les municipalités de Saint-Joseph-des-Érables et Saint-Odilon-de-Cranbourne, plus de 95 % de la zone verte est occupée par des fermes alors que la proportion s'élève à moins de 55 % à Beauceville, Saint-Alfred et Saint-Séverin.

On constate une certaine corrélation entre les superficies vouées à l'affectation agricole telles que déterminées au Schéma d'aménagement et de développement (voir section 1.5) et celles des superficies occupées par les fermes (**Graphique 5**, **Graphique 21** et **Carte 3**).

Graphique 20. Superficie totale occupée par les fermes selon l'utilisation, MRC Beauce-Centre, 2003, 2010 et 2017.



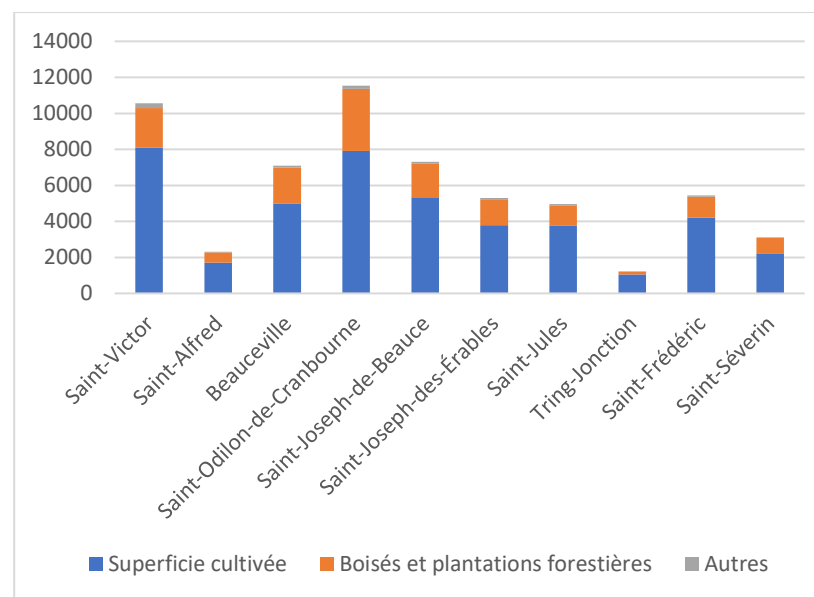
Source : MAPAQ, 2017.

² Afin d'alléger le texte, à moins d'indications contraires, toutes les sources de données sont issues des fiches d'enregistrement du MAPAQ de 2017. La

9. La production agricole²

La production agricole constitue le début de la filière agroalimentaire. C'est l'activité qui est la plus visible, celle ayant modelé le territoire rural. C'est un peu plus de 500 entreprises qui sont responsables de la production agricole animale ou végétale sur le territoire de la MRC Beauce-Centre.

Graphique 21. Occupation de la zone agricole en hectares, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2017.



Source : MAPAQ, 2017

source abrégée est insérée sous les graphiques avec la mention MAPAQ, 2017. La source complète se retrouve dans la bibliographie.

9.1 Le nombre d’exploitations agricoles

En 2024, la MRC Beauce-Centre comptait 515 entreprises de production agricole. Il s’agit d’un nombre relativement important compte tenu de la superficie du territoire et de la population. Au prorata de la population, ce nombre représente une entreprise pour un peu moins de 40 personnes, un taux qui rejoint celui des MRC comme L’Île-d’Orléans, Lotbinière et Bécancour, territoires reconnus pour leur agriculture dynamique.

Les entreprises agricoles que l’on retrouve dans la MRC sont surtout de type familial qui peuvent comprendre un seul ou plusieurs types de production différents.

Il est à noter que depuis 2003, le nombre d’entreprises agricoles a augmenté sur le territoire de la MRC. Le nombre estimé en 2024 était de 515 entreprises. Il s’agit donc d’une augmentation de près de 19 % entre 2003 et 2024. Cette situation diffère des tendances observées dans la région de la Chaudière-Appalaches, où le nombre d’exploitations est resté relativement stable avec une très faible augmentation de près de 30 entreprises (

Tableau 7). La tendance provinciale est également assez différente avec une diminution nette de 6 % entre 2003 et 2024.

	2003	2007	2010	2017	2024	2003 2024
Beauce- Centre	433	462	471	503	515	19 %
Chaudière- Appalaches	5421	5435	5409	5448	5453	0,6 %
Québec	29 825	29 327	28 433	28 209	28 146	- 6 %

C’est dans la municipalité de Saint-Victor que l’on retrouve le plus grand nombre d’exploitations avec 128, soit le quart de toutes les entreprises agricoles de la MRC (**Graphique 22**). Certaines municipalités se distinguent cependant quant à la variation du nombre d’entreprises entre 2010 et 2017. On constate notamment une forte augmentation du nombre d’entreprises à Saint-Alfred (42,9 %), elle qui avait également connu une hausse entre 2003 et 2010, selon le précédent PDZA. Dans une moindre mesure, Saint-Frédéric aurait gagné autour de 15 % de ses fermes avec 7 nouvelles entreprises entre 2010 et 2017. Trois municipalités auraient perdu quelques exploitations, soient Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables et Tring-Jonction (**Graphique 23**). Il est à noter que la source la plus fiable concernant le nombre d’exploitations par municipalité demeure celle de 2017 et non celle de 2024.

Tableau 7. Nombre de fermes, MRC Beauce-Centre, région de la Chaudière-Appalaches et Québec, 2003, 2007, 2010, 2017 et 2024.

Source : MAPAQ, 2017.

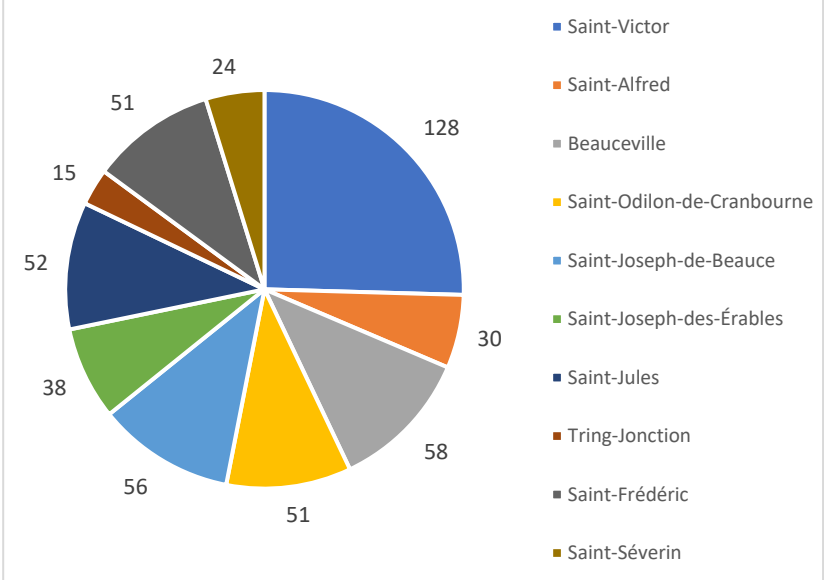
Par ailleurs, on note une répartition tout de même équitable des exploitations agricoles sur le territoire. On perçoit cependant une plus grande agglomération de fermes dans la vallée immédiate de la rivière Chaudière ainsi que dans certains secteurs de Saint-Victor et Saint-Odilon-de-Cranbourne. En revanche, moins d'entreprises de production agricoles sont situées dans le territoire correspondant au bloc forestier de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville, de même que dans les hauteurs de Saint-Séverin.

Tendances 2024

Ces données ne tiennent pas compte des derniers bouleversements dans certains secteurs spécifiques du monde agricole, notamment le secteur porcin. En effet, la dernière crise du secteur, jumelée à la fermeture de l'abattoir d'Olymel de Vallée-Jonction en 2023, a provoqué le retrait volontaire de plusieurs éleveurs porcins de la MRC. Ainsi, il faudra utiliser ces données objectivement et avec prudence dans l'analyse de celles-ci.

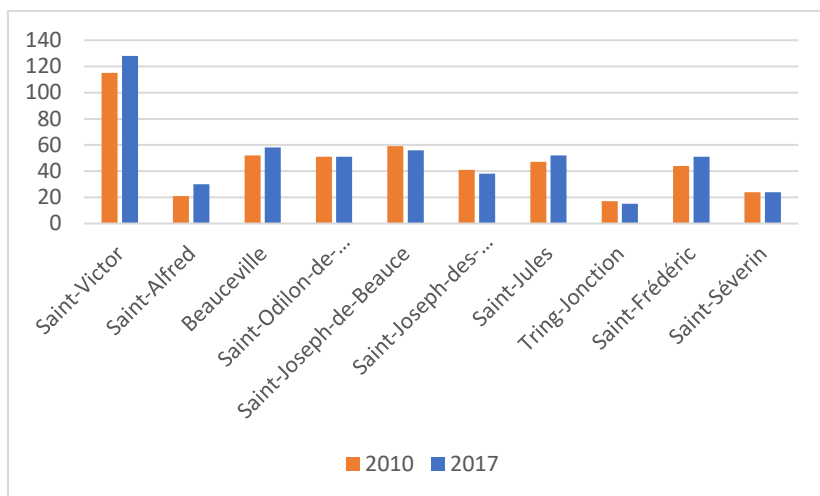
Graphique 22. Nombre d'exploitations par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2017.

	2003	2007	2010	2017	2024	2003 2024
Beauce-Centre	433	462	471	503	515	19 %
Chaudière-Appalaches	5421	5435	5409	5448	5453	0,6 %
Québec	29 825	29 327	28 433	28 209	28 146	- 6 %



Source : MAPAQ, 2017.

Graphique 23. Nombre d'exploitations par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2010 et 2017.



Source : MAPAQ, 2010 et 2017.

9.2 L'impact économique de la production agricole

Les données disponibles ne nous permettent pas de brosser un portrait précis de la situation en regard de l'impact économique de l'industrie de l'agriculture dans la MRC Beauce-Centre. En effet, les données les plus précises et les plus récentes datent de 2016 : l'impact économique de la pandémie ne peut donc pas être pris en considération, malgré son importance à tous les égards. Cependant, l'analyse de certaines données à caractère économique comme les revenus associés aux productions agricoles, les emplois créés et les investissements peut tout de même amener un certain éclairage. Il est toutefois important de conserver une certaine prudence quant aux conclusions qui pourraient en être tirées.

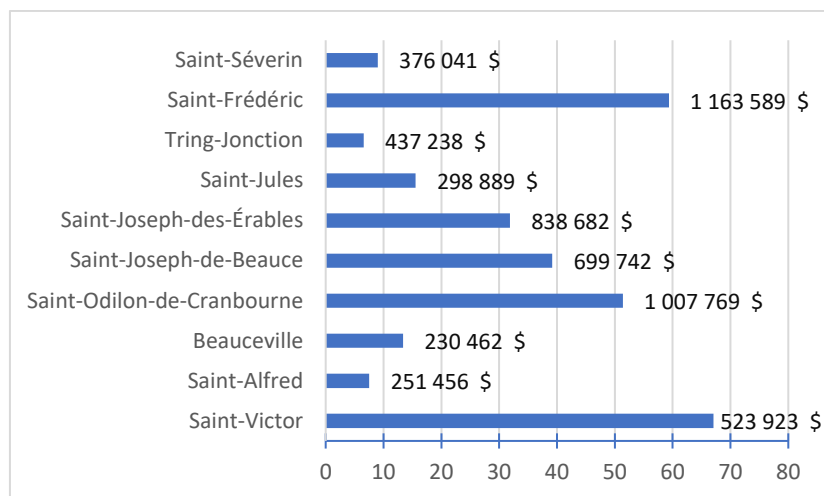
9.2.1 Les revenus associés à la production agricole

Puisque les producteurs agricoles de la MRC Beauce-Centre ont souvent plus d'une production déclarée et desquelles ils tirent

des revenus, l'analyse des données disponibles par production est délicate : il faut s'en tenir à utiliser les revenus partiels, représentant uniquement la production principale, plutôt que les revenus totaux, représentant, tant qu'à eux, l'ensemble des revenus d'exploitation. Toutefois, les revenus totaux sont intéressants à visualiser, notamment par municipalité, et en utilisant la moyenne de revenus totaux par exploitation sur chacune d'elle (**Carte 10 et Graphique 24**). Pour l'ensemble du territoire, les revenus générés représentent un peu plus de 300 M\$.

Il est également possible de visualiser la répartition des exploitations agricoles selon leur strate de revenus déclarés (**Graphique 25**). Il est possible de constater que plus de la moitié des exploitations déclarent des revenus inférieurs à 50 000 \$ et qu'environ le tiers des exploitations ont quant à elles des revenus qui dépassent les 150 000 \$ annuellement. Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène. D'une part, on assiste dans la région à une croissance de l'agriculture à temps partiel ou saisonnière, amplifiée notamment par les propriétaires de boisés se consacrant à la production acéricole. D'autre part, les producteurs agricoles « à temps plein » consolident leurs activités en augmentant et diversifiant leurs productions.

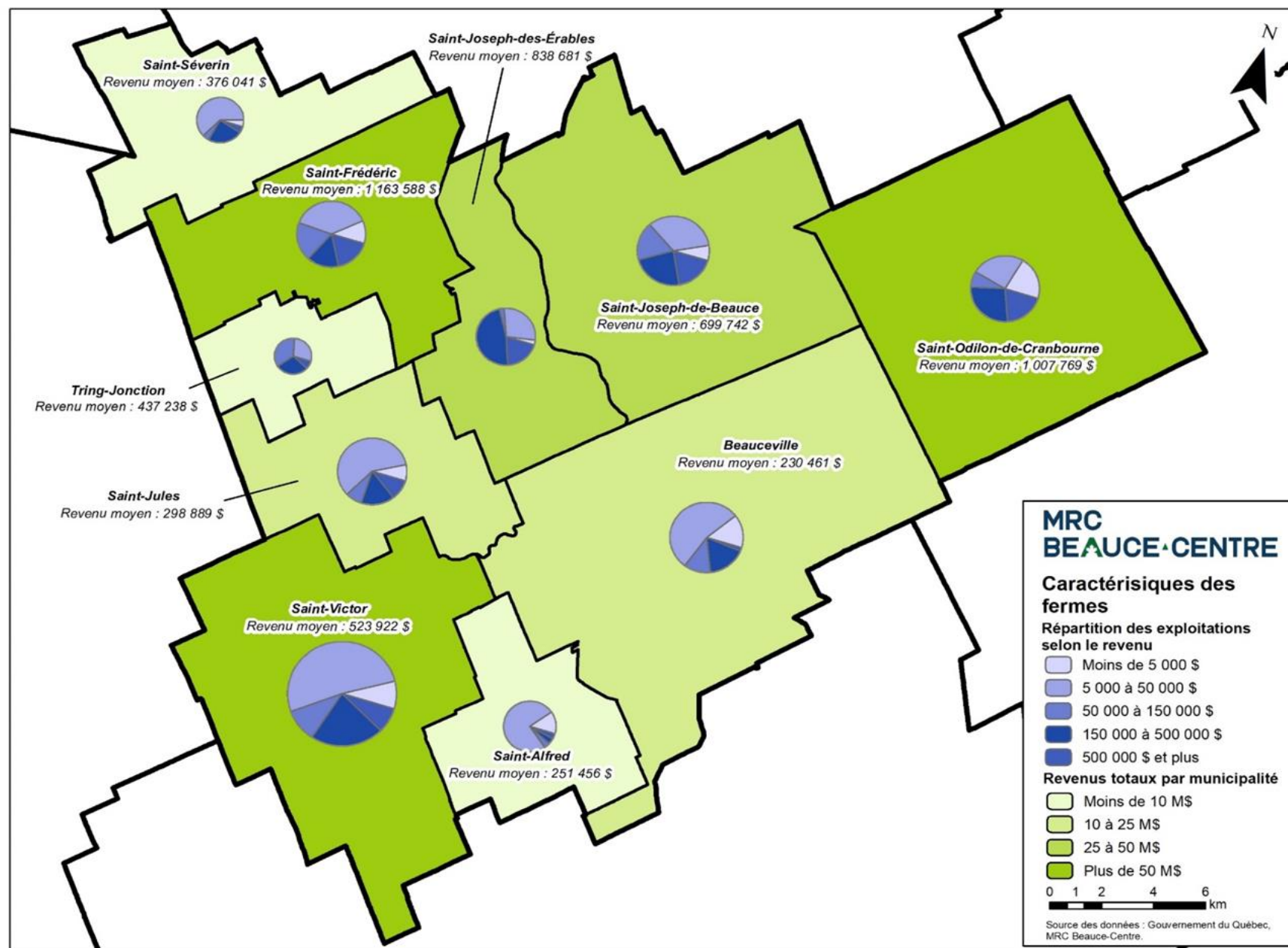
Graphique 24. Revenus totaux des fermes et la moyenne des revenus par ferme, par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2016.



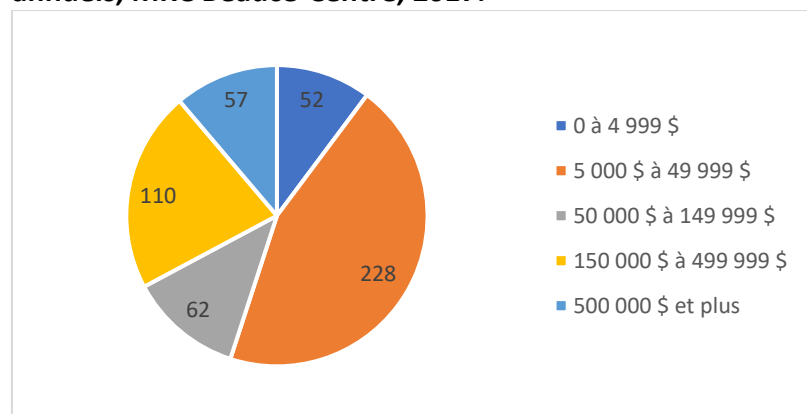
Source : MAPAQ, 2017.

À l'échelle des municipalités, cette constatation s'exprime de façon plus accrue. Par exemple, dans la municipalité de Saint-Alfred, où la proportion d'exploitations acéricoles est l'une des plus élevées de la MRC, le taux de producteurs déclarant des revenus de 50 000 \$ et moins se situait à 78 % en 2017. La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne constitue pour sa part un exemple où les entreprises agricoles (en majorité de production animale) affichent d'importants revenus puisque près de la moitié des fermes génèrent 150 000 \$ et plus annuellement (**Carte 10**).

Carte 10. Caractéristiques du revenu des exploitations agricoles de la MRC Beauce-Centre.



Graphique 25. Nombre d'exploitations par tranche de revenus annuels, MRC Beauce-Centre, 2017.



Source : MAPAQ, 2017.

Tendances 2024

Le contexte économique post-pandémie a eu des répercussions importantes sur les revenus nets des exploitations agricoles au Québec. Selon Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC), les revenus nets sont en chute libre entre l'année 2022 et 2024, passant de 959 M\$ à 66 M\$ pour l'ensemble du Québec. Les causes de cette diminution importante sont nombreuses : augmentation du coût des intrants, pénurie de main-d'œuvre créant une pression à la hausse sur les salaires et donc sur les coûts de production, diminution des rendements en raison des changements climatiques, etc.

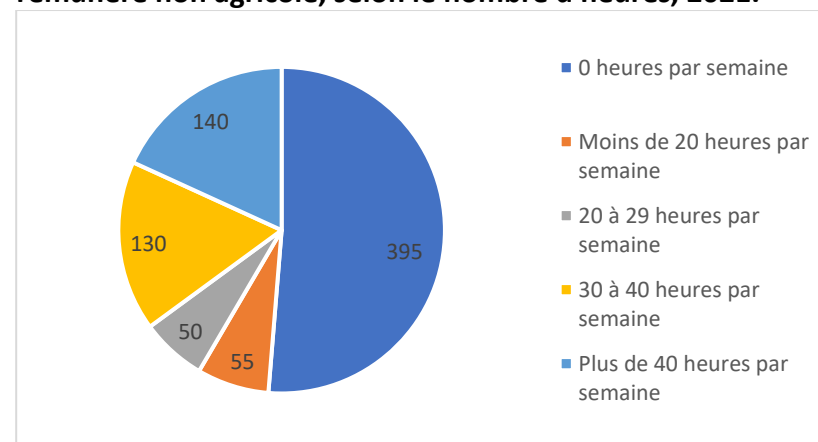
9.2.2 Les emplois créés

L'évaluation du nombre d'emplois généré par les entreprises de production agricole de la MRC peut être hasardeuse puisqu'aucune source ne nous l'affirme hors de tout doute. Le Recensement de l'agriculture de 2021 souligne que le nombre

de travailleurs agricoles (temps plein, temps partiel, sur une base saisonnière ou annuelle) dans les entreprises agricoles de la MRC s'élèverait à 446 et le nombre de travailleurs agricoles familiaux seraient de 176 (Statistique Canada, 2021d). Par ailleurs, la même enquête mentionne que l'ensemble des entreprises agricoles de la MRC était détenu par 775 exploitants. On pourrait déduire que l'ensemble de ces exploitants travaille au sein de leurs entreprises.

On ne peut cependant affirmer que l'ensemble de ces exploitants occupe un emploi agricole à temps plein. En fait, toujours selon le Recensement de l'agriculture, 395 des exploitants n'ont pas occupé aucun autre travail en 2020 (Statistique Canada, 2021d). En contrepartie, environ 375 exploitants agricoles ont également occupé un autre emploi au cours de la même période (**Graphique 26**).

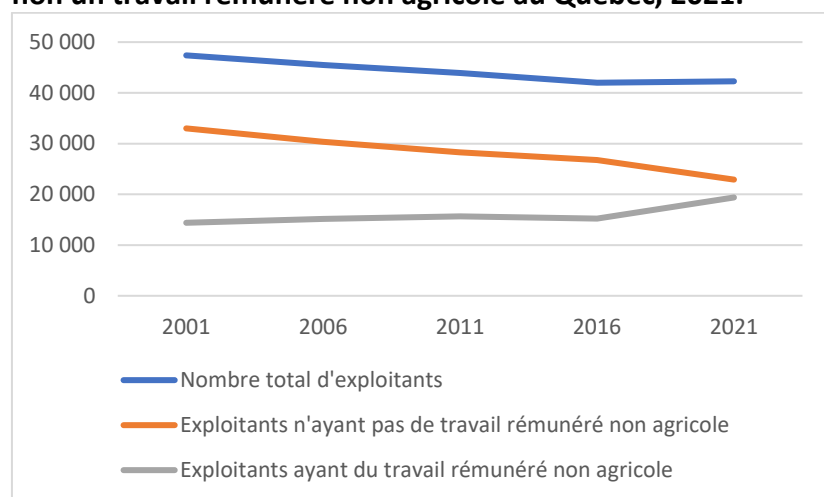
Graphique 26. Nombre d'exploitants ayant un travail rémunéré non agricole, selon le nombre d'heures, 2021.



Source : Statistique Canada, 2021.

Il est également possible de voir une évolution, au niveau provincial et régional, du nombre de producteurs agricoles qui ont un autre emploi, à temps plein ou temps partiel, à l'extérieur de leur exploitation agricole (Statistique Canada, 2021d). On dénote une augmentation assez marquée, dans les dernières années, de ce nombre de cas (**Graphique 27**). Bien que cette donnée soit intéressante d'un point de vue statistique, elle ne renseigne pas le lecteur sur les raisons qui poussent les producteurs vers cette avenue du double emploi.

Graphique 27. Évolution du nombre d'exploitants ayant ou non un travail rémunéré non agricole au Québec, 2021.



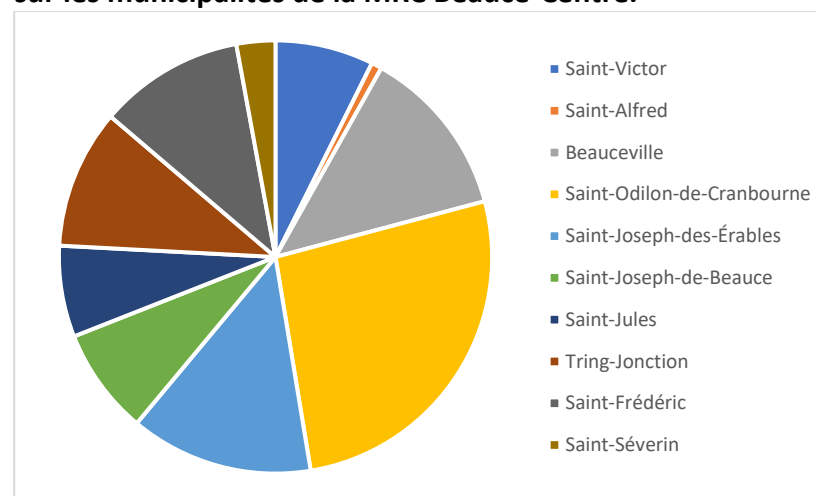
Source : Statistique Canada, 2021.

9.2.3 Les investissements

Entre 2018 et 2023, les municipalités de la MRC ont accordé près de 250 permis pour des travaux sur des bâtiments affectés à l'agriculture, représentant plus de 34 millions de dollars en investissements déclarés. Parmi ces travaux, on note près de 9

millions de dollars dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, et plus de 4 millions de dollars pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, et la Ville de Beauceville (**Graphique 28**).

Graphique 28. Répartition de la valeur des permis émis en lien avec la production agricole ou forestière entre 2018 et 2023 sur les municipalités de la MRC Beauce-Centre.

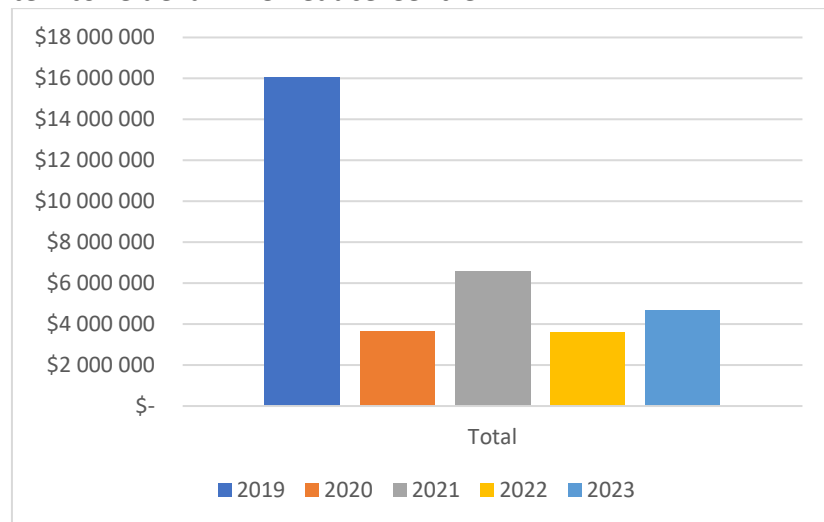


Source : MRC Beauce-Centre, 2023.

On dénote également une forte diminution de l'investissement depuis 2019, probablement en corrélation avec la pandémie qui a freiné le développement des entreprises (**Graphique 29**).

En analysant les types de permis, on observe que la majorité des montants concerne de nouvelles constructions. Près de la moitié des investissements sont destinés à des agrandissements de bâtiments.

Graphique 29. Valeur des permis émis en lien avec la production agricole ou forestière de 2018 à 2023 sur le territoire de la MRC Beauce-Centre.



Source : MRC Beauce-Centre, 2023.

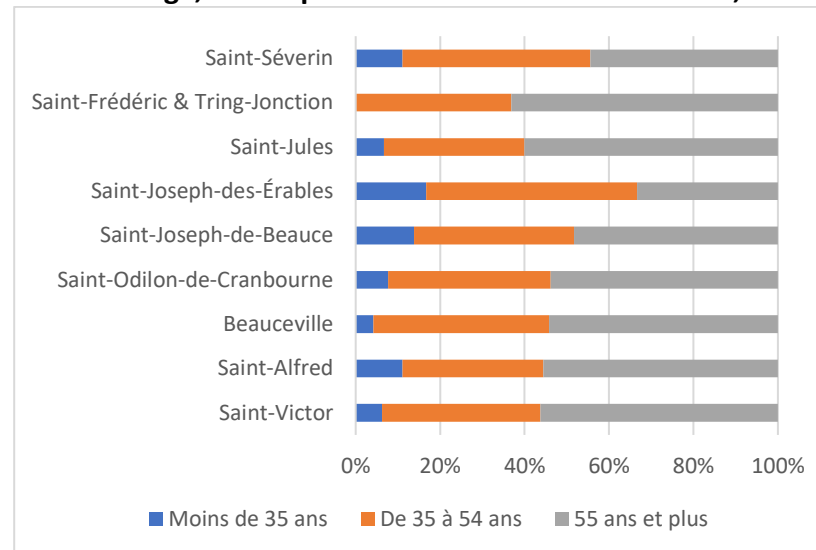
Cependant, cette information ne permet pas de mesurer l'ampleur totale des investissements dans les productions agricoles, car les travaux nécessitant des permis ne représentent qu'une partie des investissements. La réalité des investissements est donc en fait plus élevée que ce qui est présentée ici.

9.3 Les caractéristiques des exploitants

Selon les données de Statistique Canada, l'ensemble des entreprises de production agricole de la MRC était détenu par un total de 775 exploitants en 2021 (Statistique Canada, 2021c). Moins de 10 % (7,7 %) sont âgés de moins de 35 ans alors que plus de la moitié (53,8 %) est âgée de 55 ans et plus. (**Graphique**

30). La moyenne d'âge des exploitants agricoles de la MRC se situe à 54,8 ans, soit légèrement supérieure à la moyenne régionale et provinciale qui est de 54 ans.

Graphique 30. Répartition des exploitants agricoles selon la tranche d'âge, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2021.



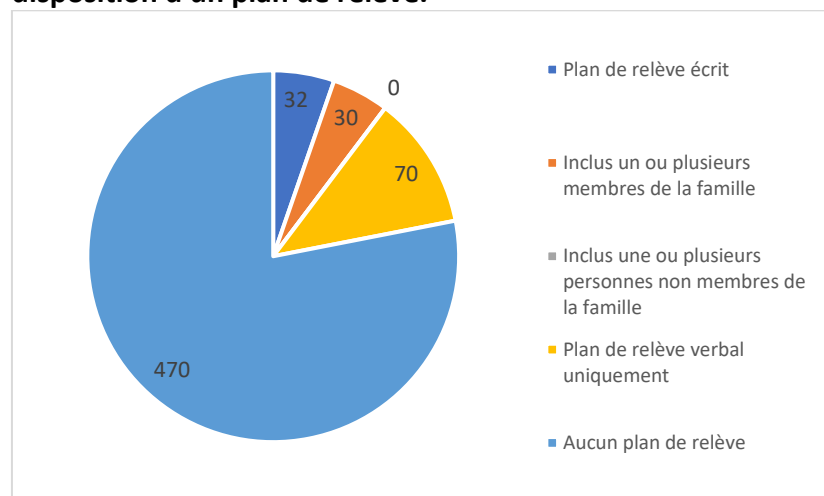
Source : Statistique Canada, 2021.

Ce sont les municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de Saint-Joseph-des-Érables qui affichent les proportions d'exploitants âgés de moins de 35 ans les plus élevées. Dans ces localités, autour de 15 % des propriétaires d'exploitations ont moins de 35 ans. C'est à Saint-Jules et Saint-Frédéric qu'une plus forte proportion des exploitants agricoles a plus de 55 ans, représentant environ les deux tiers des exploitants.

Sans être en mesure de croiser les données pour obtenir des résultats statistiquement valables, il est tout de même possible

de juxtaposer certaines données rendues disponibles via le Recensement de l'agriculture de Statistique Canada : l'âge des exploitants agricoles et leur plan de relève (Statistique Canada, 2021a). Dans la MRC Beauce-Centre, c'est plus du trois quarts (78,1 %) des exploitations agricoles qui ne possèdent pas de plan de relève, soit 470 exploitations (**Graphique 31**).

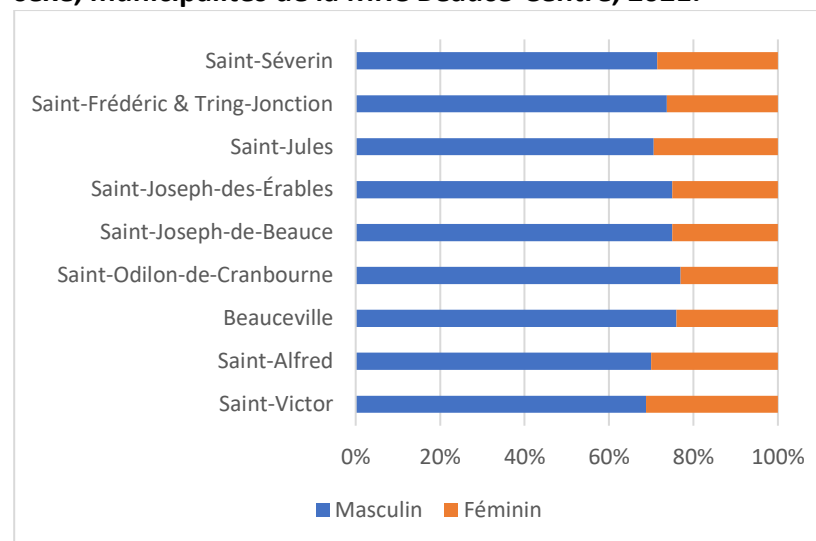
Graphique 31. Nombre d'exploitations en fonction de la disposition d'un plan de relève.



Source : Statistique Canada, 2021.

Les exploitants des fermes de la MRC Beauce-Centre demeurent en majorité des hommes. En effet, près des trois quarts (73 %) des exploitants sont de sexe masculin (**Graphique 32**). La proportion de femmes est plus élevée dans deux municipalités, soient Saint-Alfred et Saint-Victor, atteignant et dépassant respectivement le seuil du 30 % (Statistique Canada, 2021c).

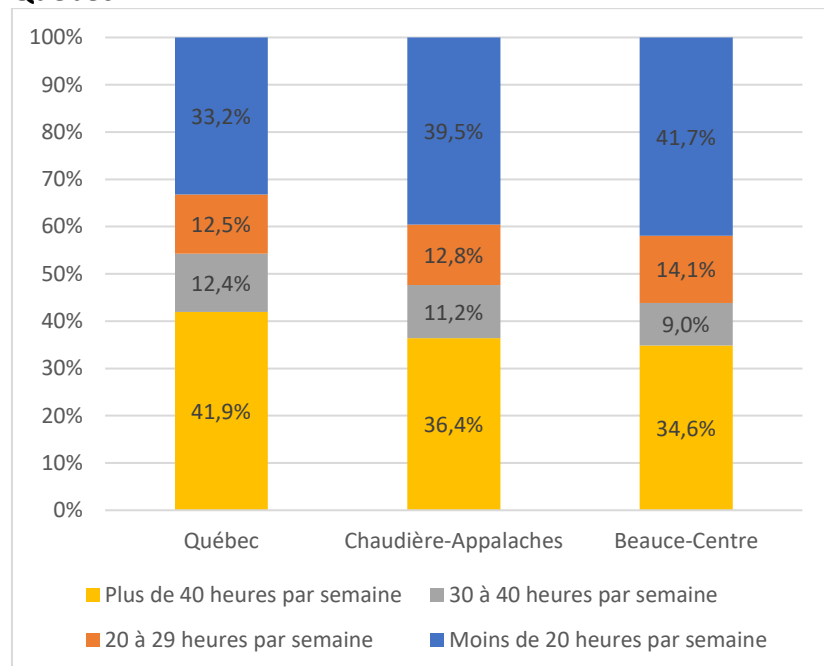
Graphique 32. Répartition des exploitants agricoles selon le sexe, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2021.



Source : Statistique Canada, 2021.

Aux sections précédentes, nous avons fait état de la situation à l'effet que certains producteurs agricoles occupaient cette fonction à temps partiel. Le graphique suivant vient mettre le tout en perspective. Dans la MRC, un peu plus du tiers (34,6 %) des exploitants agricoles consacrent 40 heures et plus en moyenne annuellement aux travaux de l'entreprise. Il s'agit d'un important recul en regard du dernier PDZA où cette proportion s'approchait du 50 %. Toutefois, en comparaison avec la région de Chaudière-Appalaches ou de la province de Québec, les proportions sont tout à fait comparables (**Graphique 33**).

Graphique 33. Répartition des exploitants en fonction du travail agricole, MRC Beauce-Centre, Chaudière-Appalaches et Québec.



Source : Statistique Canada, 2021.

Finalement, plusieurs exploitations agricoles de la région sont détenues en copropriétés. En fait près de 50 % des fermes situées dans la MRC sont détenues par deux personnes ou plus. La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est celle qui compte la plus grande proportion de fermes détenues en copropriété avec 65 % (Statistique Canada, 2021c).

Au niveau de la formation des producteurs agricoles, aucune source officielle n'offre de données en ce sens. L'enquête tenue auprès des producteurs agricoles nous a cependant permis

d'analyser cette question. Ainsi, près de 37 % des exploitants possèdent une formation spécialisée en agriculture (diplôme d'études professionnelles, diplôme d'études collégiales, diplôme universitaire, etc.). Si l'obtention d'un diplôme spécialisé était davantage présente chez les jeunes en 2017, c'est plutôt les 40-54 ans qui sont les plus diplômés en 2024 représentant près de 50 % des 55 agriculteurs ayant un diplôme selon l'enquête.

Finalement, la formation continue ne semble pas atteindre les agriculteurs de la MRC. Toujours selon l'enquête, un peu plus du quart des répondants affirment avoir suivi des activités de formation continue en lien avec leur exploitation tandis que 63 % d'entre eux n'en suivent pas et ne compte pas en suivre dans un avenir rapproché.

9.4 Les catégories de production

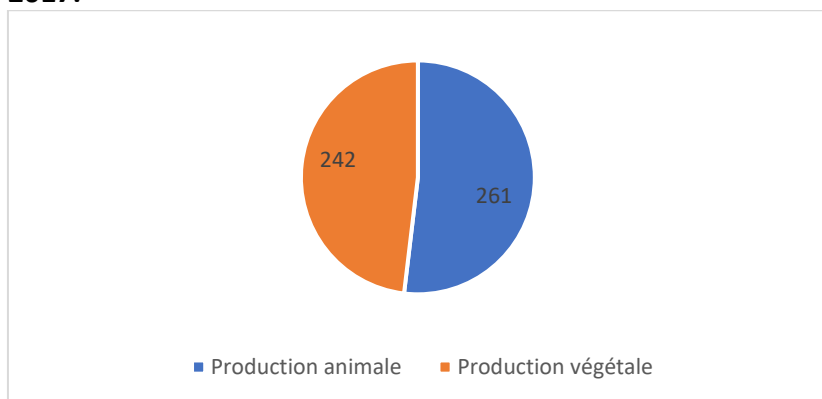
Aux fins de ce portrait, l'état de situation sera fait en fonction de deux catégories de production agricole : la production animale et la production végétale (qui inclut la production acéricole).

Un certain équilibre se manifeste entre les catégories de production dans la MRC. En effet, en 2016, le nombre de productions animales distinctes était équivalent à celui de la production végétale (**Graphique 34**). Depuis 2003, on sent que la production agricole de la MRC s'oriente de plus en plus vers la production végétale (surtout en acériculture).

Dans la MRC, le nombre total de production (1 691) surpasse le nombre d'exploitations agricoles (503). C'est donc dire que

plusieurs entreprises réalisent deux types de production ou plus. En moyenne, chaque entreprise réaliserait 3,4 types de productions différentes. Les exploitations agricoles de la MRC ont un taux de diversification de production comparable au reste de la région.

Graphique 34. Nombre d'exploitations selon le premier revenu déclaré, par type de production, MRC Beauce-Centre, 2017.



Source : MAPAQ, 2017.

Par ailleurs, pour connaître la diversification du point de vue des revenus, le calcul de l'indice de Shannon-Weaver a été utilisé et il s'avère que l'indice est le plus bas sur l'ensemble de la région (voir Annexe A – Méthodologie de calcul de l'indice Shannon-Weaver). L'indice pour la MRC Beauce-Centre démontre que les entreprises déclarent des revenus qui sont majoritairement en provenance d'une production, malgré leur diversification dans le nombre de celles-ci. En effet, l'indice de diversification des revenus, pour le secteur agricole, est de 1,28 pour la MRC

Beauce-Centre, comparativement à 1,73 pour l'ensemble de la Chaudière-Appalaches.

Au sein de la MRC, certaines municipalités sont davantage caractérisées par la production animale. Ainsi, dans les municipalités de Tring-Jonction, de Saint-Joseph-des-Érables, de Saint-Joseph-de-Beauce et de Saint-Frédéric, le nombre de productions animales y est dominant.



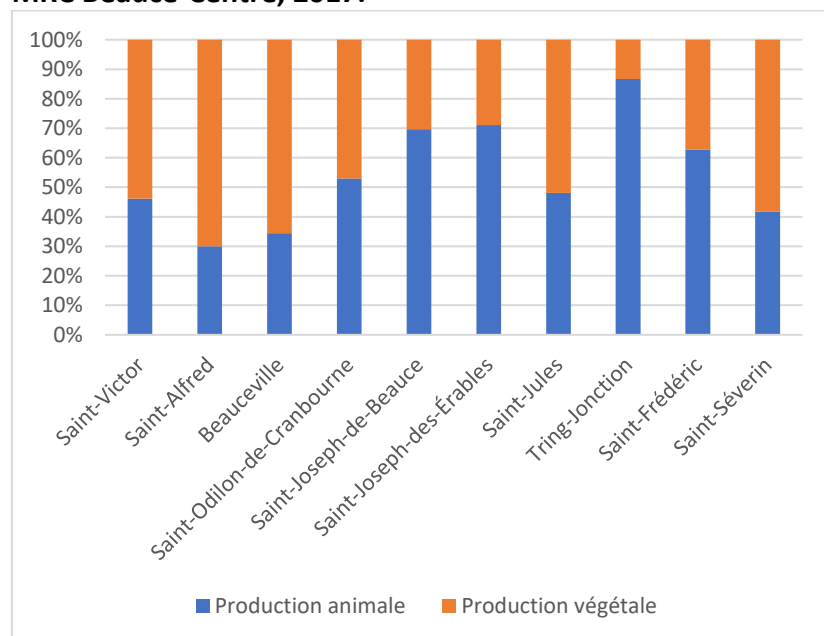
Photo : Porc rustique, Saint-Frédéric, François Grenier-Gagné.



Photo : Cueillette de carottes, Beauceville, Caroline Fournier.

Quatre municipalités se distinguent au niveau de la production végétale soit Saint-Alfred, Beauceville, Saint-Séverin et Saint-Victor. Preuve de l'importance du secteur acéricole, les trois premières municipalités possèdent les plus grandes proportions de leur territoire en couvert forestier (**Graphique 35**).

Graphique 35. Répartition des exploitations selon le premier revenu déclaré, par type de production, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2017.

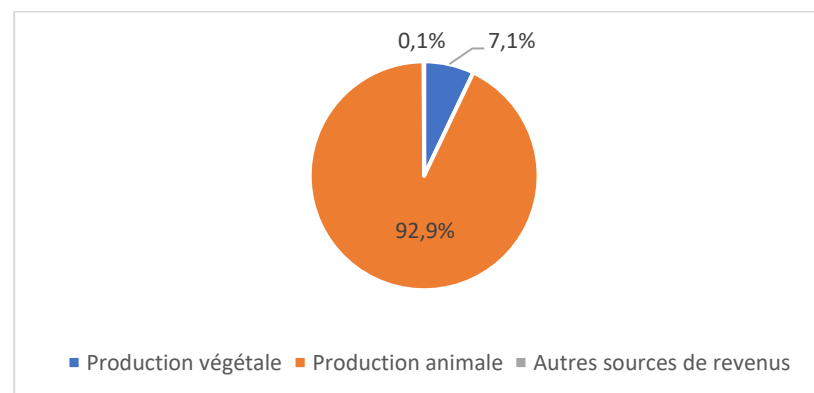


Source : MAPAQ, 2017.

Bien que le nombre de productions déclaré par les agriculteurs de la MRC ne soit que légèrement supérieur du côté de la production animale, il appert que les revenus qui y sont associés sont largement plus élevés. En effet, en 2017, la production

animale a généré les principaux revenus de près de la moitié de toutes les exploitations de la MRC, mais a généré plus de 90 % des revenus, selon les données fournies par le MAPAQ (**Graphique 36**). Ces données sont très similaires à celles du précédent PDZA où la proportion était de 92,5 % des revenus générés en provenance de la production animale. Ces données expliquent notamment une part de l'indice de diversification (Shannon-Weaver) plutôt bas comparativement au reste de la région.

Graphique 36. Répartition des revenus selon le type de production, MRC Beauce-Centre, 2017.



Source : MAPAQ, 2017.

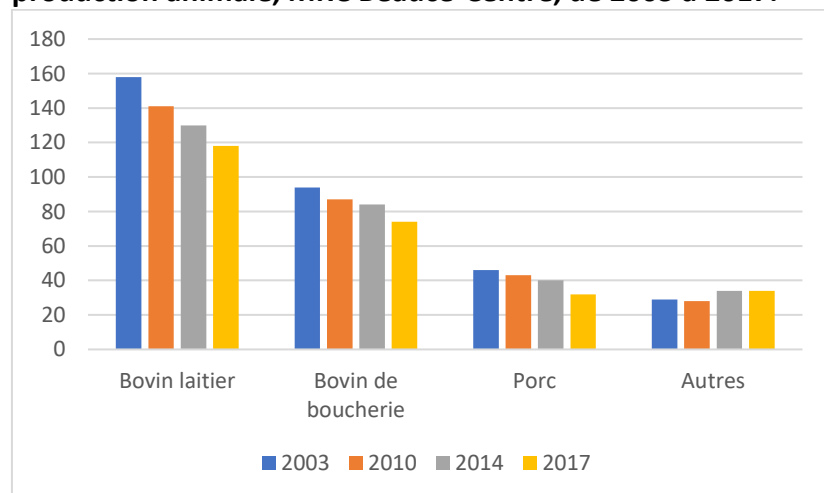
Au niveau des municipalités, les entreprises de Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Frédéric et Saint-Victor génèrent à elles seules plus de 66 % des revenus en production animale et près de 68 % des revenus jumelés (production animale et végétale). Au niveau de la production végétale, Saint-Victor approche le 2,5 M\$ en revenus répartis. Cette localité et Saint-Alfred

montrent des proportions associées aux revenus en production végétale supérieures à 20 %.

9.4.1 La production animale

La production animale est bien implantée dans la MRC Beauce-Centre puisqu'en 2016 près de 260 entreprises sur les 503 recensées y réalisaient leurs principaux revenus. Certains types de production sont davantage présents sur le territoire. Ainsi, près de la moitié des fermes de production animale sont spécialisées dans la production laitière. On note cependant une légère diminution du nombre d'exploitations réalisant de l'élevage entre 2003 et 2016, excepté dans les productions émergentes comme la production ovine où le nombre d'exploitations a quelque peu augmenté (**Graphique 37**).

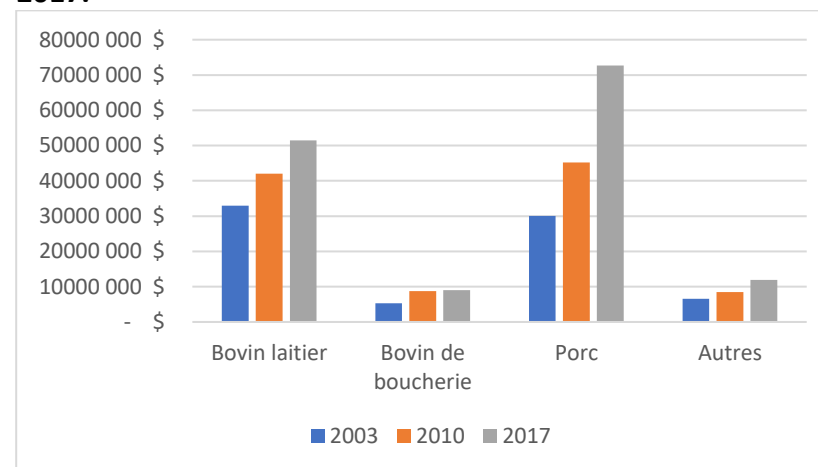
Graphique 37. Nombre d'exploitations selon le type de production animale, MRC Beauce-Centre, de 2003 à 2017.



Source : MAPAQ, 2003, 2010, 2014 et 2017.

Malgré la baisse du nombre d'exploitations, les revenus associés à la production animale ont progressé entre 2003 et 2017. Il est à noter que les revenus reliés à la production porcine ont surpassé ceux de la production laitière en 2010, ainsi qu'en 2017. Au total, les revenus de la production animale ont franchi le cap des 140 M\$ en 2016 (**Graphique 38**).

Graphique 38. Revenus générés par les exploitations selon le type de production animale, MRC Beauce-Centre, de 2003 à 2017.



Source : MAPAQ, 2017.

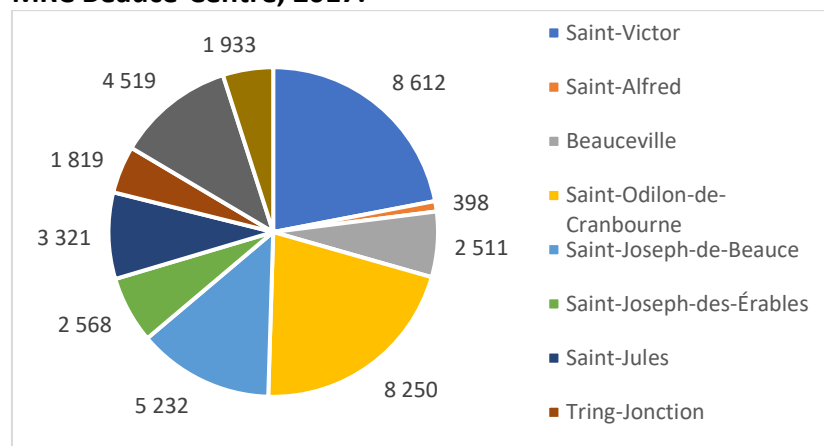
Les unités animales

L'unité animale correspond au nombre d'animaux équivalent à un bovin adulte en ce qui concerne le rejet d'azote. Ainsi, une vache, quatre moutons, cinq porcs d'élevage ou 125 poules équivalent tous à une unité animale.

Le concept d'unité animale est notamment utilisé en aménagement pour déterminer les distances séparatrices à respecter entre les établissements agricoles et les autres usages.

En tout, la MRC Beauce-Centre comptait un peu plus de 39 000 unités animales en 2017, dont près du quart étaient situés à Saint-Victor (22 %) et un peu plus de 20 % à Saint-Odilon-de-Cranbourne (21,1 %) (**Graphique 39**). On dénote une diminution d'environ 3 000 unités animales entre 2010 et 2016.

Graphique 39. Nombre d'unités animales, municipalités de la MRC Beauce-Centre, 2017.



Source : MAPAQ, 2017.

La production laitière

L'agriculture de la MRC Beauce-Centre repose en grande partie sur la production laitière puisque c'est près d'une ferme sur quatre, 118 exploitations, qui ont déclaré réaliser ce type de production en 2016. Le nombre de fermes laitières a diminué au cours des dernières années, alors qu'on en comptait 166 en 2003 et 145 en 2010.

En 2017, les revenus répartis générés par ces entreprises étaient évalués à 51,5 M\$, une hausse de 22,6 % depuis 2010. Finalement, toujours en 2017, le nombre d'unités animales de

cette production était d'environ 11 000, une légère diminution par rapport à 2010.

Revenus à la hausse, malgré une diminution du nombre de fermes laitières ?

Bien que le nombre de fermes laitières ait diminué sur le territoire de la MRC, les revenus sont tout de même à la hausse. Cela s'explique par le fait que le prix payé aux producteurs subit des corrections en fonction des coûts de production, qui eux aussi varient en fonction de l'inflation, notamment.

De plus, certaines transactions créent une consolidation d'entreprises, ce qui a pour effet de faire baisser le contingent tout en maintenant, voire augmentant, les revenus.

Il est également important de mentionner que les troupeaux et les exploitations sont beaucoup plus performants et augmentent en productivité, ce qui a comme conséquence de diminuer les coûts de production et de faire augmenter les revenus nets.

En analysant la situation pour chaque municipalité de la MRC (**Carte 10**), on s'aperçoit que la production laitière, bien qu'on en retrouve dans l'ensemble des localités, se concentre davantage en certains endroits. La vallée de la rivière Chaudière est l'un des secteurs où ce type de production est des plus pratiqués. Une cinquantaine de fermes laitières se retrouve dans la vallée immédiate de la rivière sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville. Un autre secteur de la MRC comprend une plus grande proportion de fermes laitières soit Saint-Odilon-de-Cranbourne. Les entreprises agricoles de cette municipalité engendrent 30 % des revenus répartis en

production laitière de la MRC. La moyenne de revenu par ferme déclarée s'y élève à environ 823 000 \$, soit près du double de la moyenne des revenus de l'ensemble des exploitations agricoles de la MRC. C'est également dans cette municipalité qu'on retrouve le plus grand nombre d'unités animales reliées à l'élevage laitier avec environ 3 500, ce qui représente près du tiers du cheptel laitier de la MRC. C'est finalement à Saint-Victor qu'on retrouvait le plus grand nombre de fermes laitières en 2017 avec 22 (**Carte 11**). Cependant, elles sont en moyenne de taille plus modeste comparativement à l'ensemble des fermes laitières de la MRC.

La production bovine

L'élevage de bovins de boucherie constituait en 2016 la deuxième production animale en importance dans la MRC au niveau du nombre de fermes avec 74 exploitations. Le nombre d'exploitations tend à vouloir diminuer depuis 2003 (**Graphique 37**). Bien que l'on en retrouve dans toutes les municipalités du territoire, la majorité des producteurs qui pratiquent ce type d'élevage le font sur les plateaux situés à l'ouest du territoire, dans l'axe des municipalités de Saint-Frédéric – Saint-Victor. C'est cependant dans cette dernière que la production bovine de boucherie semble être la plus active. En effet, le quart des entreprises en production bovine de la MRC se situe à Saint-Victor.

Au niveau des revenus répartis, ils s'élèvent à environ 9 M\$ pour l'ensemble des 74 entreprises de la MRC. Un peu plus du tiers des revenus générés le sont à Saint-Victor, avec environ 3 M\$ de revenus en 2016. C'est également dans cette municipalité que se retrouvent un peu plus du tiers des unités

animales pour cette production avec environ 2 400 unités sur les 7 047 pour l'ensemble de la MRC.

L'avenir de la gestion de l'offre

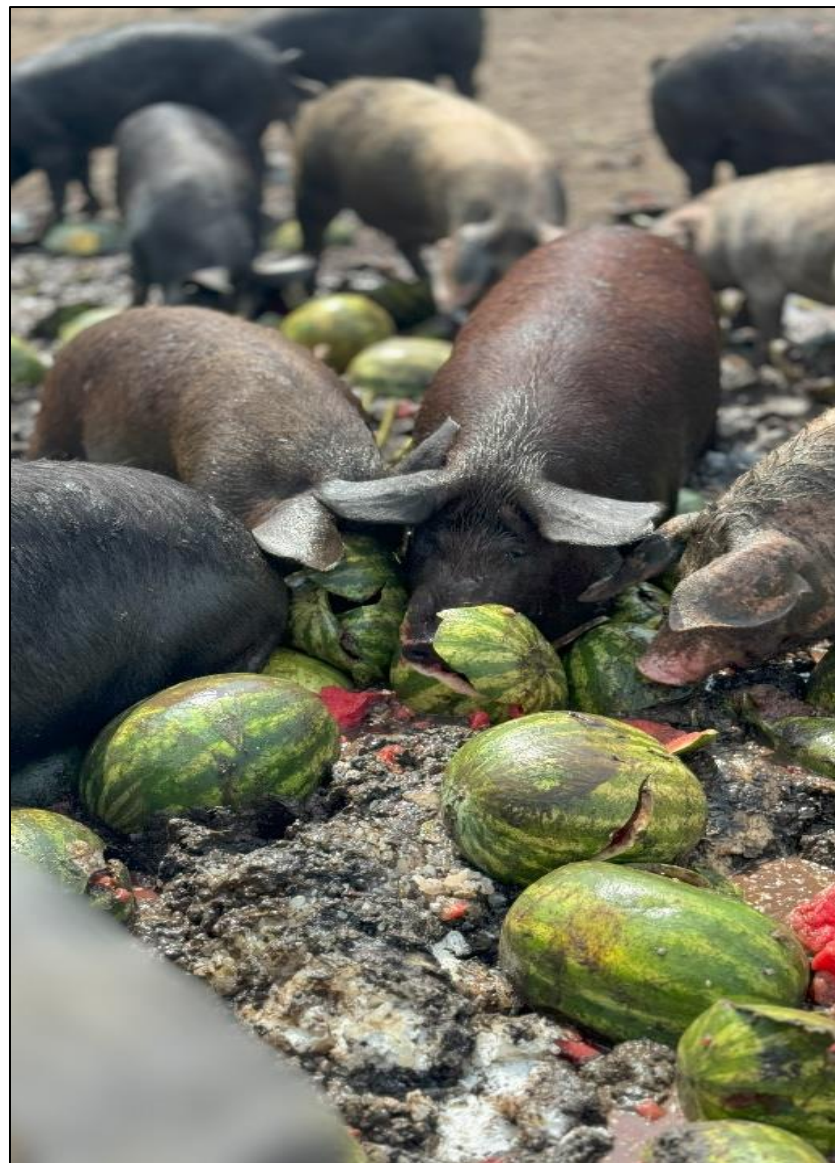
La gestion de l'offre se base sur trois piliers : le contrôle de la production (quotas), la détermination des prix et le contrôle des importations. Ce fonctionnement est toutefois remis en question par les pays avec qui le Canada effectue du commerce, notamment les États-Unis, son principal client au niveau du commerce international. Si les dernières années ont été assez calmes au niveau des discussions entourant la protection de la gestion de l'offre, la réélection de Donald Trump ravive les discussions. Les producteurs assujettis à la gestion de l'offre redoutent que ce mécanisme national soit mis à mal pour privilégier la bonne entente entre les deux gouvernements et réduire les impacts sur le reste des échanges commerciaux entre les deux pays.

La production porcine

La région de la Chaudière-Appalaches demeure un secteur du Québec où l'élevage porcin est important. Bien que la production soit davantage concentrée dans le nord de la Beauce, les entreprises agricoles de la MRC Beauce-Centre tirent également leur épingle du jeu. En 2016, 32 entreprises agricoles sur le territoire de la MRC se consacraient à la production porcine. Il s'agit cependant d'une baisse du nombre de producteurs comparativement à 2003 où on en comptait 46.

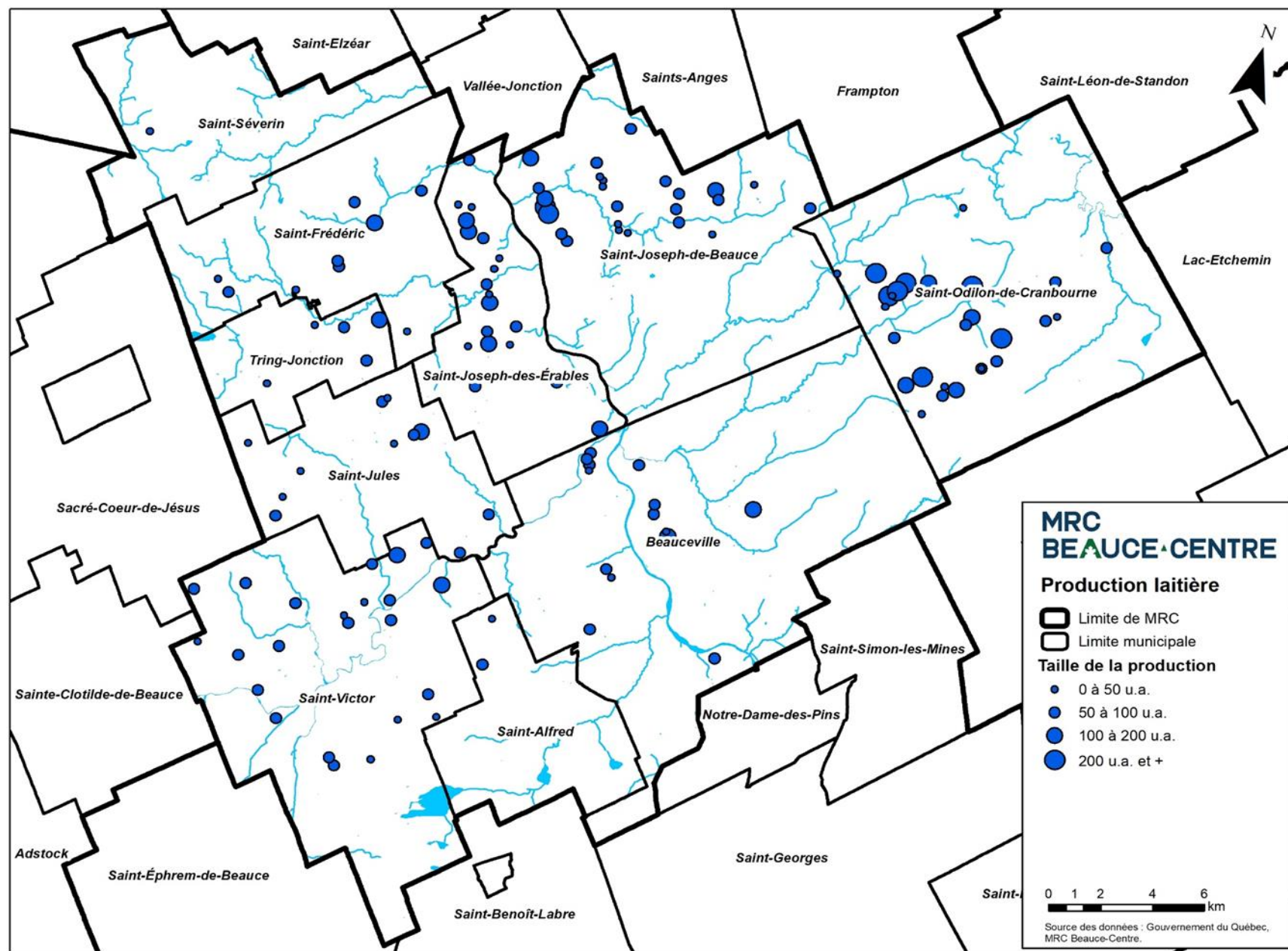
En 2016, les revenus répartis de cette production se chiffraient à un peu plus de 72 M\$, ce qui en faisait le type de production générant les revenus les plus importants dans la MRC, surpassant ceux de la production laitière. Le nombre d'unités animales s'élevait quant à lui à plus de 18 000, une légère diminution depuis 2010.

La production de porcs se manifeste davantage au sein de trois municipalités du territoire soit Saint-Frédéric, Saint-Victor et Saint-Odilon-de-Cranbourne. Ces trois municipalités sont celles comprenant le plus grand nombre de producteurs, regroupant respectivement 9, 5 et 5 exploitations. Elles génèrent 87 % de tous les revenus répartis de la production porcine de la MRC (**Carte 14**).

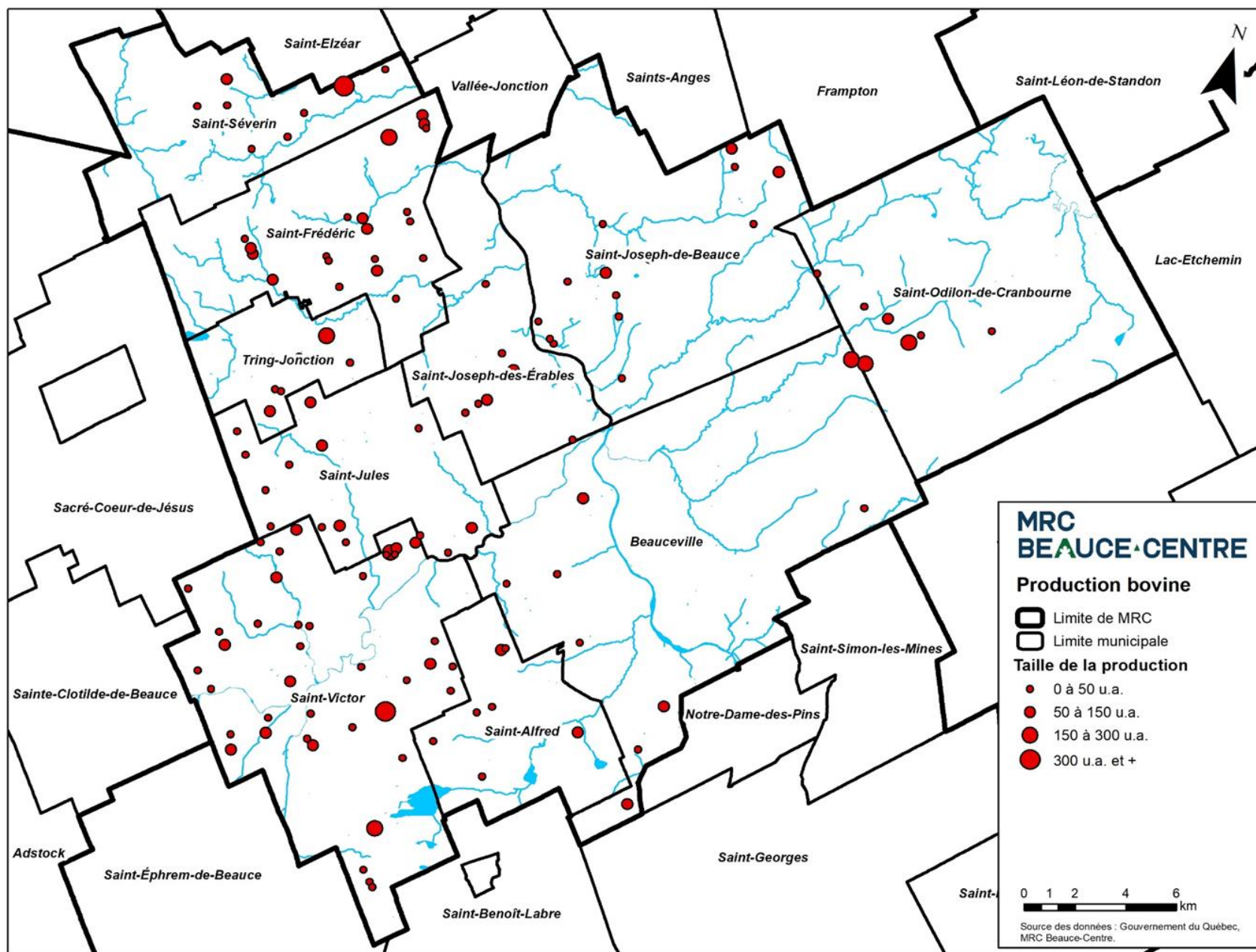


Source : Porcs rustiques, Saint-Frédéric, François Grenier-Gagné.

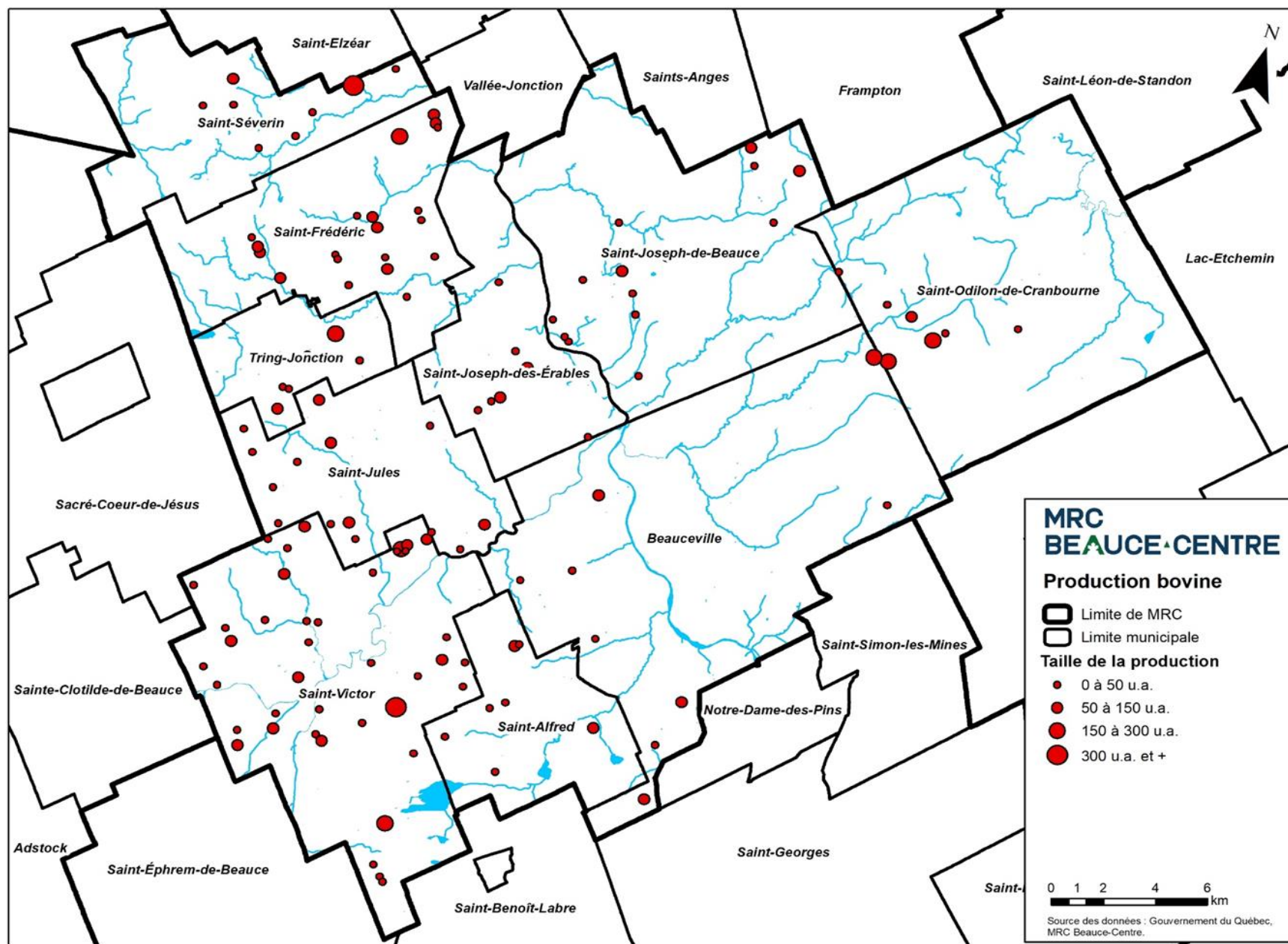
Carte 11. Caractéristiques de la production laitière, MRC Beauce-Centre.



Carte 12. Caractéristiques de la production bovine, MRC Beauce-Centre.



Carte 13. Caractéristiques de la production porcine, MRC Beauce-Centre.



La production de volaille

Bien que la production de volaille soit moins pratiquée sur le territoire de la MRC Beauce-Centre, elle génère une activité tout de même appréciable. Vingt-trois entreprises agricoles de la MRC ont déclaré avoir des revenus principaux en provenance de la production de volailles en 2017. Elles ont généré des revenus de plus de 10 M\$ cette même année, ce qui est comparable à la production de bovins de boucherie.

Plus de la moitié des exploitations réalisant ce type de production (12) s'est implantée dans la municipalité de Saint-Victor. La production de volaille constitue la principale activité déclarée pour dix d'entre elles. Les entreprises avicoles de la municipalité généraient pour 5,5 M\$ de revenus en 2017, ce qui équivaut à 53 % du total de la MRC Beauce-Centre.

Finalement, sur les 2 000 unités animales associées à la production de volaille dans la MRC (équivalant à plus de 250 000 poules ou 500 000 poulets à griller ou poulettes en croissance), un peu plus de la moitié était à Saint-Victor (**Carte 14**).

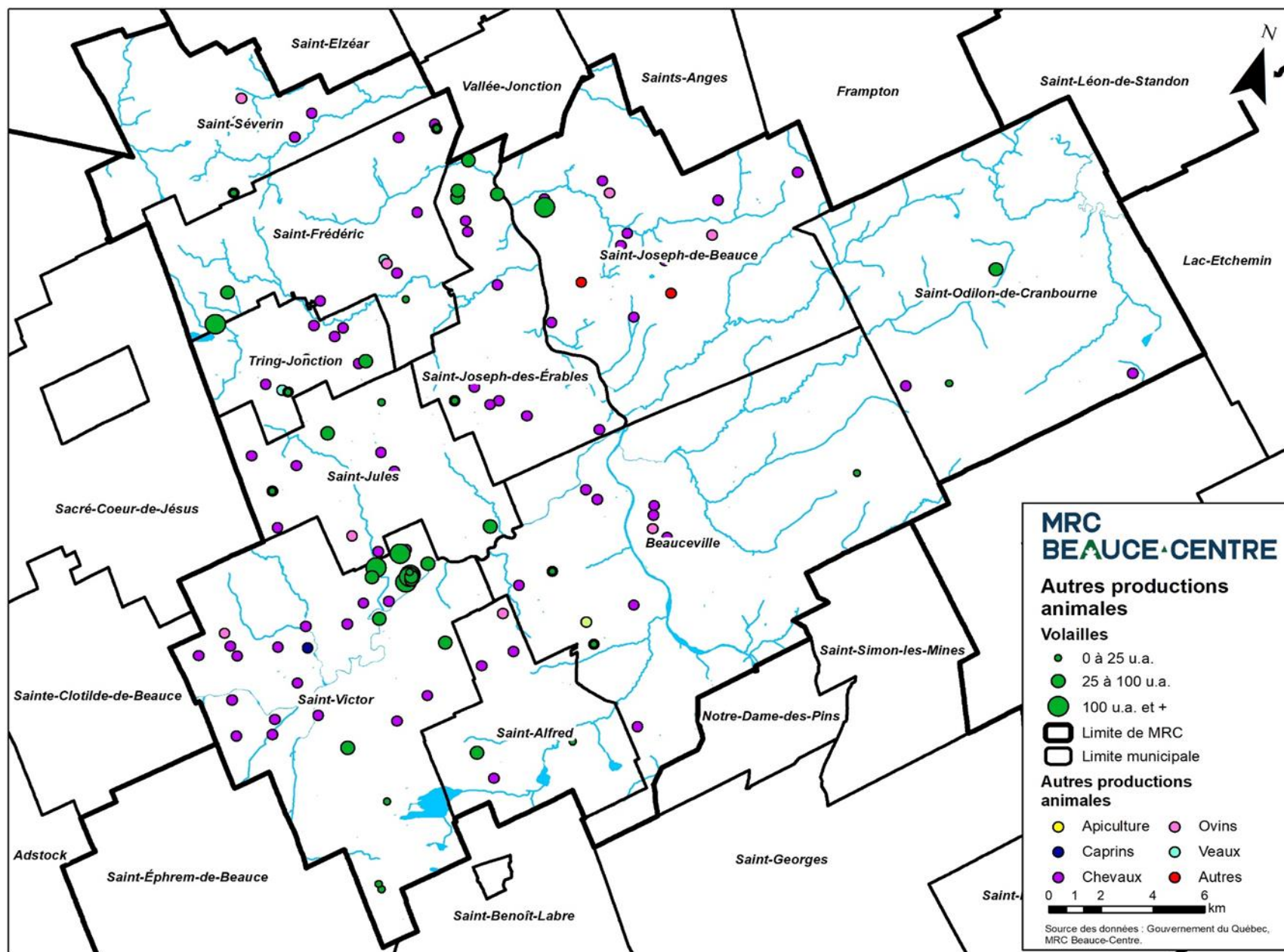
Les autres productions animales

Quelques autres types d'élevage sont pratiqués dans la MRC Beauce-Centre, notamment de la production ovine (6 productions en 2016). Cependant, les revenus de l'ensemble de ces productions ne dépassaient pas les 335 000 \$ en 2017. On note également la présence de quelques producteurs de veaux lourds, de chevaux, d'autres volailles (canards ou émeus) et apicoles.



Source : Triplé d'agneaux, Saint-Joseph-de-Beauce, Marie-Eve Leblanc.

Carte 14. Caractéristiques des autres productions animales, MRC Beauce-Centre.



9.4.2 La production végétale

La production végétale semble à première vue moins pratiquée que la production animale dans la MRC Beauce-Centre. Or, il faut se rappeler que l'industrie acéricole, bien visible sur l'ensemble du territoire, fait aussi partie de cette catégorie de production. En 2021, 349 exploitations agricoles établies dans la MRC réalisaient de la production de sirop d'érable (Statistique Canada, 2021b) et de celles-ci, 192 exploitations en tiraient leurs revenus principaux en 2017, selon les fiches d'enregistrements du MAPAQ.



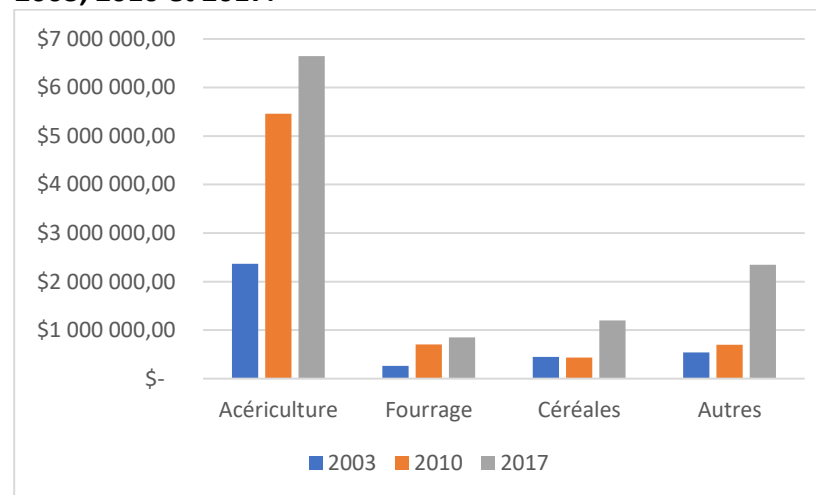
Source : Production serricole, Beauceville, Caroline Fournier.

En effet, la grande distinction à faire avec la production animale est le fait la production végétale demeure donc une activité secondaire pour bien des producteurs. En conséquence, les revenus générés et comptabilisés comme source de revenus

principale ne sont qu'une faible proportion en comparaison avec les productions animales. Outre l'acériculture, les entreprises agricoles de la région réalisent surtout de la culture fourragère et de la production de céréales. Dans une moindre mesure, la MRC compte quelques établissements se spécialisant dans la culture de fruits et légumes ainsi que dans la culture en serre.

Pour ce qui est des revenus associés à la culture végétale, ils ont plus que triplé entre 2003 et 2017. L'industrie acéricole y est évidemment pour beaucoup. En effet, 60 % des 11 M\$ en revenus répartis associés à la production végétale en 2016 étaient attribuables à l'acériculture (**Graphique 40**).

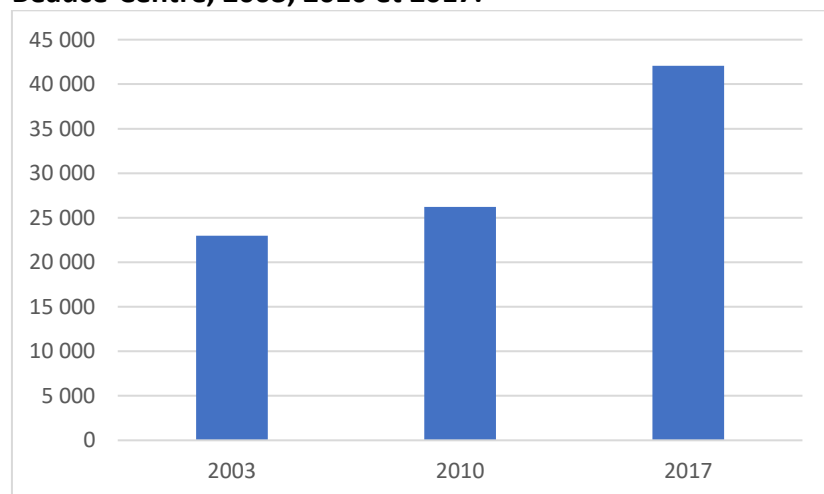
Graphique 40. Revenus répartis générés par les exploitations selon le type de production végétale, MRC Beauce-Centre, 2003, 2010 et 2017.



Source : MAPAQ, 2017.

En 2017, plus de 42 000 ha de terres étaient affectés à la culture végétale dans la MRC (**Graphique 41**). Il s'agissait d'une augmentation de 60 % depuis 2010. Notons que l'agroforesterie est incluse dans le calcul, représentant à elle seule un peu plus du tiers de la superficie en production végétale sur le territoire de la MRC.

Graphique 41. Superficie (ha) en culture végétale, MRC Beauce-Centre, 2003, 2010 et 2017.



Source : MAPAQ, 2017.

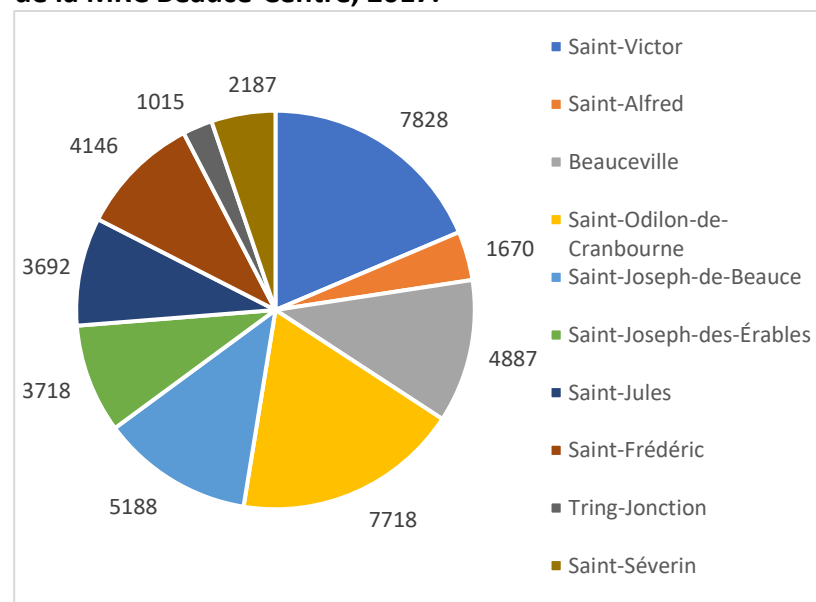
Au niveau des municipalités, c'est Saint-Victor qui présente la plus importante superficie en culture, avec ses 7 828 ha, mais suivie de près par Saint-Odilon-de-Cranbourne avec un peu plus de 7 700 ha en culture végétale (**Graphique 42**).

La production acéricole

L'acériculture constitue le type de production le plus pratiqué dans la MRC Beauce-Centre. En effet, En effet, près des trois

quarts des producteurs agricoles de la MRC ont déclaré réaliser cette activité en 2021, soit 363. De plus, 192 producteurs y tiraient leur principal revenu agricole en 2017 selon les données du MAPAQ.

Graphique 42. Superficie en culture végétale (ha), municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2017.



Source : MAPAQ, 2017.

Au total, les revenus associés à cette industrie s'élevaient à près de 6,6 M\$ cette même année, une augmentation de 20 % depuis 2010. Par ailleurs, plus de 5 000 ha de terres étaient utilisés pour cette production dans la MRC. Finalement, on comptait dans la MRC, en 2017, un peu plus d'un million d'entailles exploitées. En moyenne, le nombre d'entailles par entreprises de situait à 2 800, ce qui représente environ 2 300

entailles de moins que la moyenne de la Chaudière-Appalaches. La taille des entreprises acéricoles de la MRC est tout de même en croissance depuis 2003.

Le contingentement de la production acéricole

Depuis 2004, l'industrie acéricole est soumise à un contingentement. Ainsi, depuis l'adoption du « Règlement sur le contingent dans le sirop d'érable », chaque producteur se voit octroyer un certain nombre de livres à produire annuellement. Cependant, contrairement aux quotas laitiers, le contingent acéricole est indissociable du fonds de terre (érablière) et ne peut être vendu séparément.

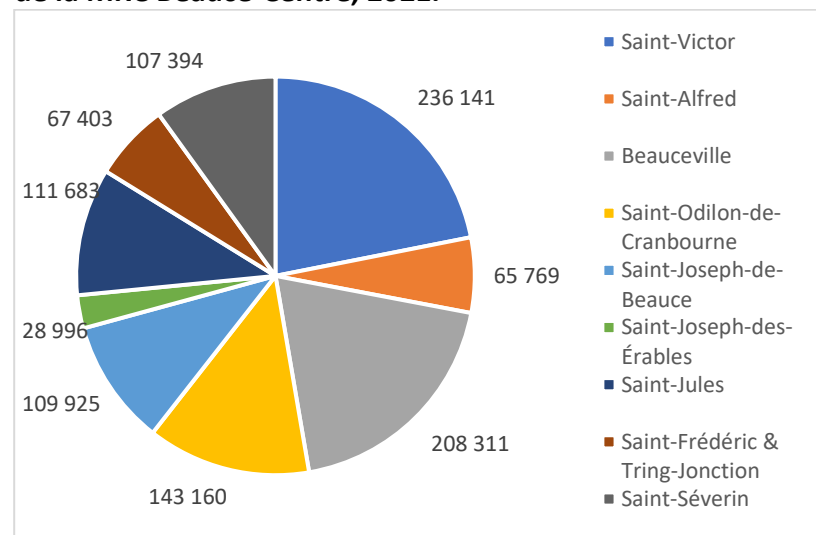
Source : Fédération des producteurs acéricoles du Québec, 2024

En analysant plus particulièrement la situation pour chaque municipalité, on peut voir que celle de Saint-Victor se distingue des autres à plusieurs niveaux. Près de 30 % des producteurs acéricoles de la MRC ayant cette production comme principal revenu s'y retrouvent. Les revenus générés par les entreprises acéricoles de Saint-Victor s'élèvent à près de 1,7 M\$, soit le quart de ceux de la MRC. Plus du quart des superficies consacrées à cette activité soit près de 1 400 ha y sont situés. Finalement, parmi les dix municipalités de la MRC, c'est à Saint-Victor qu'on compte le plus grand nombre d'entailles, soit plus de 230 000 (**Graphique 43**).

Ceci dit, la pratique de l'acériculture est bien répartie sur le territoire de la MRC puisque, à l'exception de Tring-Jonction,

toutes les municipalités du territoire comptent au moins 13 entreprises réalisant ce type de production.

Graphique 43. Nombre d'entailles exploitées par municipalité de la MRC Beauce-Centre, 2021.

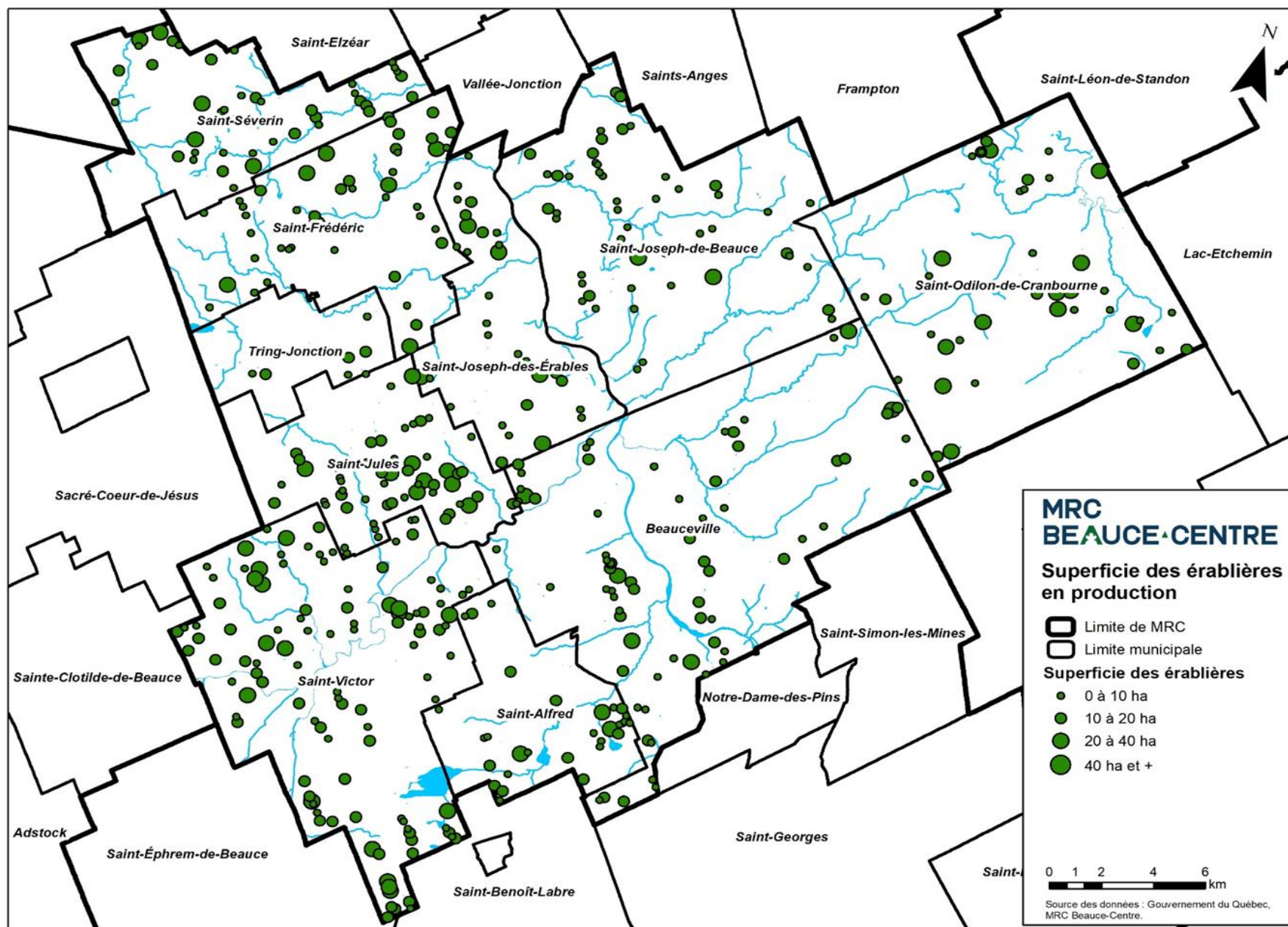


Source : Statistique Canada, 2021.

Cette industrie est également en croissance dans la presque totalité des localités comme en font foi les variations importantes au niveau des revenus, de la superficie cultivée et du nombre d'entailles (**Graphique 40 et Graphique 41**).

L'effet du contingentement dans l'industrie acéricole pourrait expliquer certaines hausses de chiffres. En effet, l'ensemble des producteurs de sirop d'érable doit se soumettre à cette mise en marché et s'enregistrer auprès de la Fédération des

Carte 15. Caractéristiques de la production acéricole, MRC Beauce-Centre.



producteurs acéricoles du Québec, ce qui n'était pas le cas auparavant (voir encart Le contingentement de la production acéricole). Ceci dit, on constate sur le territoire une intensification de cette activité.

Par ailleurs, plusieurs producteurs acéricoles de la région réalisent de la production de sirop d'érable à petite échelle (voir encart La production acéricole : entre artisanat et industrialisation). Leur production est souvent exclue des chiffres précédemment présentés.

L'industrie acéricole est donc en pleine expansion non seulement dans la MRC mais aussi ailleurs au Québec et dans le nord-est américain. Les débouchés commerciaux notamment en Asie contribuent à cette hausse. Par ailleurs, le potentiel de développement est toujours présent. D'une part, le nombre d'entailles potentielles s'élevait à 1,1 million en 2016 dans la MRC. D'autre part, la *Régie des marchés agricoles du Québec* a accordé en juin 2016 l'ajout de 5 millions d'entailles pour l'ensemble du Québec afin de répondre aux demandes du marché.

Finalement, l'industrie acéricole dans la MRC Beauce-Centre est probablement le secteur d'activité où le concept de filière est le plus développé. Comme nous le verrons plus loin, non seulement la production y est réalisée, mais la région peut aussi compter sur les entreprises de transformation et une commercialisation des plus variées.

La culture fourragère

La culture fourragère demeure une activité très étroitement associée à la production laitière et bovine. Ainsi, la culture fourragère est au cœur des activités estivales de la très grande majorité des éleveurs de la région, pour ne pas dire de la totalité. Or, étant donné que la production est essentiellement destinée aux cheptels détenus par ces producteurs, une faible part sera soumise à la vente et peu d'exploitants en tireront un revenu. Cependant, on note tout de même quelques producteurs de la région réalisant certains revenus via la production fourragère.



Source : Les foin, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Marie-Eve Leblanc.

Pour la région, cette culture comprend essentiellement la culture du foin (foin sec ou ensilage) et du maïs fourrager. Un

peu plus de 16 000 ha de terres étaient ainsi réservés à cette culture (et au pâturage) en 2017, une diminution d'environ 4 000 ha depuis 2010.

Tel que mentionné plus haut, les producteurs conservent en très grande partie la production puisqu'elle est destinée à l'alimentation de leurs propres animaux. Ainsi, seulement 13 entreprises de la MRC ont déclaré que leurs revenus principaux étaient générés par cette pratique en 2017. Le montant s'élevait à environ 850 000 \$.

Au niveau des municipalités, on constate une certaine corrélation entre les activités associées à l'élevage bovin et celle de la culture fourragère. Ainsi, on constate davantage ces types d'activités dans les municipalités comme Saint-Odilon-de-Cranbourne et Saint-Victor. Ce sont dans ces localités où le nombre de fermes pratiquant cette culture, les revenus qui y sont associés et les superficies affectées sont les plus élevés (**Carte 16**).

La production de céréales et de protéagineux

Dans la MRC Beauce-Centre, la culture de céréales et de protéagineux se concentre surtout dans la production d'avoine, de soja, d'orge et de blé.

Comme pour la culture fourragère, la plupart des productions ne sont pas destinées à la vente, mais plutôt utilisées par les exploitants agricoles pour nourrir le bétail. Par contre, les données démontrent une augmentation importante des revenus associés à cette culture, passant de 430 000 en 2010 à près de 1,2 M\$ en 2017. Pourtant, seulement onze entreprises

y avaient déclaré que leur principale source de revenus y était associée cette même année. Finalement, la culture céréalière et de protéagineux se réalisait sur un espace assez restreint, soit 2 065 ha. Rappelons que l'ensemble des superficies cultivées représente 36 000 ha dans la MRC Beauce-Centre.

Environ 60 % de la superficie associée à cette culture se retrouve à Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Victor, municipalités où l'élevage occupe une place importante.

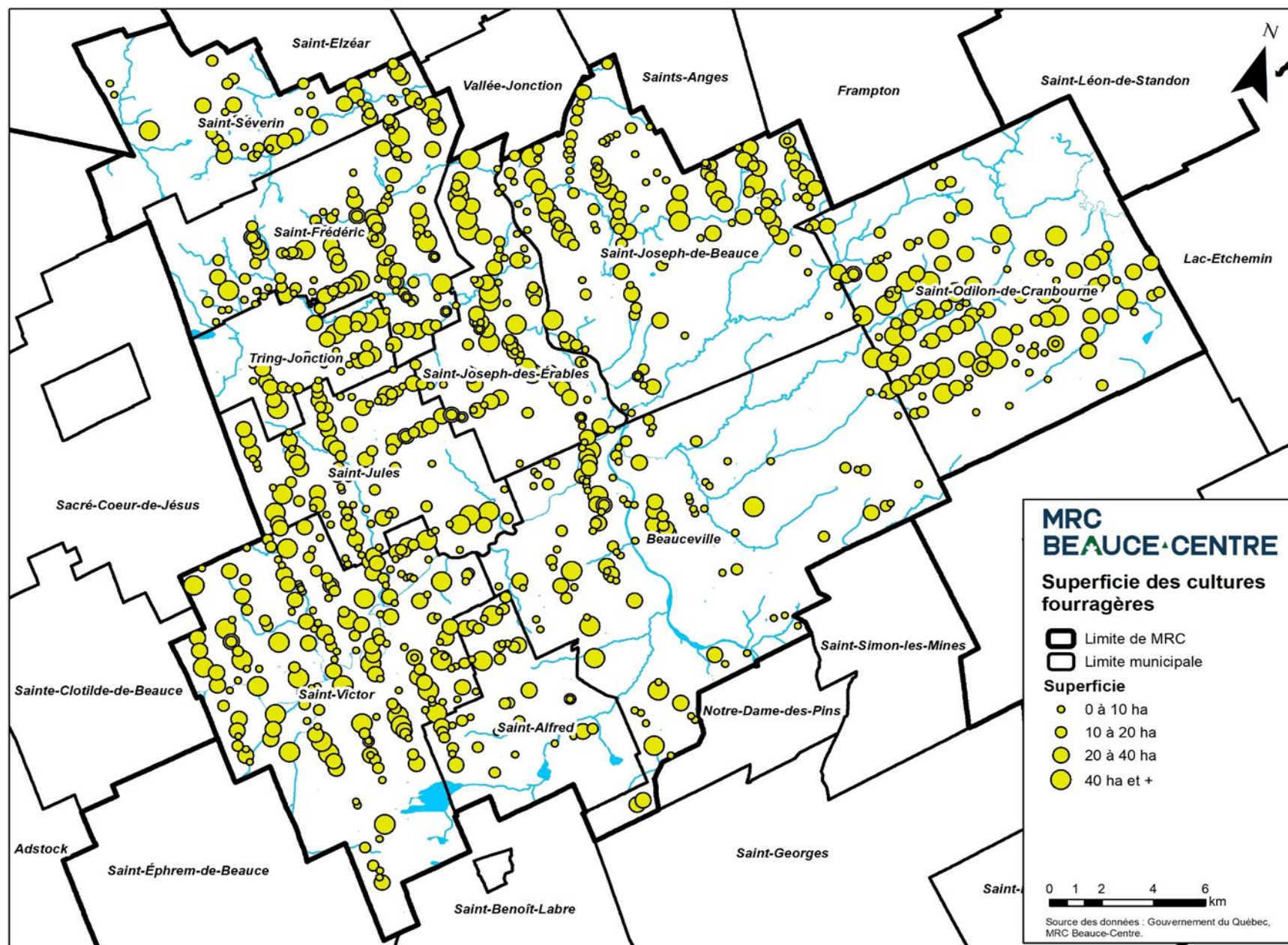


Source : Les céréales, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Marie-Eve Leblanc.

Les autres productions végétales

D'autres types de productions végétales sont pratiquées dans la MRC, quoique de façon marginale. On compte notamment des producteurs de légumes (6), de fruits (4), ainsi que des cultures abritées (1). En 2017, les revenus associés aux autres

Carte 16. Caractéristiques de la production fourragère, MRC Beauce-Centre.



productions s'élevaient à environ 700 000 \$. Ces exploitations nécessitent pour la plupart peu d'espace, occupant seulement 132 ha dans l'ensemble de la MRC.

Notons que plusieurs entreprises répertoriées dans les autres productions réalisent les ventes à la ferme ou offrent des expériences reliées à l'agrotourisme (voir sections 11.2.2).



Source : Les légumes, Beauceville, Caroline Fournier.

Il est également à noter que les boisés et plantations représentent un autre volet des productions végétales : en tout, près de 13 000 ha y étaient consacrés en 2016.

9.4.3 La production biologique

La production biologique est en expansion un peu partout au Québec. Au cours des années 1990, portés par des valeurs prônant des pratiques agricoles plus respectueuses de

l'environnement et la promotion de produits alimentaires sains, plusieurs producteurs se sont convertis au biologique. De leur côté, de nouveaux agriculteurs souhaitant produire à une échelle plus réduite ont également opté pour la production biologique. En 2024, c'est plus de 3 000 entreprises de productions qui ont pris ce virage au Québec, avec 10 500 produits certifiés et quelques 98 000 hectares en culture (Gouvernement du Québec, 2024b).

Production biologique : définition

Les aliments biologiques sont issus d'un mode de production ou de transformation axé sur : la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels. L'agriculture biologique favorise l'utilisation de ressources renouvelables, le recyclage, l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols. Elle privilégie la santé et le bien-être des animaux, le tout dans un contexte qui valorise l'économie locale et la mise en valeur du territoire agricole. Pour ce faire, la production et la transformation d'aliments biologiques s'appuient sur un ensemble de techniques qui excluent, notamment, le recours : aux pesticides et aux engrais chimiques de synthèse, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), aux antibiotiques et aux hormones de croissance, à l'irradiation et aux agents de conservation chimiques.

Source : MAPAQ

Dans la MRC Beauce-Centre la production de type biologique est pratiquée par 33 entreprises. La plupart se spécialise dans la production acéricole (24 entreprises) (Portail BIOQuébec, 2024). Toutes ces entreprises certifiées biologiques sont situées

sur presque l'ensemble du territoire, soit sur huit municipalités sur dix.

Par ailleurs, peu d'exploitants semblent vouloir se diriger vers la production biologique à court ou moyen terme. L'enquête tenue auprès des exploitants agricoles nous a démontré que seulement 4 % de ceux-ci envisageraient se lancer dans la production biologique au cours des cinq prochaines années.

10. La production forestière

Le présent portrait de situation souhaite aborder de façon large l'ensemble des sujets liés à la production agricole. Bien que n'étant pas officiellement considérée comme une activité agricole, nous croyons opportun d'aborder ici les aspects en lien avec la production forestière compte tenu de son influence sur le territoire et de son importance pour les producteurs agricoles.

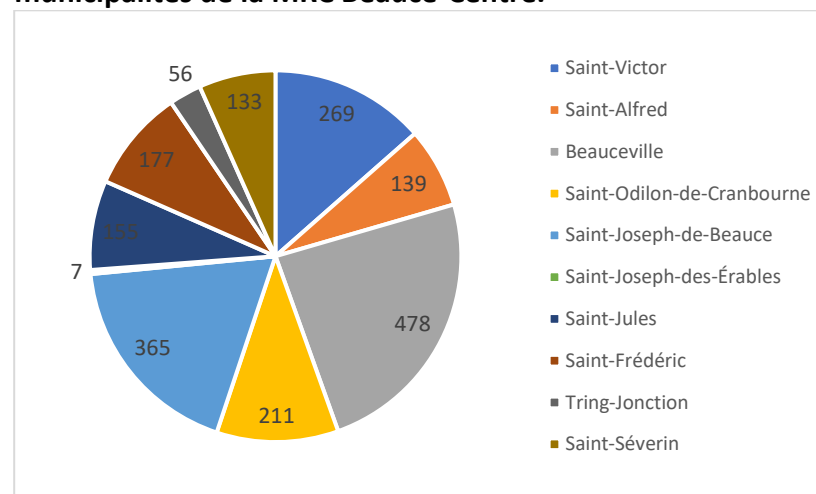
La section précédente sur les activités agricoles et forestières nous a démontré à quel point l'exploitation forestière était indissociable des activités agricoles de la région. Nous avons également vu plus tôt que le quart de la superficie occupée par les fermes était composé de boisés et de plantations. L'impact économique et social de cette industrie est donc important pour le milieu agricole.

10.1 Le nombre de propriétaires forestiers

Dans la MRC Beauce-Centre, le nombre de propriétaires forestiers (individus et entreprises) s'élevait à environ 1000 en 2024. On constate peu de variantes au fil des années (É. Cliche, communication personnelle, 16 septembre 2024).

Ce sont dans les municipalités de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce/Saint-Joseph-des-Érables que se trouvent principalement les propriétaires de boisés alors que près de 85% de ceux-ci y sont recensés (**Graphique 44**). C'est également à ces endroits que se trouve le plus important bloc forestier de la région.

Graphique 44. Nombre de propriétaires de boisés, municipalités de la MRC Beauce-Centre.



Source : É. Cliche, communication personnelle, 16 septembre 2024.

Par ailleurs, bon nombre de producteurs agricoles possèdent des superficies boisées. En fait, 88 % des répondants à l'enquête ont mentionné qu'un boisé occupait une partie de leur propriété. De plus, la très grande majorité des exploitants agricoles détenant un boisé y réalise des activités acéricoles, soit près de 60 %. Plusieurs font aussi du prélèvement forestier : 32 % d'entre eux y font de la production de bois de sciage, des bois pour les pâtes et papiers ou du bois de chauffage.

10.2 L'impact économique de la production forestière

Tout comme pour la production agricole, les données disponibles ne nous permettent pas de brosser un portrait complet de la situation en regard de l'impact économique de l'industrie forestière. Cependant, encore ici, nous pouvons l'analyser sous trois angles différents ce qui peut tout de même apporter un certain éclairage. Les données analysées porteront sur les revenus associés aux productions forestières, aux emplois créés et aux investissements.

10.2.1 Les revenus associés à la production forestière

Les données actuellement disponibles ne nous permettent pas de mesurer quels sont les revenus générés par la production forestière dans la MRC Beauce-Centre, comme nous avons pu le faire pour la production agricole.

Cependant, la *Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées* peut apporter un certain éclairage. Elle nous démontre que les activités forestières génèrent de 76 à 100 % du revenu familial pour seulement 1 % des propriétaires forestiers. De plus, 54 % des propriétaires forestiers ne tirent aucun revenu de la forêt. Il appert donc que la production forestière est davantage une activité complémentaire pour les propriétaires de boisés de la région.

10.2.2 Les emplois créés

Au niveau forestier, considérant que les propriétaires détiennent des lots relativement de petites superficies, le nombre d'emplois associé à ce secteur sera plutôt limité. Selon

le recensement de 2011, 35 personnes vivant dans la MRC faisaient de l'exploitation forestière leur occupation principale. La façon de compiler les données ayant changé depuis le dernier recensement, il n'est pas possible d'avoir la mise à jour du nombre d'emplois spécifiquement pour ce secteur, à ce jour.

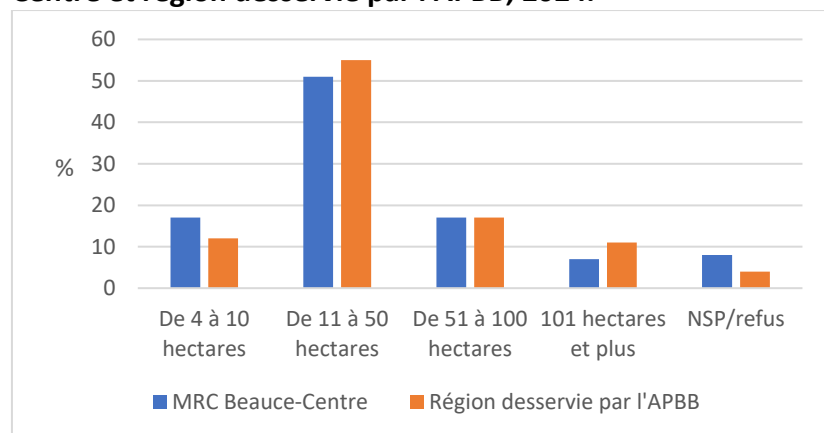
10.2.3 Les caractéristiques des exploitants forestiers

En février 2024, l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) a mené un sondage pour dresser le profil des propriétaires forestiers de leur territoire couvrant sept MRC. Grâce aux réponses recueillies, le portrait socio-économique de l'industrie forestière en Beauce-Centre a pu être bonifié.

Le sondage révèle que la répartition des superficies forestières dans la MRC est similaire à celle de la région, mais la MRC se distingue par un plus grand nombre de petites superficies forestières, représentant 17 % contre une moyenne régionale de 12 % (**Graphique 45**) (Association des propriétaires de boisés de la Beauce, 2024b).

L'occupation principale des participants est répartie de manière similaire au niveau de la MRC et de la région. Près de la moitié des participants se sont qualifiés de « retraités », et ce nombre devrait augmenter à l'avenir, car plus de 50 % des participants ont plus de 60 ans (66 % en Beauce-Centre et 58 % dans la région) (Association des propriétaires de boisés de la Beauce, 2024b). Cela pourrait faire passer l'occupation principale « retraité » à plus de la moitié des propriétaires forestiers (**Graphique 46**).

Graphique 45. Superficie moyenne des boisés, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.

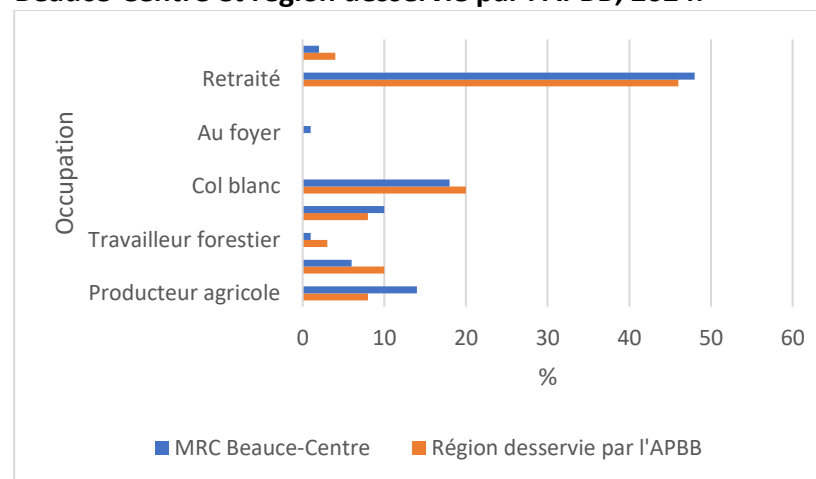


Source : APBB, 2024.

Le recours au Plan d'aménagement forestier (PAF) est courant, avec une forte majorité des participants possédant déjà un tel plan, bien que la proportion soit légèrement inférieure dans la MRC Beauce-Centre (75 %) par rapport à la région (85 %) (**Graphique 47**). Le secteur forestier est dynamique, avec près de 88 % des participants dans la MRC ayant produit du bois au cours des 10 dernières années, et 78 % prévoyant en produire au cours des cinq prochaines années, des chiffres similaires à ceux observés au niveau régional.

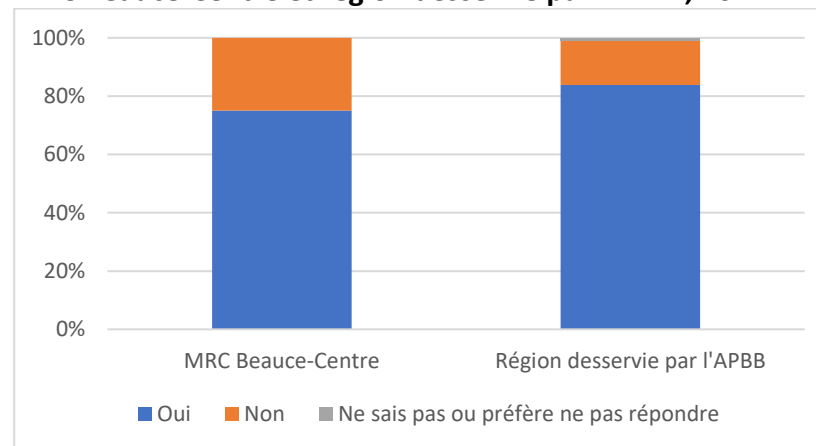
Parmi les types de bois produits, presque tous les participants ont produit du bois de sciage (94 %), 41 % ont produit du bois de chauffage et 36 % du bois à pâte (Association des propriétaires de boisés de la Beauce, 2024b) (**Graphique 48**).

Graphique 46. Occupation des propriétaires de boisés, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.



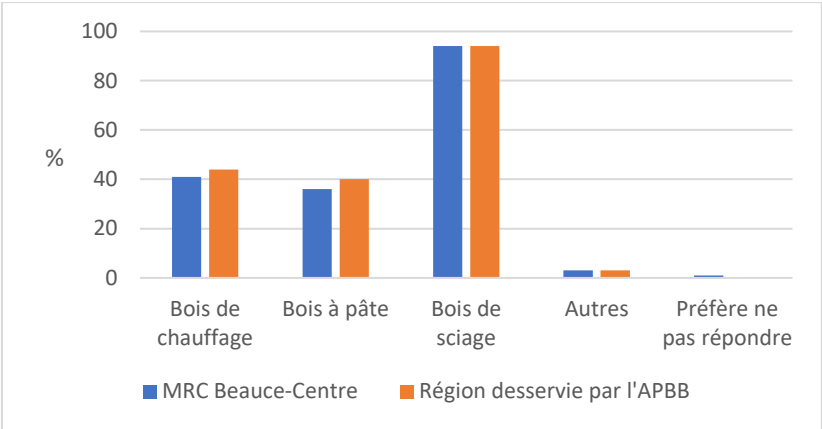
Source : APBB, 2024.

Graphique 47. Disposition d'un plan d'aménagement forestier, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.



Source : APBB, 2024.

Graphique 48. Type de bois produit, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.



Source : APBB, 2024.

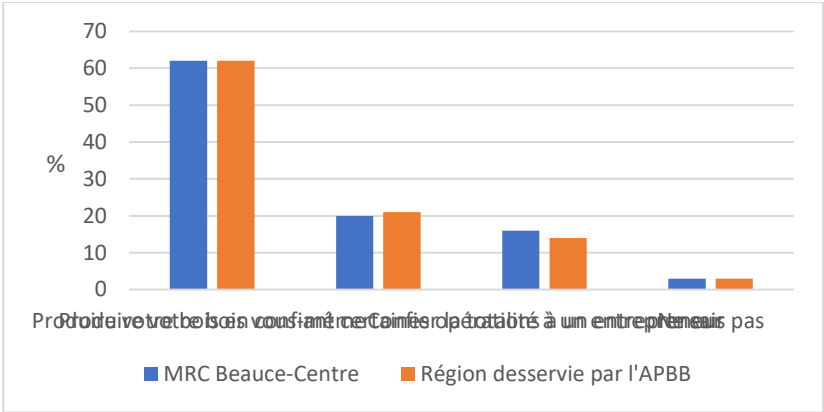
La production de bois est majoritairement réalisée par les propriétaires eux-mêmes ou avec leur implication (62 % le font entièrement et 20 % confient certaines tâches à un entrepreneur) (Association des propriétaires de boisés de la Beauce, 2024b). Seulement 16 % des participants confient la totalité des interventions à un entrepreneur (**Graphique 49**).

Pour ce qui est de la production par municipalité, Beauceville se distingue avec près de 30 % de la production de la MRC. (**Graphique 50**).

10.3 Les types de production

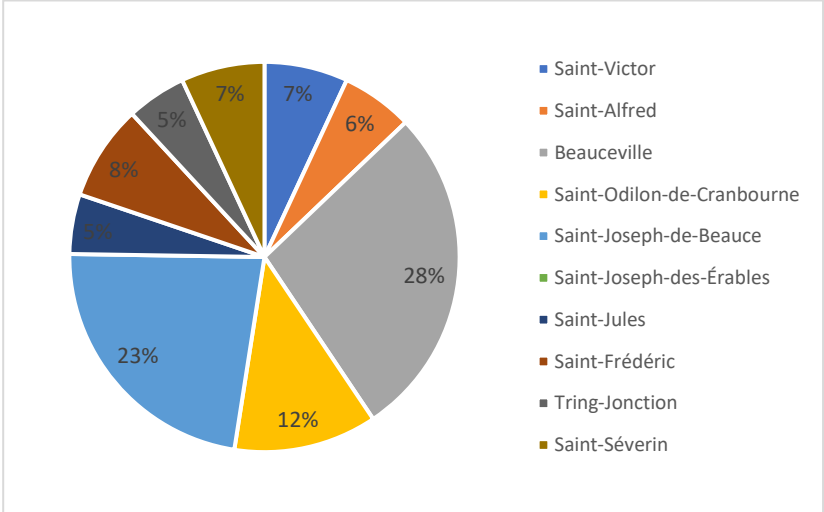
À la section 2.4 faisant une brève description du couvert forestier, nous avons pu constater que la forêt de la MRC Beauce-Centre était bien diversifiée. Cette caractéristique aura certes une influence sur les activités de récolte.

Graphique 49. Façon de produire le bois, MRC Beauce-Centre et région desservie par l'APBB, 2024.



Source : APBB, 2024.

Graphique 50. Provenance de la production de bois, municipalités de la MRC Beauce-Centre.



Source : APBB, 2024.

Aux fins de ce portrait, nous allons répertorier la production forestière en quatre catégories : le bois de sciage, le bois à pâte, le bois de chauffage et les produits forestiers non ligneux.

Un peu de terminologie forestière

M³ apparent : un mètre cube apparent comprend les espaces vides entre les billes de bois (contrairement à un mètre cube solide).

Valeur au chemin : valeur du bois produit sans qu'il soit transporté à l'usine

Valeur à l'usine : valeur du bois incluant le transport à l'usine

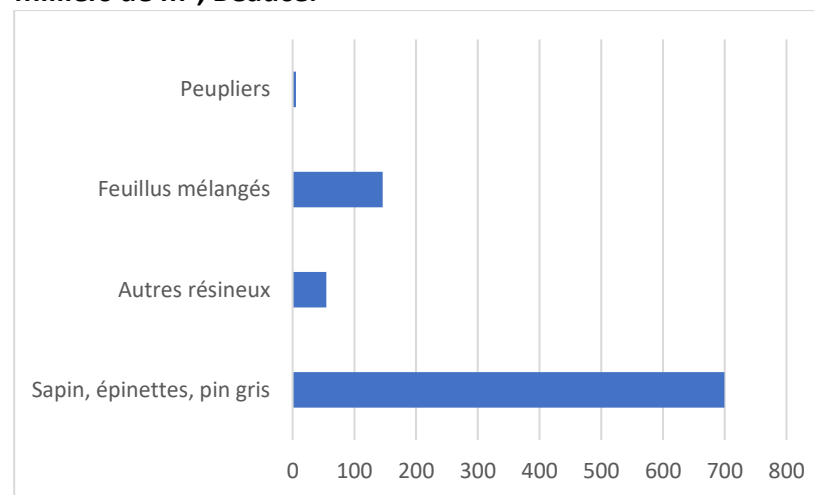
10.3.1 Le bois de sciage

La récolte pour le bois de sciage est celle qui génère le plus de volume sur le territoire de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) (**Graphique 48**). La plupart du volume est produit par le sapin et l'épinette. En effet, en 2023, près de 700 000 m³ apparents de sapin, épinettes et pin gris ont été récoltés pour l'ensemble des trois MRC de la Beauce (É. Cliche, communication personnelle, 16 septembre 2024) (**Graphique 51**).

10.3.2 Le bois à pâte

En 2023, 36 % des propriétaires de boisés de la MRC ont produit du bois à pâte. (**Graphique 48**). L'enquête tenue auprès des producteurs agricoles nous a d'ailleurs révélé que seulement 15 % en réalisait et que 5 % désirait le faire dans un horizon de cinq ans.

Graphique 51. Volume de bois produit selon l'essence, en milliers de m³, Beauce.



Source : APBB, 2024.

10.3.3 Le bois de chauffage

Selon la Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées (2012), 80 % des propriétaires de boisés du territoire de l'Agence de la Chaudière font de la production de bois de chauffage. L'enquête auprès des producteurs agricoles nous a aussi révélé que plus de 60 % de ceux-ci produisaient du bois de chauffage, la plupart du temps pour leur utilisation personnelle et non pour la revente.

Ceci dit, étant donné qu'une bonne part de la production demeure aux mains des producteurs pour leur propre utilisation (chauffage de leur maison, évaporation de l'eau d'érable), il est difficile de quantifier le volume produit.

10.3.4 Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

Pour la plupart d'entre nous, l'exploitation de la forêt est presque exclusivement synonyme de production de bois ou de sirop d'érable. Or, la forêt regorge d'autres ressources que l'on appelle produits forestiers non ligneux (PFNL). Les produits forestiers non ligneux peuvent comprendre les champignons sauvages (chanterelle, chaga, ...), les petits fruits (bleuets sauvages, aronia, ...) et les plantes comestibles (fougère, ...), ainsi que les produits pharmaceutiques, médicinaux et aromatiques (if du Canada, ginseng, ...).

Pour plusieurs, le potentiel non ligneux de la forêt demeure méconnu. À preuve, même si l'étude commence à se faire vieillissante, la Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées (2012) démontre que seulement 8 % des propriétaires de forêts du territoire de l'Agence Chaudière avaient signifié une motivation à récolter des produits forestiers non ligneux. Il s'agissait, à l'époque, du plus faible taux de toutes les régions du Québec où la moyenne était de 13 %. De plus, selon l'enquête auprès des producteurs agricoles, à peine 1 % d'entre eux utilise leur boisé pour la culture ou la récolte de PFNL et très peu souhaitent le faire dans le futur.

Ceci dit, des initiatives ont lieu afin de mettre en valeur cette ressource. L'APBB s'implique notamment dans la mise en marché des champignons forestiers et une entreprise de Saint-Odilon-de-Cranbourne réalise un médicament à base d'huile de sapin.



Source : Les produits forestiers non ligneux, Beauceville, Caroline Fournier.

La transformation des produits agroalimentaires et forestiers

Dans les sections précédentes, nous avons vu les principales caractéristiques des entreprises de production agricole et forestière. Or, les filières agroalimentaire et forestière de la MRC Beauce-Centre sont non seulement composées de producteurs, mais regroupent aussi des entreprises dont

l'activité principale consiste à transformer ce qui est produit dans les exploitations.

10.4 La transformation agroalimentaire

Plusieurs entreprises réalisant de la transformation agroalimentaire sont répertoriées sur le territoire de la MRC Beauce-Centre. Ces entreprises peuvent être séparées en deux catégories : celles qui font de la transformation en usine (de type industriel) et celles qui font de l'agrotransformation (directement à la ferme, sur le lieu de production).

10.4.1 La transformation en usine

La MRC regroupe neuf entreprises dont l'activité principale est la fabrication ou la transformation des aliments. L'entreprise de transformation agroalimentaire majeure de la MRC Beauce-Centre est sans doute Agropur, située à Beauceville. Axée sur la transformation de produits laitiers (beurre, fromage et lait en poudre), elle montre un chiffre d'affaires au-delà des 100 M\$ et génère 220 emplois. Il s'agit de l'une des entreprises les plus importantes de la MRC, tous secteurs d'activité confondus, en termes d'emplois.

Les autres établissements de transformations peuvent être considérés comme des PME, générant jusqu'à 90 emplois. Certaines de ces entreprises peuvent avoir un statut artisanal, c'est-à-dire que la transformation y est moins automatisée. Elles réalisent divers produits alimentaires, que l'on pense à ceux associés à l'acériculture, aux fromages et autres produits laitiers, aux saucisses, aux pâtisseries, au miel, à l'eau de source et même aux moulées pour animaux (**Tableau 8**).

10.4.2 La transformation à la ferme

En plus des entreprises de transformation agroalimentaire, un peu plus d'une vingtaine de producteurs agricoles (23) transforment eux-mêmes leurs produits. La plupart œuvrent dans le secteur acéricole.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que plusieurs agrotransformateurs procèdent également eux-mêmes à la vente de leurs produits. La transformation à la ferme s'inscrit ainsi dans une optique de valeur ajoutée et vise à bonifier l'expérience client.

Or, il semble que les possibilités de développement dans l'agrotransformation soient limitées dans la MRC. Outre ceux qui déclarent déjà réaliser de la transformation de produits directement sur le lieu de production, seulement 5 % se disent intéressés à en réaliser au cours des cinq prochaines années.

10.5 La transformation de produits forestiers

Dans la MRC Beauce-Centre, sept entreprises de première transformation du bois sont comptées. Ce sont essentiellement des entreprises de sciage (scieries fixes ou mobiles) ou de séchage du bois. Plusieurs d'entre elles en font également le commerce.

Le nombre d'entreprises de transformation de bois est relativement stable depuis 2000. L'industrie forestière a été frappée par quelques crises depuis 2000, ce qui a engendré une fluctuation dans les différents indicateurs.



Source : Les produits transformés, Saint-Alfred, Caroline Fournier.

11. La commercialisation des produits agroalimentaires

De prime abord, la commercialisation des produits agroalimentaires peut se faire via deux modèles : le circuit long et le circuit court. Or, la commercialisation des produits a pris diverses formes au fil du temps. Aujourd'hui, bien que les modes traditionnels accaparent toujours une très large part des marchés, des moyens alternatifs et innovants de commercialisation émergent. On fait notamment référence à des formes de mise en marché qui visent un lien plus direct entre le producteur et le consommateur. On parle alors de mise en marché de proximité. L'ensemble crée le système alimentaire. Quelques précisions sur chacun de ces concepts sont présentées dans cette section.

11.1 Le circuit long

Le circuit long implique plus d'un intermédiaire entre le producteur agricole et le consommateur. C'est le circuit le plus souvent utilisé pour les entreprises agricoles de la MRC Beauce-Centre : la majorité des cas concerne une mise en marché collective via un plan conjoint ou encore une production soumise à la gestion de l'offre (**Tableau 8**). À noter que le nombre total d'entreprises surpasse le nombre d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC étant donné que plusieurs options sont possibles. En effet, il n'est pas rare qu'une même entreprise conclue des partenariats avec des transformateurs et des détaillants, par exemple.

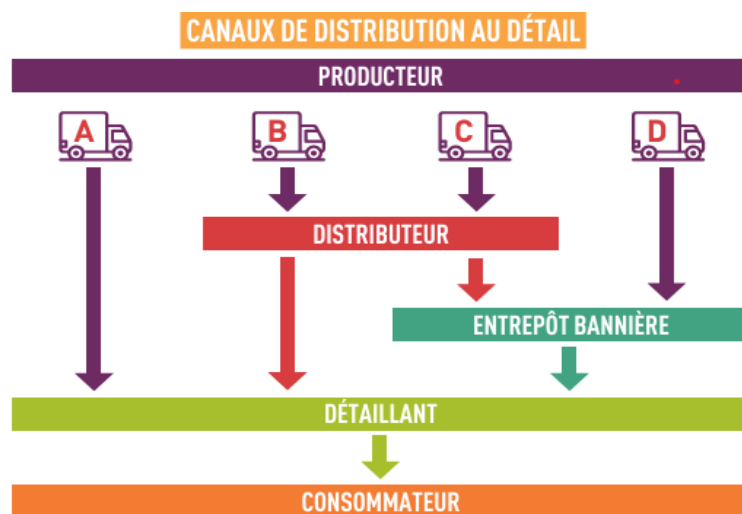
Les productions laitières, de volailles et d'œuf sont régies par une gestion de l'offre tandis que la production acéricole est soumise à un contingent de production (voir encadré). Les productions porcine, bovine et ovine, quant à elles, sont régies par un plan conjoint qui dictent leur mise en marché respective. Dans la plupart des cas, les produits sont acheminés vers le commerce de détail qui est le dernier intermédiaire avant le consommateur (**Figure 3 et Tableau 8**). Du côté forestier, les producteurs de bois sont soumis à leur propre plan conjoint, celui-ci administré par l'APBB.

Tableau 8. Nombre d'entreprises agricoles en fonction de la méthode de mise en marché à plus d'un intermédiaire.

Plus d'un intermédiaire	Nombre
Distributeur au détail et HRI	1
Grossistes ou chaînes d'alimentation	0
Courtiers en alimentaire	1
Agence ou organisme de mise en marché	352
Transformateur	145
Autres ventes à plus d'un intermédiaire	92
TOTAL	591

Source : MAPAQ, 2016.

Figure 3. Schéma des canaux de distribution pour les produits agroalimentaires.



Source : Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2022.

11.1.1 Le commerce de détail

Au Québec, la majorité des produits alimentaires (fabriqués ici ou importés) sont écoulés dans les épiceries ou les supermarchés. Dans ce créneau, cinq acteurs majeurs se partagent près de 90 % du marché canadien : Loblaws-Provigo (33 %), Empire (Sobeys-IGA) (23 %), Metro (13 %), Costco (11 %) et Walmart (10 %) (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2023b). Le secteur du commerce de détail en alimentation a généré pour 37,7 G\$ de ventes au Québec en 2021 (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2023b). Plusieurs des lieux de vente au détail que l'on retrouve dans la MRC sont associés à ces bannières (IGA, Bonichoix, Richelieu, etc.).

D'autres magasins spécialisés s'ajoutent dans le commerce traditionnel comme les boucheries et boulangeries. En tout, plus d'une vingtaine de commerces dits « traditionnels » sont présents partout sur le territoire de la MRC. Seules trois municipalités ne sont pas desservies par des commerces d'alimentation. Ceci dit, la proportion de la population se trouvant dans un désert alimentaire serait très faible.

11.1.2 Les services alimentaires

Les produits agroalimentaires sont également offerts dans plusieurs établissements de services alimentaires (HRI – hôtellerie, restauration et marchés institutionnels). Au Québec, les ventes des services alimentaires étaient évaluées à 19,8 G\$ en 2022. Les services alimentaires sont répartis en deux types : les services alimentaires commerciaux (restauration) et non commerciaux (hébergement ou services institutionnels). Dans

le premier type, plusieurs chaînes de restaurants viennent consolider l'offre.

Dans la MRC, on trouve plus d'une vingtaine de restaurants et débits de boissons qui peuvent également offrir des services de restauration. La très grande majorité des établissements sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne font pas partie de chaîne de restauration.

11.2 Le circuit court

Les circuits courts sont caractérisés par le fait qu'il n'y a aucun intermédiaire ou qu'un seul intermédiaire entre le producteur agricole et le consommateur. Sur le territoire de la MRC Beauce-Centre, on remarque un nombre important d'initiative de mise en marché en vente directe (**Tableau 9**) et en vente indirecte avec un intermédiaire (**Tableau 10**).

11.2.1 Les détaillants indépendants

Bien que la plupart des enseignes présentes sur le territoire de la MRC appartiennent à l'une ou l'autre des grandes bannières mentionnées plus tôt, il existe tout de même certaines initiatives indépendantes pour commercialiser les produits agroalimentaires locaux. C'est notamment le cas de petits commerces tels que Fruits et Légumes Maxime Poulin ou Épicerie JT Lessard, les deux sur le territoire de Tring-Jonction, ou encore le Marché PML de Saint-Victor, qui mettent les producteurs locaux à l'honneur en offrant leurs produits frais et transformés. Ainsi, comme il est possible de le constater avec les données du MAPAQ (**Tableau 10**), un petit nombre d'entreprises agricoles utilisent cette voie pour leur mise en marché.

Tableau 9. Nombre d'entreprises agricoles en fonction de la méthode de mise en marché de proximité (aucun intermédiaire).

Vente directe	Nombre
Autocueillette sur l'exploitation	7
Kiosque à la ferme	15
Kiosque hors ferme	10
Produit vendu au marché public	12
Agriculture soutenue par la communauté	6
Site Internet transactionnel	8
Autres ventes directes au consommateur	59
TOTAL	117

Source : MAPAQ, 2016.

Tableau 10. Nombre d'entreprises agricoles en fonction de la méthode de mise en marché à un intermédiaire.

Vente indirecte à un intermédiaire	Nombre
Hôtel	0
Restaurant	4
Institution (écoles, hôpitaux, CPE, etc.)	2
Marché virtuel	0
Détaillants indépendants	9
Transformateurs	9
Autres ventes directes à un intermédiaire	16
TOTAL	40

Source : MAPAQ, 2016.

11.2.2 La mise en marché de proximité

Le mise en marché de proximité est une forme de commercialisation en circuit court, mais spécifiquement pour les cas où il n'y a pas d'intermédiaire dans la transaction entre

le producteur et le consommateur. Celle-ci est souvent associée à différents canaux de commercialisation : les marchés publics, les kiosques de vente à la ferme, les marchés virtuels, les paniers de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), l'autocueillette et l'agrotourisme (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2023a).

11.3 Le système alimentaire

La notion de système alimentaire fait référence aux liens intrinsèques entre la pratique de l'agriculture et son milieu. En effet, l'agriculture s'insère sur un territoire donné, dans la plupart des cas en milieu rural.

Elle contribue à façonner les paysages, mais participe aussi à la vitalité économique des régions : du début de la chaîne jusqu'à la fin, elle permet une redistribution de la richesse en créant des emplois, qui à leur tour, impacteront l'économie locale (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2018). Le secteur bioalimentaire contribue également à maintenir les savoir-faire des populations locales et favorise le développement rural dans son ensemble (Labrecque et al., 2020).

Le système alimentaire doit donc prendre en considération tous les acteurs, tous les maillons de la chaîne, de la production jusqu'au consommateur, en passant par le transport et la transformation. La cohérence entre toutes ces parties prenantes est essentielle pour l'efficacité du système, dans sa globalité.

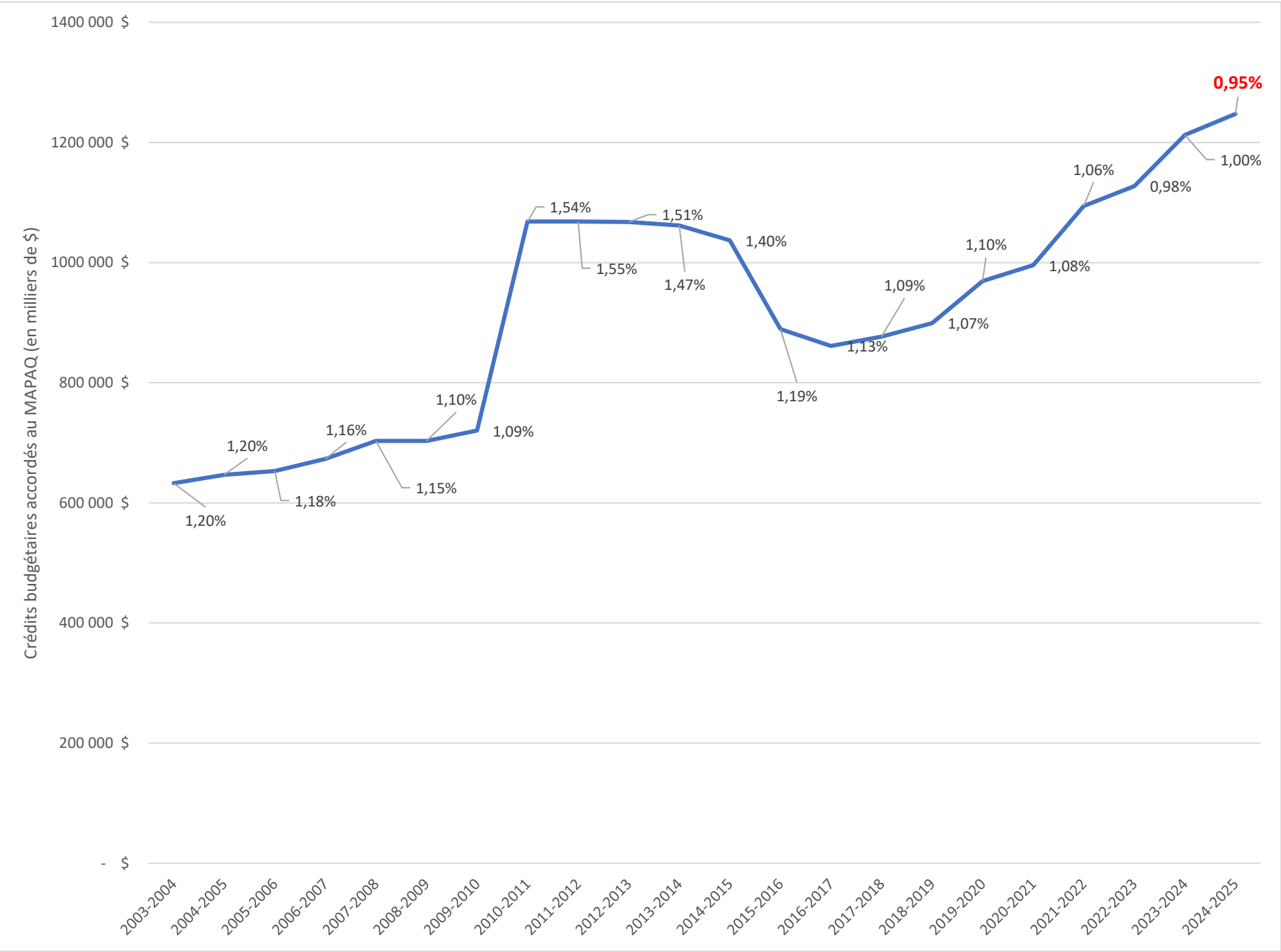
12. Le soutien aux secteurs agricole et forestier

Plusieurs industries québécoises peuvent compter sur un soutien technique et financier visant le plein développement du créneau dans lequel elles évoluent. L'agriculture et la foresterie ne font pas exception. Plusieurs organisations régionales et nationales, qu'elles soient publiques ou privées, ont pour mission d'intervenir dans le développement des entreprises agricoles de leur territoire. Plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine agroalimentaire ont bénéficié de ce soutien.

Or, depuis quelques années, les organismes de soutien liés à l'État doivent faire face à d'importantes réductions de leur financement dues aux compressions budgétaires. Le soutien qu'ils peuvent réaliser se voit donc amputé. Force est d'admettre que le secteur agricole a fortement été touché par les réductions du financement provenant de l'état puisque qu'une forte diminution des crédits disponibles pour le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est enregistrée depuis 2016 (**Graphique 52**). Ces diminutions ont évidemment un impact sur les organismes et programmes de soutien.

Par ailleurs, les organismes de soutien multisectoriels, dont l'intervention se fait davantage à l'échelle locale et régionale ont eux aussi été affectés par les mesures gouvernementales, influençant du même coup leur capacité d'intervention. D'une part, la *Conférence régionale des élus* (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches qui, en plus de pouvoir soutenir des initiatives de

Graphique 52. Évolution des crédits budgétaires attribués MAPAQ et pourcentage du budget total, entre 2003-2004 et 2024-2025.



manière ponctuelle, administrait une entente régionale de mise en œuvre du Plan de développement agricole et agroalimentaire a été abolie.

De son côté, Beauce-Centre Économique, en plus de faire face à une réorganisation importante de ses services, a aussi vu une part de son budget amputée dans la foulée des compressions gouvernementales. Les interventions futures pour le développement de l'agroalimentaire sont donc dans l'incertitude.

12.1 Le soutien financier et technique

Malgré les effets de la conjoncture actuelle, les organismes publics peuvent toujours venir en aide aux entreprises œuvrant dans le secteur de l'agroalimentaire dans la MRC Beauce-Centre. Certains sont davantage généralistes, c'est-à-dire qu'ils interviennent dans plusieurs domaines d'activité. Les interventions de ceux-ci et leur territoire d'application sont davantage à l'échelle locale. D'autres organisations œuvrant davantage à l'échelle nationale sont spécifiquement dédiées à l'industrie agricole. Elles ont souvent des points de services régionaux. Voici quelques-uns des principaux organismes publics et organismes à but non lucratif dispensant divers services aux producteurs agricoles et forestiers.

12.1.1 Beauce-Centre Économique

Beauce-Centre Économique (anciennement le CLD Robert-Cliche) a pour mission de stimuler la croissance économique de la MRC en favorisant l'entrepreneuriat et le développement local. Cet organisme offre de l'aide technique par de l'accompagnement dans l'élaboration du plan d'affaires, l'aide au démarrage, à l'expansion et au transfert d'entreprises, etc.).

Il gère également quelques fonds, dont le Fonds local d'investissement pour le démarrage et la croissance des entreprises, en plus d'offrir un volet pour la relève (Beauce-Centre Économique, 2024). Centre d'aide aux entreprises Beauce-Chaudière

Le Centre d'aide aux entreprises a pour mission de participer activement au développement des entreprises de la région de la Beauce en leur offrant du financement et des services-conseils adaptés à leurs besoins. En plus d'offrir de l'aide technique (assistance dans le démarrage et l'élaboration de projets, diagnostic d'entreprise, référencement, etc.), il accorde du financement (CAE, 2024).

12.1.3 Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Chaudière-Appalaches, Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre

L'UPA demeure le plus important regroupement de producteurs agricoles au Québec. Créé en 1924 (alors l'Union catholique des cultivateurs), il regroupe ses membres sous une double structure : selon le territoire géographique auquel ils appartiennent (syndicats locaux ou fédérations régionales) et selon le type de production agricole qu'ils exercent (production laitière, production porcine, production acéricole, etc.). Environ 500 entreprises sont membres de l'UPA dans la MRC Beauce-Centre. On retrouve cette même structure au sein de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, avec ses 11 syndicats locaux dont celui de Beauce-Centre et ses secteurs spécialisés comme le Syndicat des acériculteurs de la Beauce, Producteurs d'ovins de la Chaudière-Appalaches et de Québec, Les éleveurs de porcs de la Beauce, les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud et les Producteurs de bovins de

Chaudière-Appalaches-Sud. L'UPA offre diverses ressources aux producteurs agricoles (centre d'emploi, collectif régional en formation agricole, comptabilité et fiscalité, santé et sécurité, services-conseils en matière de transfert et d'établissement, etc.) (Union des producteurs agricoles, s. d.-b).

12.1.4 Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches

La Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) est un organisme dédié au développement de la filière bioalimentaire de la région. Cet organisme régional a une triple fonction : la Table est un forum, un espace de débat régional sur le devenir d'une filière fondamentale pour la Chaudière-Appalaches. Elle est aussi un centre de services venant en appui à des projets collectifs. Elle est finalement responsable de la réalisation et de la mise en œuvre de la planification stratégique régionale en agroalimentaire en tant qu'organisme mandataire de l'entente sectorielle bioalimentaire pour Chaudière-Appalaches (Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches, 2022).

12.1.5 Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Affiliée à la Fédération de l'UPA, l'APBB est un organisme à but non lucratif dont la mission est de représenter, défendre et promouvoir les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisés de la Beauce. L'association s'occupe de la mise en marché du bois des propriétaires de boisés privés. Plus précisément, elle cherche à : optimiser les conditions de mise en marché; explorer de nouveaux marchés plus avantageux; améliorer les standards de qualité de la production du bois. De plus, l'association met à la disposition de tous les propriétaires de boisés une gamme variée et étendue de services reliés à l'aménagement forestier, à la formation ainsi

qu'à l'information (Association des propriétaires de boisés de la Beauce, 2024a).

12.1.6 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est un organisme à but non lucratif qui a le mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Elle a la responsabilité de la mise en place d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts de son territoire. Par ailleurs, elle administre plusieurs programmes d'aide pour supporter financièrement des interventions en relation avec le milieu forestier (Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, 2020).

12.1.7 Groupement forestier Chaudière

Le Groupement offre à ses membres des services pour le développement et l'aménagement des forêts (récolte et vente de bois, réalisation de plan d'aménagement forestier, plantation, abatage, etc.) (Groupement forestier Chaudière, 2024).

12.1.8 Les clubs-conseils en agroenvironnement

Les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) sont des regroupements volontaires de producteurs agricoles accompagnés d'un agronome ou d'un technicien compétent en la matière pour les conseiller en matière d'agroenvironnement. En effet, leur mission est d'offrir à leurs membres et à leurs clients une expertise de pointe en agroenvironnement et de les accompagner dans la mise en œuvre de pratiques agricoles durables. Les services-conseils offerts par les CCAÉ peuvent toucher une multitude de sujets, mais historiquement, ils se

concentrent sur les plans agroenvironnementaux de fertilisation, les bilans de phosphore, l'échantillonnage et le dépistage menant à des recommandations, pratiques de conservation des sols, la conversion à l'agriculture biologique, l'implantation de nouvelles cultures, etc. Douze clubs-conseils sont présents dans la région de la Chaudière-Appalaches (Union des producteurs agricoles, s. d.-a; VIA Pôle d'expertise en services conseils, 2024).

12.1.9 Financière agricole du Québec – Centre de service de Sainte-Marie

La Financière offre plusieurs types de financement versés sous forme de prêts ou de subventions aux entreprises agricoles. La Financière offre notamment des programmes pour soutenir la relève agricole (ex. : subvention à l'établissement). Par ailleurs, la Financière dispose de plusieurs programmes d'assurance pour les producteurs agricoles, notamment l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et l'assurance récolte (Gouvernement du Québec, 2023).

12.1.10 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Direction régionale de la Chaudière-Appalaches

Le MAPAQ a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable. Elle intervient via des sous-ministériats et des directions régionales, dont celle de la Chaudière-Appalaches. Le MAPAQ met en œuvre des programmes visant notamment le développement et la croissance des entreprises de production et de transformation ainsi que la mise en valeur du territoire et des activités agricoles. Elle propose une panoplie de programmes de soutien

destinés aux entreprises et collectivités (Prime-Vert, Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, etc.) (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2024).

12.1.11 Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) – Bureau régional du Québec

Relevant du Gouvernement fédéral, ce ministère offre des programmes à toute l'industrie agroalimentaire (agriculteurs, coopératives, fournisseurs de service, entreprises, etc.). L'organisme soutient également plusieurs centres de recherche (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, 2024). À plus petite échelle, la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches dispose d'une équipe complète permettant aux entreprises agricoles d'avoir accès à des professionnels dans les principales productions et pour la relève (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, s. d.-b).

12.1.12 Financement agricole Canada (FAC) – Bureau de Sainte-Marie

Financement agricole Canada offre du financement aux producteurs agricoles et entreprises de transformation sous forme de prêts. Cet organisme propose également des logiciels de gestion, de l'information et des connaissances spécialement conçues pour l'industrie agricole et agroalimentaire (Financement agricole Canada, 2024).

12.1.13 Conseil des entrepreneurs agricoles

Le CEA regroupe cinq associations de productions sectorielles (maraîchers, érablières-transformateurs, céréaliers, bovins,

gazon). Il a été créé en 2010. Toutefois, les informations ne sont à jour sur leur site web (CEA, 2012).

12.2 Les autres programmes de soutien

Outre les programmes de soutien financier orientés vers le démarrage ou la croissance des entreprises agricoles et forestières cités plus haut, d'autres programmes viennent en aide aux entreprises.

12.2.1 Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Ce programme à l'intention des producteurs agricoles vise à défrayer une partie des taxes foncières agricoles pour les exploitants enregistrés au MAPAQ. Un certain nombre de conditions doivent cependant être respectées. Le respect de l'écoconditionnalité (voir encadré ci-contre) est exigé pour participer à ce programme. Le crédit est appliqué directement sur le compte de taxes.

12.2.2 Programme de remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers

Ce programme s'inscrit dans la même philosophie que le précédent, mais s'adresse aux propriétaires forestiers sous certaines conditions. Pour obtenir un remboursement, le propriétaire doit tout d'abord détenir un certificat attestant sa qualité de producteur forestier reconnu. Le producteur forestier doit également avoir réalisé ou fait réaliser sur sa propriété des travaux de mise en valeur.

12.3 Fournisseurs de service

La section précédente nous a démontré que le réseau d'organismes publics et parapublics offrant des services financiers et techniques spécialisés au domaine agricole est

Écofiscalité

En modelant les activités en fonction de leur impact sur l'environnement, l'écofiscalité tire principalement son fondement de la *Loi sur le développement durable*. Ce concept vise à décourager les activités nuisibles à l'environnement, à encourager celles qui lui sont favorables et à stimuler l'innovation dans ce domaine. Sa mise en œuvre repose principalement sur des incitatifs économiques tels que des crédits d'impôt et des remboursements, ainsi que sur des mesures écofiscales comme l'internalisation des coûts (ex : droit spécifique sur les pneus neufs, écofraîs, etc.), le principe du pollueur-payeur et celui de l'utilisateur-payeur.

Source : Gouvernement du Québec, 2017.

Écoconditionnalité

Ce mécanisme vise à lier le financement public des entreprises au respect de l'environnement, en s'assurant de leur performance environnementale et de la cohérence des actions gouvernementales en matière de finances publiques. À titre d'exemple, l'obligation de présenter un Bilan phosphore équilibré comme mesure d'écoconditionnalité est requise pour près de 15 programmes de soutien et de financement attribués par le MAPAQ ou la FADQ.

Source : Ministère du Développement durable, de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, 2015.

vaste et varié. Or, d'autres types de services sont aussi nécessaires au bon fonctionnement des activités des entreprises agricoles et forestières. Ceux-ci sont dispensés en bonne partie par des entreprises privées qui se sont développées afin de répondre aux particularités du monde agricole. Ainsi, quelques entreprises du territoire se sont notamment spécialisées en construction de bâtiments agricoles, en services de mécanique agricole, en fabrication de machinerie agricole et forestière. Au niveau commercial, des

entreprises se sont tournées vers la vente de nourriture pour animaux ou de machineries agricoles et forestières. Des coopératives agricoles se sont notamment formées pour la vente de produits et équipements pour les secteurs agricoles et forestiers. Ceci dit, plusieurs services sont aussi dispensés par des entreprises du territoire de la MRC Beauce-Centre notamment en ce qui a trait à la vente de machineries (tracteurs, équipements pour les récoltes, etc.), aux soins des animaux (vétérinaires) et à leur alimentation.

12.4 Les autres regroupements

Afin de diminuer certains frais reliés à la production agricole, des producteurs agricoles peuvent se regrouper afin d'utiliser en commun de la machinerie agricole, des équipements, des intrants, de l'outillage, etc. Ainsi, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) sont un levier économique permettant de maximiser la portée des investissements en matériel agricole. Dans la MRC Beauce-Centre, deux CUMA seraient actives dans les secteurs de Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que de Saint-Jules et Tring-Jonction. Le même concept est également utilisé afin de partager de la main-d'œuvre entre les agriculteurs, les coopératives d'utilisation de main-d'œuvre partagée. Aucune CUMO n'est cependant présente dans la région. Le mouvement coopératif est aussi bien présent dans le milieu agricole. Dans le secteur de la MRC Beauce-Centre, la coopérative Avantis (anciennement Unicoop) dessert également une bonne partie de la région de la Chaudière-Appalaches avec notamment un point de service à Saint-Joseph-de-Beauce. La coopérative offre divers produits et conseils aux producteurs membres.

12.5 La formation

Depuis la fermeture de l'école d'agriculture de Beauceville en 1945, aucune institution d'enseignement vouée à l'agriculture n'est présente sur le territoire de la MRC Beauce-Centre. Ceci dit, la région de la Chaudière-Appalaches peut compter sur quelques institutions qui offrent des formations en agriculture.

Le Cégep Beauce-Appalaches, réparti sur trois campus (Saint-Georges, Sainte-Marie et Lac-Mégantic), offre plusieurs formations liées au secteur agricole. Parmi celles-ci, on trouve une attestation d'études collégiales (AEC) en Gestion d'entreprises agricoles, une formation de 750 heures dispensée en soirée et en ligne, ainsi que neuf cours de perfectionnement. Une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) peut également être entreprise pour obtenir l'AEC en Gestion d'entreprises agricoles. D'autres formations sont également proposées dans les domaines du marketing, de l'hygiène et de la salubrité alimentaire, répondant ainsi à certains besoins du milieu agricole.

Dans la MRC de Bellechasse, le Centre de formation agricole de Saint-Anselme donne des programmes de formation professionnelle en production animale, production acéricole, lancement d'entreprise et mécanique agricole.

Par ailleurs, le Collectif régional de formation agricole de la Chaudière-Appalaches, supporté par la Fédération régionale de l'UPA, offre de la formation continue pour les producteurs agricoles et forestiers. Un catalogue de formations offertes sur le territoire est également disponible sur le site de l'UPA. Ces formations, centrées autour du milieu agricole, permettent

l'acquisition de connaissances pour tous ceux qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans divers sujets agricoles.

Finalement, l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce donne aussi des formations à ses membres et non-membres sur certains aspects du secteur forestier : production acéricole, initiation aux produits forestiers non ligneux, aménagements forestiers et techniques de coupe, par exemples.

12.6 La relève et la transmission

La pérennité de l'agriculture et des entreprises agricoles est un enjeu crucial, étroitement lié à la relève et à la transmission de ces exploitations. Pour faciliter cette transition, qu'il s'agisse de la relève ou d'autres propriétaires, un soutien et une aide sont disponibles de différentes manières, tant au niveau financier que technique.

12.6.1 Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA)

Pendant près de 25 ans, le Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) a offert des services-conseils pour accompagner les producteurs et la relève agricole dans leur processus de transfert d'entreprises. De 2018 à 2022, ces services ont été fournis en partenariat avec l'UPA. À la fin de cette période, le CRÉA a choisi de mettre fin à ses opérations, sachant que l'UPA avait pris la relève pour continuer à offrir ces services-conseils parmi l'ensemble de ceux disponibles régionalement à l'UPA (Union des producteurs agricoles, 2022).

12.6.2 ARTERRE

Au cours de la période de 2018 à 2021 (dans un projet régional) et de 2021 à 2023 (dans un partenariat avec la MRC Beauce-

Sartigan), la MRC Beauce-Centre a participé au programme de l'ARTERRE. Ce programme avait pour but d'offrir un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes (qui n'ont pas de relève identifiée), l'acquisition ou la location d'actifs, et la mise en place de partenariats afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec (ARTERRE, 2024).

Mise à jour ARTERRE

Bien que la MRC Beauce-Centre ne fasse plus partie du programme ARTERRE depuis 2023, certaines MRC de la région poursuivent avec cette offre de service. Comme l'enjeu auquel répond le service de l'ARTERRE est d'ampleur provinciale, des discussions ont lieu sur l'avenir de ce programme et sur les façons dont celui-ci pourrait être converti pour offrir un service provincial.

12.6.3 Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)

Créé en 2011 par une association entre le gouvernement du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins, le FIRA a pour mission de soutenir, par des investissements sous forme de capital patient, les jeunes ayant des projets de démarrage, d'expansion ou de transfert d'entreprise agricole, et ce, dans toutes les régions du Québec (Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), 2020).



Source : La relève familiale, Saint-Alfred, Caroline Fournier.

12.6.4 Fiducie d'utilité sociale agroécologique

Une fiducie d'utilité sociale agroécologique (FUSA) est un outil de conservation à long terme d'une terre agricole et de son caractère patrimonial, incluant ses aspects agricoles, écologiques, historiques, etc. Une fiducie est créée par un acte juridique où une personne affecte un bien à une fin particulière, par exemple pour procurer un avantage à une autre personne, le bénéficiaire. Le concept de préservation de la vocation agricole nourricière est au cœur des FUSA et permettrait à la relève agricole de s'y établir souvent à moindres coûts que si elle achetait une terre (Lavallée, 2020).



Source : La relève agricole, Beauceville, Caroline Fournier.

Le diagnostic



Source : Un été à Saint-Séverin, Isabelle Leduc.

Mise en contexte

L'élaboration du portrait de situation étant complétée, la deuxième étape du PDZA consiste à réaliser un diagnostic des secteurs agricoles et forestiers de la MRC. Prenant appui sur les éléments majeurs qui se dégagent du portrait de situation, le diagnostic nous amène un cran plus loin en portant un certain jugement sur ceux-ci : est-ce que les éléments énoncés contribuent à l'essor ou au déclin de l'agriculture? Quel est notre degré d'emprise sur ceux-ci? Ont-ils une réelle influence sur le développement de l'industrie agroalimentaire? etc.

Le diagnostic constitue également une étape de la réalisation du PDZA où les principaux acteurs locaux et régionaux ont pu apporter une contribution concrète à sa réalisation. En effet, l'élaboration du PDZA s'appuyant en grande partie sur une démarche participative, il devenait impératif d'aller chercher le pouls du milieu pour cette étape.

Étapes de la réalisation du diagnostic

Afin de rallier les principaux intervenants du milieu, il importait que le diagnostic s'appuie sur un processus simple et efficace. La méthode proposée consistait en premier lieu à identifier les principaux constats (faits ou perceptions) émanant du portrait de situation et de l'enquête tenue auprès des producteurs agricoles (faits saillants et éléments importants à retenir). Ces énoncés ont, en outre, été répertoriés selon diverses catégories.

Ce diagnostic a par la suite fait l'objet de discussions avec les acteurs qui contribuent au développement des secteurs agricole et forestier du territoire, notamment les membres des comités technique et directeur. Ainsi, les intervenants ont été invités à faire part de leurs points de vue lors de rencontres de comité et de réflexions individuelles qui nous ont permis de valider et bonifier le diagnostic, en identifiant notamment les forces, faiblesses, opportunités et menaces des secteurs agricole et forestier de la MRC Beauce-Centre. Ces rencontres nous ont également permis d'identifier des éléments pour l'élaboration du forum consultatif ainsi que des pistes d'action.

Méthodologie FFOM

La méthodologie retenue pour l'élaboration du diagnostic consiste à déterminer les forces et les faiblesses de l'agriculture et de la foresterie de la MRC ainsi que les opportunités et les contraintes qui se rapportent au secteur agricole (méthodologie FFOM).

Dans le contexte de révision du PDZA, les forces et les faiblesses comprennent des éléments sur lesquels au moins un des acteurs de première ligne du PDZA (MRC, municipalités, UPA, ...) a une emprise. Ces constats peuvent donc être influencés par l'environnement interne.

- Les forces représentent les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir le futur (ex. : identité territoriale forte; hausse des superficies cultivées sur le territoire, etc.).
- Les faiblesses, par opposition aux forces, sont les aspects négatifs à l'égard desquels il existe d'importantes marges

d'amélioration (ex. : agrotourisme peu développé; âge moyen des exploitants agricoles plus élevé que par le passé).

Toujours dans le contexte de révision du PDZA, les opportunités et les menaces sont les éléments sur lesquels les acteurs ont peu ou n'ont pas de pouvoir. Ces constats sont influencés par l'environnement externe.

- Les opportunités constituent le potentiel extérieur positif dont on peut éventuellement tirer parti, en considération des forces et des faiblesses actuelles (ex. : conscientisation des consommateurs à l'achat local; augmentation du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)).
- Les menaces sont les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC (ex. : prix moyen des terres agricoles de la MRC en hausse par rapport aux années précédentes; proportion de propriétaires terriens qui ne sont pas des exploitants agricoles).

Afin de faciliter la compréhension, les constats peuvent être répertoriés à l'aide de la grille d'analyse présentée à la **Figure 4**.

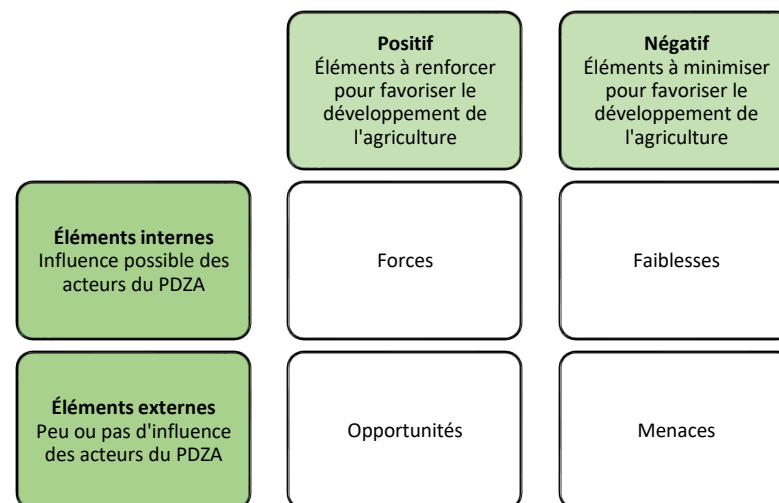
Énoncés constituant le diagnostic

À la suite des rencontres de consultation et des ajustements apportés par le comité technique et le comité directeur, nous avons pu distinguer 101 énoncés qui ont été répartis selon la méthodologie FFOM et subdivisés selon sept thématiques pour en faciliter l'analyse.

Bien que cette liste ait fait l'objet de plusieurs discussions, d'autres énoncés auraient également pu s'y retrouver. Cependant, dans l'objectif de synthétiser le tout, nous avons délibérément choisi de limiter le nombre d'énoncés et de sélectionner ceux qui doivent davantage être pris en compte dans la détermination future des actions.

Par ailleurs, nous sommes conscients que la classification des énoncés selon la méthodologie FFOM peut, dans quelques cas, donner lieu à certaines interprétations dépendamment sous quel angle est analysé le constat. Ainsi, ce qui peut par exemple être une opportunité pour un acteur pourrait de façon réciproque être interprété comme étant une menace pour un autre. La classification proposée se veut d'abord et avant tout un outil pour faciliter l'analyse de la situation.

Figure 4. Matrice FFOM.



Forces

Les aspects démographiques et socioéconomiques

- Importante part des ventes et revenus réalisés par les entreprises des secteurs primaire et secondaire de la MRC attribuable à la production et transformation agroalimentaire

Le cadre physique et environnemental

- Conscientisation de la part des producteurs sur l'apport des activités agricoles et de la forêt sur la qualité des paysages
- Internet couvre tout l'ensemble du territoire, ou presque
- Territoire varié avec plusieurs caractéristiques naturelles

Le capital humain

- Identité territoriale forte, esprit entrepreneurial et communautaire de la Beauce reconnus
- Secteurs agricole et forestier bien représentés par les instances municipales
- Réseau d'accompagnement bien développé pour les producteurs (aides financières, formation continue, soutien technique)

Les entreprises agricoles et leurs productions

- Investissements dans les nouvelles technologies sur les entreprises agricoles
- Augmentation du nombre d'exploitations et de la superficie en culture végétale (notamment liée à l'acériculture)
- Revenus agricoles importants pour l'ensemble de la MRC et beaucoup d'entreprises sous gestion de l'offre (stabilité dans les revenus)

- Diversité dans les productions (revenus annualisés et emploi à l'année)
- Répartition des exploitations assez uniforme sur le territoire
- Inspiration de la culture biologique pour les entreprises conventionnelles (augmentation des pratiques écologiques)

Les activités forestières

- Grande superficie forestière pour le développement de la filière PFNL
- Fort potentiel de récolte forestière dans les prochaines années

La transformation et le commerce

- Implantation d'un marché public et achat local soutenu par les citoyens
- Qualité des produits du terroir qui font la force du secteur agroalimentaire
- Secteur acéricole fort et présence de deux transformateurs à Saint-Victor

Autres

- Ressource dédiée au développement agroalimentaire et à la mise en œuvre du plan d'action du PDZA à la MRC
- Bonne cohabitation, en général, entre les citoyens et le monde agricole
- Quelques initiatives en agrotourisme supplémentaires depuis le dernier PDZA
- Image de l'agriculture positive à travers différents médias

Faiblesses

Les aspects démographiques et socioéconomiques

- Niveau de scolarité plus faible qu'ailleurs au Québec et revenus moyens peu élevés de la population
- Vieillesse de la population et perspective démographique stagnante
- Très peu ou pas de logements abordables
- Taux de chômage bas (peu de main-d'œuvre disponible)
- Existence d'une certaine réticence aux changements de la part de la population

Le cadre physique et environnemental

- Ampleur du territoire qui limite les opportunités de mise en marché de proximité
- Faible valorisation de la contribution de l'agriculture à la région (paysage, paisibilité, économie, environnement) par les instances décisionnelles
- Puissance électrique variable selon l'emplacement

Le capital humain

- Manque d'information sur la situation de la relève
- Peu ou pas d'école ou formation spécialisée en agriculture à proximité et réseau de mentorat agricole peu développé sur le territoire
- Très peu d'entreprises ont un plan de relève, écrit ou verbal, jumelé à un âge moyen des producteurs à la hausse
- Faible attractivité du territoire pour la relève agricole
- Peu de ressources disponibles en santé mentale

Les entreprises agricoles et leurs productions

- Manque d'information sur la maturité technologique des entreprises agricoles
- Très peu de productions biologiques, excepté l'acériculture
- Diversification faible des productions, en termes de revenus
- Productions maraîchère et sericole très peu développées
- Production porcine en déclin

Les activités forestières

- Reboisement de terres cultivables, en monoculture

La transformation et le commerce

- Agrotourisme peu développé
- Méconnaissance du secteur agricole par l'ensemble de la population
- Beaucoup de productions vulnérables aux fluctuations des marchés et à la concurrence mondiale
- *Système alimentaire territorialisé affaibli* (manque de liens directs entre les producteurs et transformateurs, avec le réseau HRI et absence d'un système de transport collectif efficace)

Autres

- Perception négative de l'agriculture
- Système de récupération des plastiques agricoles peu efficace et économie circulaire déficiente
- Services aux producteurs méconnus par ceux-ci
- Implantation de haies brise-vent pas suffisamment répandue sur le territoire
- Peu d'ouverture pour l'hébergement touristique sur les terres agricoles

Opportunités

Les aspects démographiques et socioéconomiques

- Augmentation de l'immigration sur le territoire

Le cadre physique et environnemental

- Remise en service de la voie ferrée entre Thetford Mines et Vallée-Jonction
- Nouvelles cultures potentielles avec les changements climatiques

Le capital humain

- Augmentation de la popularité des incubateurs agricoles
- Accès facile et gratuit à plusieurs formations pour les producteurs agricoles et forestiers

Les entreprises agricoles et leurs productions

- Climat favorable à la production laitière versus d'autres régions
- Développement de la filière biologique
- Développement de la robotisation/automatisation
- Augmentation de la demande en bœuf local
- Popularité des cultures maraîchères sur petites surfaces
- Augmentation des superficies en culture
- Projet de recherche pour amélioration des rendements dans l'acériculture par la génétique

Les activités forestières

- Projet d'énergie renouvelable avec la biomasse forestière
- Synergie potentielle entre la production forestière et la production en économie circulaire

La transformation et le commerce

- Proximité de Québec pour le développement de marché
- Augmentation de la popularité au niveau de la protéine végétale
- Faciliter d'accès aux épiceries et autres lieux de vente en circuit court sur le territoire de la MRC
- Désir de la population d'acheter localement et d'avoir des aliments frais

Autres

- Encadrement institutionnel et réglementaire, notamment avec la présence de la Régie des Marchés agricoles et agroalimentaire du Québec (RMAAQ)
- Augmentation du Fonds d'investissements pour la relève agricole (FIRA)
- Présence de modèles à l'échelle mondiale en agroenvironnement ou en innovation technologique
- Renouvellement de l'entente sectorielle bioalimentaire 2024-2028 pour la Chaudière-Appalaches
- Agrotourisme de plus en plus populaire pour la clientèle touristique
- Développement de la filière de la production d'alcool (microdistilleries et microbrasseries) et popularité maintenue pour la clientèle
- Refonte de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Menaces

Les aspects démographiques et socioéconomiques

- Contexte économique instable
- Augmentation des besoins en sécurité alimentaire sur le territoire

Le cadre physique et environnemental

- Potentiel agricole plutôt faible
- Développement éolien aux deux contreforts de la Chaudière (empiètement sur la zone agricole et la zone agroforestière)
- Changements climatiques (événements extrêmes, pertes de rendement, cultures non adaptées, etc.)
- Limitation de l'expansion des entreprises ou l'implantation de nouvelles entreprises en raison du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)
- Présence accrue des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les terres agricoles

Le capital humain

- Barrières à l'entrée dans le secteur agricole sont importantes pour la relève
- Phénomène d'accaparement des terres par des non-agriculteurs

Les entreprises agricoles et leurs productions

- Hausse significative du prix des terres
- Prévisions inquiétantes quant à la baisse drastique des revenus (étude de Agriculture Agroalimentaire Canada)

Les activités forestières

- Présence imminente de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

La transformation et le commerce

- Fragilité des marchés, concurrence mondiale, guerre économique et réouverture imminente de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
- Distance importante des principales agglomérations pour certaines productions ou mise en marché (produits qui parcourent de longues distances)
- Achat local difficile en raison de l'offre et de la concurrence
- Oligopole des grosses bannières dans l'agroalimentaire
- Développement de la filière acéricole américaine

Autres

- Nouvelles législations menaçant la pratique de l'agriculture dans le littoral
- Impacts collatéraux du passage du train dans la zone agricole
- Inefficacité de la LPTAA quant à la protection des terres agricoles et pression de l'urbanisation sur la zone agricole
- Baisse des subventions aux entreprises, coupures dans les budgets gouvernementaux
- Changements à venir dans la législation au niveau du bien-être animal, mise aux normes
- Réglementation municipale
- Réglementation et administration lourde
- Fluctuation du prix des intrants et augmentation du coût de l'énergie
- Le gaspillage alimentaire comme importante source de GES

La vision stratégique concertée



Source : Le patrimoine bâti, Beauceville, Marie-Eve Leblanc.

Mise en contexte

La vision stratégique concertée est une composante essentielle du PDZA, offrant une ligne directrice au plan et mobilisant les forces vives du milieu. Elle reflète notre vision d'avenir pour le développement agricole sur notre territoire.

Contrairement aux autres éléments de la planification territoriale, la vision concertée se situe conçoit par et pour les acteurs des secteurs agricole et forestier. Paradoxalement, elle est la première étape dans l'expression du changement souhaité puisqu'elle oriente le développement économique, environnemental et social de la communauté, avant même la mise en œuvre du plan d'action du PDZA.

Elle représente une image globale de l'endroit où la collectivité souhaite se trouver dans 15 à 20 ans ou plus. Fruit de l'imagination et des valeurs des participants, combinées à une analyse objective de la situation, cette vision aborde les grands défis de divers secteurs d'activité et constitue un appel à l'action pour réaliser un futur souhaité. Elle résulte également d'un exercice de détermination des orientations à privilégier pour les citoyens et les partenaires économiques, sociaux, communautaires et culturels, publics ou privés.

L'énoncé de vision présenté ici s'inspire des concepts et des valeurs discutés lors des rencontres de consultation et recueillis lors de l'enquête auprès des producteurs agricoles.

Étapes de réalisation de la vision stratégique concertée

L'élaboration de la vision stratégique concertée s'est déroulée en plusieurs étapes, permettant de valider la pertinence des éléments et de projeter la MRC Beauce-Centre vers l'avenir.

Lors du forum consultatif pour la révision du PDZA, les membres des comités technique et directeur, des producteurs agricoles et forestiers, les élus et membres des administrations municipales et tous les autres partenaires de la révision du PDZA ont été conviés. Deux ateliers en lien avec la vision stratégique concertée ont été organisés. Dans un premier temps, les participants ont identifié cinq concepts qu'ils souhaitaient voir inscrits dans l'énoncé de vision, à partir d'une liste de noms et qualificatifs établie après la réalisation du portrait diagnostique, incluant l'enquête auprès des producteurs agricoles et forestiers (voir Annexe B – Liste de mots et nombre d'occurrences pour l'atelier de vision au forum consultatif). Près d'une vingtaine de concepts distincts ont émergé de cet atelier.

Ensuite, les participants du forum, divisés en douze groupes, ont répondu à trois questions (voir Annexe C – Atelier vision concertée du forum consultatif) qui ont permis de dégager une proposition de vision stratégique concertée retenant les concepts clés auxquels les participants ont adhéré, tout en incluant les mots clés les plus souvent choisis du premier atelier.

Finalement, la rédaction finale de la vision stratégique concertée a été présentée aux comités technique et directeur. L'énoncé final, après avoir été peaufiné en comité, a été présenté au Conseil des maires et approuvé par celui-ci.

Énoncé de vision stratégique concertée

L'agriculture et la foresterie de la MRC Beauce-Centre, ancrées dans notre patrimoine, contribueront à bâtir un avenir où **la cohabitation, la concertation, et le partenariat** évolueront en harmonie. Portés par des **familles fières et engagées**, les secteurs agricole et forestier seront des **piliers de l'innovation**, des **champions de la durabilité** et des **modèles de collaboration**.

En mettant l'accent sur **l'accompagnement** et **le leadership**, nous aspirons à transformer notre territoire en un **modèle de réussite**, où **l'écosystème s'adapte et se développe** pour assurer la **pérennité** et **l'autonomie** des entreprises locales.

En unissant nos forces, **les producteurs et leur relève** créeront un milieu **dynamique** et **résilient** qui non seulement soutiendront la **croissance économique**, mais qui inspireront également un **profond respect pour l'environnement**. Notre objectif est de cultiver une **communauté solidaire et prospère**, où chaque acteur joue un rôle essentiel dans le **développement harmonieux de nos ressources** agricoles et forestières.

Ensemble, nous bâtirons un avenir où **diversité** et **adaptabilité** sont au cœur de **notre succès collectif**, et où chaque pas en avant est une **victoire partagée**.

Le plan d'action



Source : Les curieuses, Saint-Victor, Marie-Eve Leblanc.

Mise en contexte

Le plan d'action retenu pour la mise en œuvre du PDZA comprend un total de 53 actions réparties dans cinq (5) grands axes d'intervention auquel s'ajoute un axe transversal lié à la communication et la concertation, tel que représentés à la **Figure 5**.

Les actions de mise en œuvre gravitent autour de l'une d'entre-elle qui consiste à « Structurer le partage d'informations auprès des divers partenaires et assurer une mise en œuvre organisée et encadrée du plan d'action (**Figure 6**).

Élaboration du Plan d'action

L'élaboration des précédentes étapes et l'enquête menée auprès des producteurs agricoles et forestiers ont permis de dresser un premier inventaire des actions à entreprendre en vue de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole.

Un exercice de recouplement des actions ainsi qu'un tri préliminaire a par la suite été réalisé afin de ne conserver que les actions sur lesquelles les acteurs ont un réel pouvoir d'intervention.

Ces actions ont par la suite été présentées lors du forum de consultation tenu en février 2025. Au cours de cette activité, les participants (organismes publics et privés, producteurs agricoles et/ou forestiers, et élus) ont été invités à prioriser chacune des actions proposées. Les résultats préliminaires ont ainsi pu être présentés aux comités et certaines actions ont été

discriminées en fonction de la faisabilité technique et financière ainsi que des retombées attendues.

Les actions retenues ont été regroupées selon les 5 grands axes d'interventions. Pour chacune des actions retenues, différents moyens de mise en œuvre sont proposés. L'organisme porteur, soit l'organisme responsable de la réalisation de l'action, et les organismes partenaires y sont également détaillés. Un échéancier préliminaire ainsi qu'une évaluation des ressources nécessaires sont finalement suggérés.

Figure 5. Axes d'intervention du plan d'action.

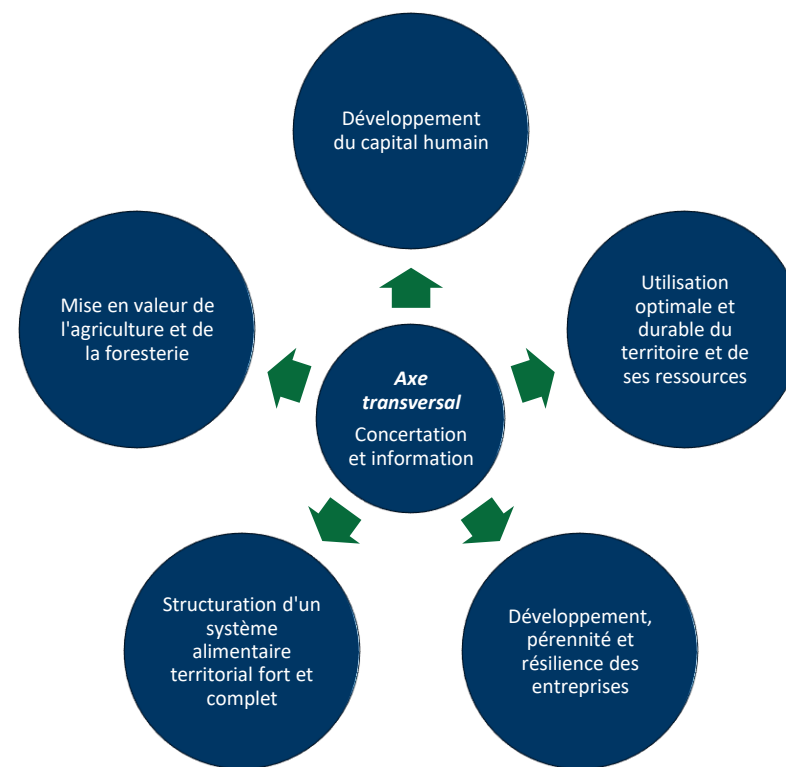
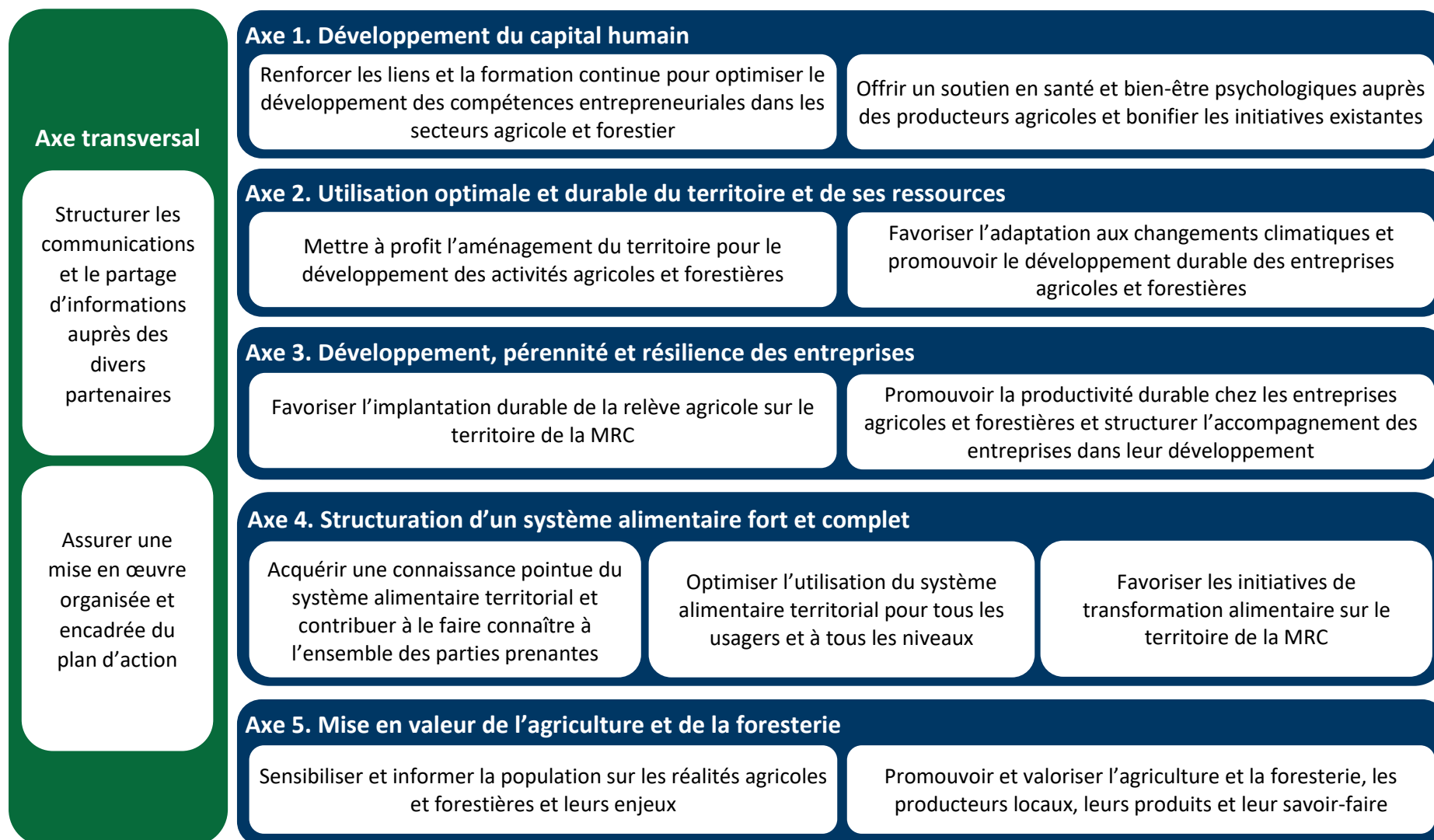


Figure 6. Axes d'intervention et objectifs stratégiques.



Axe transversal

Objectif transversal 1 : Structurer les communications et le partage d'informations auprès des divers partenaires

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Clarifier et optimiser les canaux de communications entre les différents intervenants, la MRC et les producteurs agricoles et forestiers
- Maintenir la tenue d'une rencontre annuelle entre la MRC, l'UPA et l'APBB
- Réaliser ou aider à la réalisation de séances d'informations sur les exigences réglementaires inhérentes aux activités agricoles et forestières

Organisme porteur : MRC

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre
- APBB
- Municipalités
- MAPAQ

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$ \$ \$

Objectif transversal 2 : Assurer une mise en œuvre organisée et encadrée du plan d'action

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Déterminer la gouvernance
- Maintenir une ressource dédiée aux dossiers agroalimentaires à la MRC
- Établir un plan de communication et assurer une veille pour la mise en œuvre du plan d'action
- Assurer l'arrimage du PDZA avec les autres planifications de la MRC et de ses partenaires (Planification stratégique, SAD, Plan climat, PRMHH, PGMR, Entente sectorielle bioalimentaire, etc.)

Organisme porteur : MRC, Comité de suivi

Organismes partenaires

- MRC Beauce-Centre et municipalités
- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre et APBB
- MAPAQ, MECLLP
- COBARIC, TACA, Réseau Agriconseils
- Autres organismes (ponctuel)

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$ \$ \$

Axe 1. Développement du capital humain

Objectif 1.1 : Renforcer les liens et la formation pour optimiser le développement des compétences entrepreneuriales dans les secteurs agricole et forestier

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Optimiser et publiciser le réseau de mentorat agricole déjà existant
- Appuyer ou coordonner des activités de mentorat, de codéveloppement ou de formation avec des producteurs ambassadeurs
- Développer un flux de transfert d'informations et de connaissances efficace et efficient auprès et entre les producteurs agricoles et forestiers
- Favoriser et promouvoir l'offre de formations et de perfectionnement (formation continue) des entrepreneurs agricoles et forestiers

Organismes porteurs : BCÉ, UPA, APBB, Collectif en formation agricole

Organismes partenaires

- APBB et Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre
- MAPAQ
- CMCA
- MRC, municipalités et autres organismes

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$ \$ \$

Objectif 1.2 : Offrir un soutien en santé et bien-être psychologiques auprès des producteurs agricoles et bonifier les initiatives existantes

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Participer à la lutte aux préjugés quant à la demande d'aide psychologique
- Sensibiliser les professionnels et intervenants qui gravitent autour des producteurs agricoles à leurs réalités et aux ressources disponibles en santé psychologique (ex. Formation Sentinelle)
- Maintenir l'appui à l'organisme Au Cœur des Familles agricoles afin d'assurer le soutien psychologique nécessaire et adéquat aux producteurs, notamment par l'embauche d'une ressource supplémentaire au niveau régional, et faire la promotion du service
- Effectuer une revue de littérature sur les coopératives de remplacement déjà existantes et sur les facteurs de succès nécessaires à leur mise en place ainsi que sur les besoins spécifiques des producteurs agricoles et soutenir la création et/ou le développement d'une banque de ressources ou d'une coopérative de remplacement
- Organiser ou collaborer à l'organisation d'activités sociales et de sensibilisation afin de briser l'isolement des producteurs agricoles

Organismes porteurs : ACFA, CISSS, MRC, UPA

Organismes partenaires

- MAPAQ
- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre et APBB
- MRC Beauce-Centre et municipalités
- Organismes communautaires et Sentinelles
- TACA
- Agriconseils
- Autres partenaires

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$ \$ \$

Axe 2. Utilisation optimale et durable du territoire et de ses ressources

Objectif 2.1 : Mettre à profit l'aménagement du territoire pour le développement des activités agricoles et forestières

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Mettre à jour la caractérisation des friches
- Promouvoir les outils de réhabilitation et de revalorisation des friches
- Prendre en considération les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire concernant la zone agricole, la gestion de l'urbanisation et des milieux de vie
- Promouvoir l'aménagement durable des forêts et des superficies cultivées dont les initiatives atténuent les impacts sur l'environnement

Organismes porteurs : MRC, TACA, COBARIC

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre
- APBB
- MAPAQ
- MRC et municipalités
- Consultants externes (selon le cas)

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises

👤 👤 👤 \$ \$ \$

Objectif 2.2 : Favoriser l'adaptation aux changements climatiques et promouvoir le développement durable des entreprises agricoles et forestières

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Structurer et optimiser la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC
- Identifier des opportunités et/ou mettre en place des solutions favorisant l'atténuation des impacts des changements climatiques et la protection de l'environnement
- Promouvoir la réduction et la gestion des déchets et de l'empreinte environnementale des entreprises, notamment en favorisant les synergies en économie circulaire
- Assurer une veille stratégique sur les projets de valorisation des lisiers et des matières résiduelles fertilisantes (MRF)
- Faire l'inventaire des sources de financement et des intervenants pour faciliter l'adoption de pratiques agroenvironnementales

Organisme porteur : MRC, BCÉ, Agrirécup

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre
- APBB
- MRC et municipalités
- AgriRÉCUP
- MAPAQ
- Membres des comités (technique, suivi, etc.)
- Agriconseils
- AAC

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises

👤 👤 👤 \$ \$ \$

Axe 3. Développement, pérennité et résilience des entreprises

Objectif 3.1 : Favoriser l'implantation durable de la relève agricole sur le territoire de la MRC

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Étudier les modèles d'incubateurs et de motels agricoles et évaluer les possibilités d'implantation sur le territoire de la MRC
- Évaluer les possibilités de développer un soutien financier de la MRC spécifique pour la relève agricole
- Diffuser et promouvoir l'importance des plans de transfert pour les entreprises
- Faire connaître les différentes options en termes d'accès à la terre et/ou à la propriété (FIRA, FUSA, location, coopératives, etc.)
- Diffuser de l'information sur les outils et ressources disponibles en ce qui concerne le démarrage d'une entreprise agricole
- Communiquer aux instances régionales et/ou provinciales dont les interventions touchent à l'établissement de la relève et/ou au transfert d'entreprises agricoles l'importance de créer ou d'avoir une banque de terres disponibles pour la location ou la vente et y favoriser l'accès

Organismes porteurs : MRC, BCÉ, CMCA

Organismes partenaires

- MAPAQ
- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre
- Financière agricole
- Agriconseils
- AgroDémarrage
- ITA
- CISA
- Réseau Racines
- TACA
- Autres partenaires potentiels

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises

👤 👤 👤 \$ \$ \$

Objectif 3.2 : Promouvoir la productivité durable chez les entreprises agricoles et structurer l'accompagnement pour les entreprises dans leur développement

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Faire l'inventaire des technologies de robotisation et d'automatisation ainsi que leurs fournisseurs et les services professionnels et techniques disponibles
- Assurer une veille stratégique sur l'évolution des contextes économiques et politiques ayant des répercussions sur les entreprises de la MRC
- Maintenir, bonifier et pérenniser l'accompagnement offert par la MRC pour les entreprises agroalimentaires et forestières

Organisme porteur : MRC, BCÉ

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre
- MAPAQ
- Municipalités
- Tous les partenaires

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises

👤 👤 👤 \$ \$ \$

Axe 4. Structuration d'un système alimentaire territorial fort et complet

Objectif 4.1 : Acquérir une connaissance pointue du système alimentaire territorial et contribuer à le faire connaître à l'ensemble des parties prenantes

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Cartographier et maintenir à jour l'organisation spatiale de l'agroalimentaire et de la foresterie sur le territoire de la MRC
- Développer ou aider à développer la commercialisation de produits locaux en circuit court et faire connaître les différents acteurs impliqués sur l'ensemble de la MRC
- Diffuser de l'information aux citoyens sur l'importance de l'achat local pour l'ensemble de la communauté

Organisme porteur : MRC

Organismes partenaires

- TACA
- Destination Beauce
- Tous les partenaires

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises
👤 👤 👤 \$ \$ \$

Objectif 4.2 : Promouvoir la productivité durable chez les entreprises agricoles et structurer l'accompagnement pour les entreprises dans leur développement

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Développer et pérenniser le Marché public Beauce-Centre
- Développer ou aider à développer les maillages entre le réseau HRI et les producteurs locaux
- Appuyer les démarches d'implantation d'infrastructures d'abattage et de découpe de viande dans la MRC et les MRC avoisinantes
- Créer des maillages forts et durables entre les producteurs et les organismes communautaires afin de lutter contre le gaspillage et l'insécurité alimentaire
- Mettre en place un réseau de glanage corporatif
- Diffuser et promouvoir les outils de mutualisation du transport des marchandises et produits agricoles sur le territoire de la MRC et de la Chaudière-Appalaches
- Créer un guide de bonnes pratiques pour les initiatives citoyennes d'agriculture urbaine et de protection de la biodiversité

Organismes porteurs : MRC, BCÉ, TACA, municipalités, TDS

Organismes partenaires

- Destination Beauce
- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre
- Beauce-Centre Économique
- MRC Beauce-Centre et municipalités
- Organismes communautaires (TDS)
- TACA
- Producteurs agricoles
- MAPAQ
- Consultants
- Entreprises privées

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises
👤 👤 👤 \$ \$ \$

Axe 4. Structuration d'un système alimentaire territorial fort et complet (suite)

Objectif 4.3 : Favoriser les initiatives de transformation alimentaire sur le territoire de la MRC

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Créer des maillages afin d'optimiser les installations de transformation accréditées par les instances gouvernementales
- Cibler les producteurs intéressés par la transformation et créer un comité

Organisme porteur : MRC

Organismes partenaires

- Organismes communautaires et autres organisations
- MAPAQ
- TACA
- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$ \$ \$

Axe 5. Mise en valeur de l'agriculture et de la foresterie

Objectif 5.1 : Sensibiliser et informer la population sur les réalités agricoles et forestières et leurs enjeux

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Diffuser de l'information sur la mise en œuvre du PDZA aux citoyens
- Contribuer à la lutte aux préjugés sur la réalité agricole et poursuivre les efforts de sensibilisation pour une cohabitation harmonieuse
- Appuyer les initiatives permettant de démystifier les notions entourant l'alimentation chez les citoyens

Organisme porteur : MRC, TDS

Organismes partenaires

- Membres de comités technique et directeur
- MAPAQ
- CSBE
- TDS
- Municipalités
- CISSS
- Maison des jeunes
- Autres partenaires potentiels

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$ \$ \$

Objectif 5.2 : Promouvoir et valoriser l'agriculture et la foresterie, les producteurs locaux, leurs produits et leur savoir-faire

Moyens de mise en œuvre (non limitatif) :

- Organiser ou collaborer à l'organisation de journées thématiques dans le réseau scolaire afin de mettre en valeur les métiers et les professions liées à l'agriculture et la foresterie
- Avoir un prix « Sommet » dédié à l'agriculture au gala de reconnaissance de l'entrepreneuriat de Beauce-Centre Économique
- S'engager à mettre en valeur les produits locaux dans les événements organisés par la MRC
- Développer ou aider à consolider l'offre agrotouristique sur le territoire de la MRC

Organisme porteur : MRC, BCÉ, CSBE, Destination Beauce

Organismes partenaires

- Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre et APBB
- CISSS et MAPAQ
- Producteurs
- Destination Beauce
- TACA
- Municipalités
- CMCA
- École-O-Champ

Échéancier

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Ressources requises



\$ \$ \$

Les mesures de suivi



Source : La faucheuse, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Jean-Marie Fecteau.

Mesures de suivi pour évaluer les impacts de la mise en œuvre du PDZA

La mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA) sur un horizon de cinq ans nécessite des mesures de suivi rigoureuses pour évaluer ses impacts sur le territoire et assurer la pérennité des activités agricoles. Voici quelques mesures de suivi qui pourraient être appliquées :

1. Suivi social et économique :

- **Satisfaction des producteurs** : Réaliser des enquêtes auprès des producteurs pour recueillir leurs avis sur les actions du PDZA. Identifier les points forts et les aspects à améliorer.
- **Engagement communautaire** : Mesurer la participation des producteurs et des citoyens aux activités et événements liés au PDZA. Évaluer l'impact du PDZA sur la cohésion sociale et les échanges entre les acteurs locaux.
- **Impact sur les marchés locaux** : Analyser les ventes des produits agricoles locaux. Évaluer l'impact du PDZA sur la demande et la consommation des produits locaux.

2. Rapports et communication :

- **Rapports annuels** : Publier des rapports annuels détaillant les progrès et les résultats du PDZA. Inclure des analyses des indicateurs de performance, des suivis environnementaux, sociaux et économiques.
- **Transparence et communication** : Assurer une communication transparente avec les producteurs et la

communauté. Organiser des réunions et des ateliers pour partager les résultats et discuter des ajustements nécessaires.

En appliquant ces mesures de suivi, il sera possible de mesurer les impacts de la mise en œuvre du PDZA de manière exhaustive et de garantir la pérennité des activités agricoles sur le territoire. Ces mesures permettront d'ajuster les actions en cours et d'assurer le succès du PDZA sur le long terme.

Bibliographie

Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. (2020). *Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière*. Ma forêt, une richesse à cultiver! <https://arfpc.ca/>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. (2014). *Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Chaudière—PPMV 2014-2019* (p. 336).

Agrométéo Québec. (s. d.). *Atlas agroclimatique du Québec—Un outil d'aide à la décision et de sensibilisation*. Agrométéo Québec. <https://www.agrometeo.org/index.php/atlas>

ARTERRE. (2024). *Faciliter l'accès au monde agricole*. L'ARTERRE - Faciliter l'accès au monde agricole. <https://www.arterre.ca/>

Association des propriétaires de boisés de la Beauce. (2024a). *Association des propriétaires de boisés de la Beauce*. Formation acéricoles.

https://www.apbb.ca/formations-acericoles/?gad_source=1&gclid=Cj0KCQiAoae5BhCNARIsADVLzZfe0dFqnMK8hV32W_FVN06xu4BveW8vTomMhZvZOBSELyU9k1yJJO8aAuXvEALw_wcB

Association des propriétaires de boisés de la Beauce. (2024b, février). *Portrait socio-économique du secteur forestier MRC Beauce-Centre*.

Beauce-Centre Économique. (2024). *Beauce-Centre Économique*. Propulseur d'initiatives d'affaires. <https://www.bceconomique.com/>

CAE. (2024). *Centre d'aide aux entreprises Beauce-Chaudière*. Financement et accompagnement. <https://www.caebeauce.com/>

CEA. (2012). *Le Conseil des entrepreneurs agricoles*. Accueil - Le conseil des entrepreneurs agricoles. <https://www.leconseil.ca/>

Cliche, É. (2024, septembre 16). *Données PDZA - MRC Beauce-Centre* [Communication personnelle].

Comité de bassin de la rivière Chaudière. (2024). *Plan directeur de l'eau de la ZGIE Chaudière*.

Commission de protection du territoire agricole. (2025) <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/la-commission/a-propos/mission-et-mandat>

Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), et WSP. (2023). *Détermination de la possibilité de récolte forestière. Cinquième inventaire écoforestier*. (221-11057-00; p. 23 et annexes).

Financement agricole Canada. (2024). *Financement agricole Canada*. Financement agricole Canada. <https://www.fcc-fac.ca/fr>

Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA). (2020). *Des solutions d'accès à la propriété pour la relève agricole*. Accueil. <https://www.lefira.ca/>

Gouvernement du Québec. (2021, septembre 27). *L'organisation et ses engagements*. Mission et mandats de la RMAAQ.

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/regie-marches-agricoles-alimentaires-quebec/mission-mandats>

Gouvernement du Québec. (2023). *La Financière agricole du Québec*. La Financière agricole du Québec: Accueil. <https://www.fadq.qc.ca/accueil>

Gouvernement du Québec. (2024a). *Accès à Internet haute vitesse au Québec—État de situation*. Accès à Internet haute vitesse au Québec – État de situation.

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/internet-haute-vitesse-etat-situation?type=adresse&value=&code=#c153767>

Gouvernement du Québec. (2024b). *Agriculture biologique*. Agriculture biologique. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-biologique>

Gouvernement du Québec. (2024c). *Opération haute vitesse*. Opération haute vitesse. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/sihv/operation-haute-vitesse>

Gouvernement du Québec. (2024d, octobre 11). *Régie des alcools, des courses et des jeux*. Mission - Régie des alcools, des courses et des jeux.

<https://www.racj.gouv.qc.ca/la-regie/mandat0.html>

Groupement forestier Chaudière. (2024). *Services forestiers*. Services forestiers : aménagement, récolte et cartographie.

<https://www.groupeforestierchaudiere.com/>

Labrecque, J., Mundler, P., Peignier, I., Poitevin, M., Rousseau, H.-P., Royer, A., Tamini, L., Bezzaz, M., Brisebois-Lacoste, E., Mondin, C., & Panot, M. (2020).

Relance de l'économie et autonomie alimentaire—Éléments de réflexion (Pour réflexion... 2020PR-04; p. 276). ISSN 2563-7266 (

Lavallée, H. (2020). Pour assurer l'avenir d'une alimentation saine et locale. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 50.

https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume_50/Lavallee.pdf

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, P-41.1 (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-41.1?&cible=>

Loi sur la qualité de l'environnement, Q-2 (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/q-2>

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, B-3.1 (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/B-3.1>

Loi sur les compétences municipales, C-47.1 (2024). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-47.1?&cible=>

MELCC. (2020). *Plan pour une économie verte 2030: Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. (s. d.-a). *La multifonctionnalité de l'agriculture* [Fiche d'information].

archives.bape.gouv.qc.ca

Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. (s. d.-b). *L'équipe de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/fiche-equipe/FI-equipe-dr-Chaudiere-Appalaches_MAPAQ.pdf

- Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. (2018). *Politique bioalimentaire 2018-2025: Alimenter notre monde*. Agriculture, pêcheries et alimentation Québec.
- Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. (2022a). *Canal de distribution et courtage*.
- Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. (2022b). *Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire, 2022-2025*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/programmes/lutte_changements_climatiques_bioalimentaire/GM_lutte_changements_climatiques_bioalimentaire_MAPAQ_PALCCB.pdf
- Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. (2023a). *Commercialisation en circuit court*. Commercialisation en circuit court. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/commercialisation/Pages/Commercialisationencircuitcourt.aspx>
- Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. (2023b). *Le Bottin : Consommation et distribution alimentaire en chiffres* (Bibliothèque et Archives nationales du Québec).
- Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. (2024). *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*. MAPAQ - Accueil. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Accueil.aspx>
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (Éd.). (2016). *Niveaux supérieurs du système hiérarchique de classification écologique* (Collections de BAnQ). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2751468>
- Ministère des Ressources naturelles et des forêts. (2024). *Cartographie du cinquième inventaire écoforestier du Québec méridional* (Bibliothèque et Archives nationales du Québec). Gouvernement du Québec. <https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/publications/>
- MRC Beauce-Centre. (2011, février 9). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Centre (anciennement Robert-Cliche)*. https://www.mrcbeaucecentre.ca/wp-content/uploads/2024/07/Schema-damenagement_2024-06-28.pdf

MRC Beauce-Centre. (2022). *Plan régional des milieux humides et hydriques de la Chaudière-Appalaches (non adopté)* [PRMHH de la MRC Beauce-Centre].

MRC Beauce-Centre.

MRC Beauce-Centre. (2023). *Sommaire des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC Beauce-Centre* [Jeu de données].

Portail BIOQuébec. (2024). *Entreprises ayant des produits certifiés* [Jeu de données; Excel]. <https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies?choix=12>

Projet de règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations, Loi sur la qualité de l'environnement (2024).

Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, Loi sur la qualité de l'environnement, Q-2, r. 23.1 (2024).

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2023.1/>

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, Loi sur la qualité de l'environnement, Q-2, r. 35.2 (2024).

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2035.2%20/>

Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, Loi sur la qualité de l'environnement, Q-2, r. 17.1 (2022).

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/rc/Q-2,%20R.%2017.1.pdf>

Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles, Loi sur la qualité de l'environnement, Q-2, r. 0.1 (2022).

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/rc/Q-2,%20R.%200.1.pdf>

Règlement sur les exploitations agricoles, Loi sur la qualité de l'environnement, Q-2, r. 26 (2022). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/rc/Q-2,%20R.%2026%20.pdf>

Sogetel. (2024). *Nouvelles tours cellulaires en construction*. Nouvelles tours cellulaires en construction. <https://sogetel.com/projets-cellulaires>

Statistique Canada. (2021a). *Tableau 32-10-0244-01 Plan de relève pour l'exploitation agricole* [Numérique; Recensement de l'agriculture].

Statistique Canada. (2021b). *Tableau 32-10-0362-01 Entailles d'érables* [Numérique; Recensement de l'agriculture].

Statistique Canada. (2021c). *Tableau 32-10-0381-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : Âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole* [Numérique; Recensement de l'agriculture].

Statistique Canada. (2021d). *Tableau 32-10-0382-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : Travail agricole et autre travail rémunéré* [Numérique; Recensement de l'agriculture].

Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches. (2022). *Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches*. Accueil - La table Agroalimentaire Chaudière-Appalaches. <https://taca.qc.ca/>

Top-Plans.ca. (2024). *Couverture réseau cellulaire, carte antennes au Québec*. Couverture Réseau Cellulaire, Carte antennes au Québec. <https://www.top-plans.ca/couverture-reseau-cellulaire-canada/>

Union des producteurs agricoles. (s. d.-a). *Clubs-conseils*. Clubs-conseils - Union des producteurs agricoles. <https://www.upa.qc.ca/producteur/outils-et-ressources/agroenvironnement/clubs-conseils>

Union des producteurs agricoles. (s. d.-b). *Syndicat de l'UPA de Beauce-Centre*. Beauce-Centre - UPA. <https://chaudiere-appalaches.upa.qc.ca/producteur/a-propos/votre-syndicat-local/beauce-centre>

Union des producteurs agricoles. (2022). *Transfert d'entreprise agricole et CRÉA*. Transfert d'entreprise agricole et CRÉA - UPA. <https://www.upa.qc.ca/citoyen/centre-des-communications/nouvelles/toutes-les-nouvelles/transfert-dentreprise-agricole-et-crea>

VIA Pôle d'expertise en services conseils. (2024). *Services de nos membres*. Agroenvironnement - VIA Pôle d'expertise. <https://vialepole.com/services/services-de-nos-membres/agroenvironnement/>

Annexes

Annexe A – Méthodologie de calcul de l'indice Shannon-Weaver

1. Collecte des données :

- **Revenus partiels** : Recueillez les revenus générés par chaque production agricole (ex. : la culture de blé, l'élevage de bovins, etc.).
- **Revenus totaux** : Calculez le revenu total des activités agricoles en additionnant les revenus partiels.

2. Calcul des proportions :

- Pour chaque production agricole i , calculez la proportion p_i des revenus partiels par rapport aux revenus totaux : $p_i = \frac{R_i}{R_{Total}}$ où R_i est le revenu de la production i et R_{Total} est le revenu total.

3. Calcul de l'indice de Shannon-Weaver :

- Utilisez la formule suivante pour calculer l'indice de Shannon-Weaver H' :
$$H' = -\sum_{i=1}^S p_i \times \ln p_i$$
 où S est le nombre total de productions agricoles différentes.

Exemple pratique

Supposons que les activités agricoles de la MRC génèrent les revenus suivants :

- Culture de blé: 30 000 \$
- Élevage de bovins: 50 000 \$
- Production laitière: 20 000 \$

1. Revenus Totaux : $R_{Total} = 30\,000 \$ + 50\,000 \$ + 20\,000 \$ = 100\,000 \$$

2. Proportions:

- Culture de blé : $p_{blé} = \frac{30\,000}{100\,000} = 0,3$
- Élevage de bovins : $p_{bovins} = \frac{50\,000}{100\,000} = 0,5$
- Production laitière : $p_{lait} = \frac{20\,000}{100\,000} = 0,2$

3. Calcul de (H') : $H' = -(0,3 \times \ln(0,3) + 0,5 \times \ln(0,5) + 0,2 \times \ln(0,2)) = 1,029$

Cet indice donne une mesure de la diversité des sources de revenus des activités agricoles de la MRC. Plus l'indice est élevé, plus la répartition des revenus est diversifiée.

Annexe B – Liste de mots et nombre d’occurrences pour l’atelier de vision au forum consultatif

Famille (12)	Prosperité (6)	Croissance (2)
Paysage (4)	Stratégies (2)	Santé (4)
Innovation (9)	Complémentarité (1)	Compréhension (0)
Résilience (5)	Pérennité (12)	Solidarité (9)
Réseautage (7)	Relève (29)	Concertation (9)
Accompagnement (16)	Diversité (5)	Opportunité (3)
Développement (6)	Dynamisme (2)	Enjeu (2)
Sensibilisation (1)	Système alimentaire (3)	Écosystème (4)
Promotion (5)	Force (1)	Accessibilité (3)
Optimisation (3)	Main-d'œuvre (8)	Économie (5)
Patrimoine (2)	Transformation (6)	Environnement (8)
Fierté (10)	Connaissance (3)	Formation (3)
Engagement (3)	Marché (7)	Leadership (2)
Solidarité (9)	Protection (4)	Financement (7)
Occupation (3)	Proximité (7)	Gouvernance (2)
Enrichissement (0)	Transfert (7)	Héritage (3)
Richesse (1)	Savoir-faire (4)	Sécurité (0)
Harmonie (2)	Partenariat (8)	Autonomie (10)
Cohabitation (7)	Écoute (3)	Distinction (2)
Communautés (1)	Nouveauté (0)	Travail (3)
Entrepreneuriat (5)	Actif (0)	Intégrité (0)
Rentabilité (6)	Adaptabilité (2)	Ambition (1)



Nous sommes en 2030...

Bilan de la mise en oeuvre du PDZA de la MRC Beauce-Centre

**Qu'avons-nous toujours
fait de bien et qui est
toujours d'actualité?**

Collez une image ici

Cette image en un mot :

**Quels défis avons-nous
relevés ou quels enjeux
avons-nous résolus?**

Collez une image ici

Cette image en un mot :

**Que nous reste-t-il
à faire?**

Collez une image ici

Cette image en un mot :
